

# Assurances

Revue trimestrielle consacrée à l'étude théorique et pratique  
de l'assurance au Canada

Directeur : GÉRARD PARIZEAU

## SOMMAIRE

LES GRANDS RISQUES INDUSTRIELS, AU RENDEZ-  
VOUS DE SEPTEMBRE DE 1971 ... .. 247

I — Persisting problems in underwriting major industrial fire risks, including business interruption: the picture in the United States, by Ambrose B. Kelly. II — Les problèmes à surmonter en assurance-incendie des risques incendie et de la perte consécutive des bénéfiques, par Gösta Wikander. III — Les problèmes actuels et leur répercussion au niveau de la réassurance, par Gerhard Schubert. IV — Commentaires de Jean Dalpé.

DU RÈGLEMENT DES SINISTRES, par André Meek 276

CHRONIQUE DE DOCUMENTATION, par J. H. ... 288

PAGES DE JOURNAL, par G. P. ... .. 294

SUPPLÉMENT — Étude en forme de triptyque :  
III — LOUIS-ADÉLARD SENÉCAL ou les jeux  
sur la corde raide, par Gérard Parizeau



1782 - 1972

Depuis 190 ans

## PHOENIX ASSURANCE COMPANY, LIMITED OF LONDON

Jouit de la confiance du public et se spécialise  
dans toutes les classes d'assurances.

---

Succursale du Québec: 1, place Ville-Marie, Montréal

Directeur: A. G. SMALL

*Directeur adjoint*

C. DESJARDINS

---

La Compagnie fait des affaires au Canada depuis 168 ans

1804 - 1972

### *Le Bureau d'Expertises des Assureurs Ltée Underwriters Adjustment Bureau Ltd.*

offre à tous les assureurs un service complet pour le  
règlement de sinistres de toute nature.

Etablie dans plus de 90 villes canadiennes, notre  
société occupe depuis longtemps déjà une position de  
premier rang dans tous les domaines d'expertises après  
sinistres.

Consciente des obligations qui lui viennent de cette  
position, elle ne cesse de former les compétences  
nécessaires et de battre les sentiers du progrès.

**Siège social**

**4300, RUE JEAN-TALON OUEST  
MONTRÉAL (308<sup>e</sup>)**

# W. Y. O'BREHAM INC.

*Agents de réclamations agréés*

*Expertises après sinistres de toute nature*

---

**1038, RUE MARMIER - LONGUEUIL**

**Tél. 526-9188 et 526-9189**

 *la plus importante institution  
financière d'expression française  
au pays vous présente ses hommages  
et vous offre ses meilleurs voeux*

 Banque Canadienne Nationale

SOLIDE

Fondée en 1869

PROGRESSIVE

Capital payé: \$4.000.000,00

**NEW HAMPSHIRE FIRE INSURANCE CO.**

*Département canadien:*

276 OUEST, RUE ST-JACQUES,

MONTRÉAL

J. L. PLANTE, Gérant

LE GROUPE  
**FÉDÉRATION**

LA FÉDÉRATION COMPAGNIE D'ASSURANCES DU CANADA  
HELVETIA COMPAGNIE SUISSE D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE  
LA SUISSE COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES

Siège Social : 275 OUEST, RUE ST-JACQUES, MONTRÉAL

## ANDREW HAMILTON (MONTREAL) LTD.

*Agents de réclamations*

J. RONALD JACKSON, A.R.A.

CHARLES FOURNIER, A.R.A.

JOHN S. DAIGNAULT, A.R.A.

*Expertises après sinistres de toute nature*

---

407, RUE MCGILL, MONTRÉAL

Tél. 842-7841

## ROBERT HAMPSON & SON LIMITED

SOUSCRIPTEURS ET GÉRANTS D'ASSURANCES

ÉTABLIE EN 1864



Fondée sur plus d'un siècle de relations toujours cordiales avec le public et les courtiers, notre connaissance de la technique des assurances au Québec constitue l'actif dont nous sommes le plus fiers.

Aux courtiers qui ne connaissent pas encore les avantages de nos services, nous adressons la plus chaleureuse invitation en leur signalant que tout notre personnel est à leur entière disposition.

**Siège Social :** - 22<sup>e</sup> étage, 1155, rue Metcalfe, Montréal 110

**Succursale :** - - - 100, place d'Youville, Québec (4<sup>e</sup>)

**Bureau de Service :** - - - Sherbrooke (Québec)

## LE PARDON DES FAUTES

Le système de bonification utilisé par un grand nombre de compagnies d'assurance automobile a toujours comporté une diminution de prime pour les bons conducteurs avec, comme corollaire, la suppression de cet avantage dès le premier sinistre. Vu la fragilité des voitures actuelles et l'encombrement de la circulation, la moindre erreur de jugement se traduit par des dommages de plus de \$200. et entraîne une hausse des primes pouvant dépasser 80%. Ce système de "régression" — ou retour au tarif normal dès le premier renouvellement soulève beaucoup de mécontentement chez les assurés. De leur côté, les assureurs — formés dans la tradition voulant que "toute faute appelle un châtement" — hésitent devant tout changement radical de la situation. Mais un nouveau principe a vu le jour dans le domaine de l'assurance automobile, celui du "pardon de la faute": c'est la décision de maintenir la bonification lorsqu'il n'y a qu'un sinistre et qu'il est de moins de \$200. Comme nombre de cas sont inférieurs à ce montant, on espère réduire de la sorte les causes de mécontentement.

"La Royal" n'est pas de cet avis. D'abord nous avons des doutes sur l'opportunité du relâchement. Nous comprenons fort bien les difficultés que soulève la congestion de la circulation mais nous estimons que la principale cause des accidents demeure encore la nature humaine: le conducteur lui-même. Nous tenons aussi compte des statistiques voulant que 80% des accidents ne soient imputables qu'à 20% des conducteurs. Autrement dit, les bons conducteurs sont la grande majorité tandis que les mauvais conducteurs récidivistes forment une minorité relativement faible. Nous n'aimons pas appliquer le principe du "pardon" aux récidivistes — d'autant plus que les bons conducteurs doivent supporter les conséquences de leurs fautes. D'autre part, il nous semble arbitraire de plafonner le pardon. Souvent, l'étendue des dommages n'a rien à voir avec la gravité de la faute qui les a causés.

Et si c'est le mécontentement que l'on veut prévenir, que dire des cas de \$210, de \$300, voire de \$400? On n'en finirait plus.

Non. La Royal estime que le pardon doit être accordé à qui l'a vraiment mérité: aux bons conducteurs ayant démontré qu'ils n'étaient pas des récidivistes. Nos propres dossiers établissent qu'un grand nombre d'automobilistes — plus de 70% — ont passé cinq ans et plus sans accident et que même lorsqu'il arrive à ces automobilistes d'en avoir un, ils n'en ont pas d'autre avant au moins cinq ans encore. Ces gens forment la grande majorité des bons conducteurs ayant droit à ce titre non seulement à cause de leur habileté mais aussi à cause de leur attitude au volant. S'il faut recourir au pardon pour donner bonne réputation à notre industrie, que ce soit en leur faveur. Et si une seule erreur de jugement de leur part cause un accident, que les conséquences n'en soient pas fonction d'un plafond arbitraire.

Ce sont ces bons conducteurs que nous accueillons dans la catégorie "5 étoiles", pourvu qu'ils souscrivent certaines couvertures et qu'ils s'en tiennent à la conduite de voitures de tourisme.

Nous avons informé tous les courtiers qui traitent avec nous que le groupe Royal/Western avait élargi ses conditions d'admission à la catégorie "5 étoiles". Nous espérons que la plupart seront d'accord avec notre façon de voir. Si vous n'êtes pas au courant de cette catégorie, n'hésitez pas à vous renseigner auprès de nous.



DIVISION "ROYAL"

DIVISION WESTERN/  
BRITISH-AMERICA

*(La catégorie "5 étoiles" ne s'applique pas au Saskatchewan ni au Manitoba)*

# ENSEIGNER LA PRUDENCE UN GAGE DE SÉCURITÉ

Les suites qu'entraîne parfois un accident plutôt banal à prime abord, sont souvent très graves. Enseigner chez les vôtres le prudence, c'est augmenter leur sécurité. Confiez-nous vos risques de toutes sortes, votre quiétude en dépend.



## La Sécurité

COMPAGNIE D'ASSURANCE GÉNÉRALES DU CANADA

SIÈGE SOCIAL: 1259 rue Berri, 10e étage, Montréal 132, Qué.

SUCCURSALES: Toronto, Québec





Il y a 50 ans, la diphthérie étouffait littéralement des milliers d'enfants.



On aurait pu les sauver tous. Mais à cette époque, les mamans craignaient l'injection anti-diphthérique tout autant que la maladie.



Alors, en 1923, La Métropolitaine se lança dans une campagne de porte à porte...



pour convaincre les mamans de faire vacciner leurs enfants. Avec le temps, l'injection anti-diphthérique entra dans l'usage courant.



Depuis, La Métropolitaine a propagé l'importance des vaccinations contre d'autres maladies d'enfants. La rubéole, par exemple.



Et alors qu'autrefois la diphthérie faisait souffrir des milliers d'enfants, aujourd'hui cette maladie ne suppose qu'une simple injection.

Cette annonce TV invite à la réflexion et fait partie d'un groupe de messages que La Métropolitaine fera diffuser par tout le Canada au cours de l'année 1971. Une telle publicité est destinée non seulement à décrire les bienfaits réels de l'assurance-vie, mais aussi à rehausser encore davantage le prestige de nos représentants.



**La Métropolitaine**

Nous assurons la vie parce que nous la respectons.

# ASSURANCES

Revue trimestrielle consacrée à l'étude théorique et pratique  
de l'assurance au Canada

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs.

Prix au Canada :

Membres du comité :

Administration :

L'abonnement : \$3.50

Gérard Parizeau, Robert Parizeau,

410, rue Saint-Nicolas

Le numéro : - \$1.00

Gérald Laberge, Jacques Caya

Montréal

Courrier de la deuxième classe — Enregistrement N° 1638

247

39<sup>e</sup> année

Montréal, Janvier 1972

N° 4

## Les grands risques industriels, au Rendez-vous de septembre de 1971

par

JEAN DALPÉ

En résumé, voici à quoi peuvent se ramener les propos des réassureurs au colloque qui a eu lieu en septembre dernier à Monte-Carlo.

- 1 — Les grands risques industriels sont actuellement un des problèmes principaux de l'assurance. Sont là pour le reconnaître : Monsieur Neave, un réassureur anglais, Monsieur Kelly, un mutualiste américain et Messieurs Schubert et Wikander, deux autres grands assureurs, l'un allemand et l'autre suédois.
- 2 — Si le risque incendie est à craindre dans l'industrie, la perte consécutive de bénéfices est encore plus aléatoire, parce qu'elle est plus imprévisible. Un petit sinistre dans un endroit stratégique peut avoir en effet des conséquences très étendues et inattendues.

- 3 — Il faut donc être de plus en plus prudent si l'on veut éviter la catastrophe, tant en assurance directe qu'en réassurance.
- 4 — Comme conséquence, le marché de l'assurance pour les grands risques industriels et commerciaux a tendance à se restreindre ou, tout au moins, à se plafonner.
- 248 5 — Si les assureurs ont subi de lourdes pertes depuis quelques années, « ils cherchent maintenant à payer les dommages et les frais, tout en laissant un bénéfice raisonnable. »
- 6 — Enfin, doit-on éviter l'assurance-profit qui, en Allemagne, par exemple, a été régulièrement mauvaise ? Personne ne peut forcer un assureur « à exploiter une branche constamment déficitaire ». Si cette conclusion, un autre grand assureur l'avance pour son pays, d'autres qui ne sont pas au *Rendez-vous de septembre* se la posent dans d'autres domaines — les Américains, par exemple, quand il s'agit du risque d'émeute. Mais cela est une autre histoire que celle dont il s'agit ici.



Et maintenant, les travaux. Même si dans l'ensemble, le point de vue est le même, chacun l'envisage sous un angle particulier qui fait l'intérêt de son étude.

D'abord, celui de Monsieur Ambrose. B. Kelly, General Counsel, Factory Mutual System.

***1 — Persisting Problems in Underwriting Major Industrial Fire Risks, Including Business Interruption: the Picture in the United States***

The industrial development of the United States since the turn of the century has resulted in the origination and application of mass

production techniques that have since been adopted and followed throughout the world. The single-area assembly lines and the integrated manufacturing complexes which are essential parts of a corporation turning out large volumes of sophisticated products at low cost have been operating here for decades. The experience gained has indicated that, as is true with all prototypes, there are problems and disadvantages as well as competitive advantages.

Concentration of production facilities in a single giant plant or in a group of interdependent manufacturing units whose components funnel into one or more assembly plants creates tremendous values exposed to loss in the event of fire, explosion, windstorm or earthquake. In many cases, particularly in modern computerized factories, the possible consequential loss will equal or exceed the direct damage. Experience has shown that such losses do occur and that the actual loss is often in excess of estimates of maximum probable loss, supposedly made by qualified engineers. Almost all of the current problems in the insuring of major industrial risks arise from the capacity needed, which may overtax the resources of the market. Directly related to capacity are loss prevention, rate, research and developments of loss susceptible materials and processes.

249

By reason of the early industrial development of the United States, many of these problems have faced insurers for years. For reasons which will be reviewed in detail, the major industrial risk in the United States has been recognized for almost one hundred years as differing not only in size but also in quality from the ordinary risk, and a completely separate technique for handling such risks has been developed. There are many unique features of the insurance of industrial property in North America which are not duplicated in other industrial areas of the world. These differences can only be fully understood in the light of the evolution of the system and its historical background.

The great bulk of major industrial property in the United States falls into the category of "Highly Protected Risks". The following factors are generally to be found in such properties :

- 1) A separate classification for rating purposes has been established and risks are only eligible to such preferred rating treatment if they meet rigidly enforced standards with respect to construction,

## A S S U R A N C E S

---

250

- protection against the hazards of building and its occupancy, and they are operated by management willing to cooperate wholeheartedly in loss prevention.
- 2) Risks so classified are subject to a regular inspection service. This usually requires several inspections a year of the property, and a detailed report outlining recommendations for improvement goes to both the insurer and the management.
  - 3) Industry accepts its responsibility to design and build and maintain plants in which adequate steps are taken to both reduce ordinary losses and guard against catastrophic loss exposures. Insurers act as consultants to management throughout this process.
  - 4) Single loss exposures in industrial risks of any magnitude are the subject of intensive study and their reduction is of major concern to management as well as insurers, with very large expenditures for this purpose authorized regularly by the directors of industrial establishments.
  - 5) Much of the insurance is placed through direct contact between the insurers and the industrial management. When brokers or agents are part of the marketing procedure, they accept the need for a close working partnership between the contracting parties, particularly in the area of loss prevention.
  - 6) Deductibles of large size are common, with the result that all levels of management have the most effective possible motivation to assist in preventing loss.
  - 7) Constant research in loss prevention is carried on by the insurers, often in partnership with industry. This includes study of new materials and processes which may create new hazards, as well as the development of sophisticated devices to control fires and explosions.
  - 8) Statistical data and loss analysis of industrial insurance experience is relied on heavily for the adjustment of rates, with insurers more resistant to competitive pressure than in other areas.
  - 9) Insurance is generally written through groups of insurers. When risks require more capacity than can be furnished by any single group, they generally do not join in a Syndicate Policy, but each group issues its own contract. Each group also insists on

its right to make independent inspections and will also use its own separate rating approach.

This procedure for providing insurance on major industrial risks was not the result of a single dramatic step taken by insurers, but, instead, it is the final result of an evolutionary process which has been going on for over one hundred years. It started with the basic fundamental that insurers should be working in close partnership with industrial management. Important in the development of this partnership has been the fact that the Factory Mutual Companies, who have had a substantial influence in this evolution, were organized by and under the control of industry itself, so that there was not the usual arm's length buyer-seller relationship. Instead, these companies, from their very origin, were captives of industry whose sole purpose was not to make a profit for themselves, but, instead, to provide insurance and loss prevention service for the industrial concerns who had organized, owned and controlled them.

251

The textile manufacturers of New England, who provided the leadership in the early development of the Factory Mutuals, had three basic concepts :

- 1°) The policyholders would own and control the company, and their insurance cost would be determined by their own experience over a period of time.
- 2°) Properties to be insured would have to meet certain minimum standards, both with respect to construction and with respect to utilizing all of the proven devices which would minimize loss.
- 3°) Coverage would be restricted to better-than-average risks, and the operations of the company would be confined to a small geographical area so that the management of the insurer and its directors could be personally familiar with the property insured.

The success of the first company set up on these principles in 1835 encouraged businessmen in other areas and ultimately in other types of business to themselves establish companies which operated on these same principles. As industry grew and the problem of protecting property became more complex, these companies were leaders in fostering adoption of new techniques and devices to prevent or minimize loss and in assisting their policyholders to take every proper step to meet new hazards. It was for this reason that the automatic

sprinkler system throughout its development was strongly supported and its use recommended. As American universities undertook to train engineers, the graduates of such schools found quick acceptance among the mutual insurers. When electricity started to be used and caused a plague of fires, the insurers undertook a detailed study of the problem and recommended to their members the proper procedures for the safe utilization of this new form of energy, first for lighting and then for providing power to the risks they insured.

252

Basic to the approach of the Factory Mutual Companies was the principle that primary responsibility for the protection of industrial property rested on the owners and managers of such property and that the role of the industrial insurer was to act as consultant and advisor to its policyholders, with insurance provided on a cost-basis in the event that all preventive measures failed and loss was sustained. The companies always enjoyed a close working relationship with their policyholders, which was entirely different from the relationship which existed between a property owner who purchased insurance but was insulated from any direct contact with the insurer by the agent or broker who handled the business. The Factory Mutuals originally operated entirely outside of the usual insurance marketing structure. They paid no commissions to agents or brokers and dealt with policyholders through salaried employees. Policies were issued only at their home office. In many cases businessmen wishing to have their property insured journeyed to New England in order to try and sell the mutual management on accepting themselves and their concerns as policyholders.

With the passage of time, the impact of the Factory Mutual System on the stock insurance companies who dominated the ordinary market began to be more and more pronounced. The stock companies, in order to compete, felt that it would be necessary to provide a comparable service. In order to do so more effectively, the stock companies organized underwriting pools which were made available to risks which qualified similar inspection service and engineering advice. They saw no reason why the same principles of selection of risk and cooperation in loss prevention should not make it possible to compete in price with the low net cost which was developed through the mutual system. At the same time, they felt that their marketing organization was better able to reach risks throughout the country. The rates for risks so inspected and supervised, in order to become

## A S S U R A N C E S

---

competitive, had to be below those established by the orthodox rating bureaus for ordinary manufacturing risks. It was from this beginning that the system of providing lower rates for industrial and commercial risks defined as "highly protected risks" arose before 1900 and has developed since.

In the insuring of Highly Protected Risks in the United States, one is struck immediately by the fact that industry recognizes that it has the primary responsibility for protecting its property against loss. The first effort of responsible management is to do everything to reduce the chance of loss or limit the value of the property destroyed if it should occur. Insurance is secondary and is intended to provide indemnity if preventive devices fail. Many American corporations assume very substantial losses before insurance is applicable and a number of major corporations have not relied upon insurance at all. In the field of the Highly Protected Risk, there has been a continuing partnership between business and insurance. Seminars on loss prevention are organized by the Factory Mutuals and other insurers and industry representatives pay substantial fees to have the benefit of instruction on how to minimize the chance of a loss in their own property. Plant emergency organizations and property conservation programs are established by industry with insurer help. Such cooperation applies not only to the problems of the individual risk but an industry group may join in partnership with an insurance organization in research intended to find answers to critical problems. Just as an example — the paper industry, the insurers and the manufacturers of Black Liquor Recovery Boilers have had for many years a joint committee attempting to reduce or eliminate the serious hazards found in equipment of this kind. A series of tests on high piled rack storage was undertaken over a year ago and is continuing with insurers and major business organizations studying the problem of protecting property in modern warehouse facilities. Some years ago the whiskey distillers through their trade association, arranged for tests of sprinkler protection for whiskey rack warehouses and similar programs have been carried on with respect to the storage of automobile tires. The National Fire Prevention Association affords a channel through which American business, government and insurers can and do join in a cooperative effort to establish standards which will help prevent future losses.

It is noteworthy that when Congress enacted the Federal Occupational Safety & Health Act at the last session it turned for guidance

## A S S U R A N C E S

---

to the standards which had been set up by the NFPA, the Underwriters' Laboratories and the Factory Mutuals.

254

In their role as advisers to industry, the insurers writing Highly Protected Risks feel they have a responsibility to make regular recommendations with respect to any hazards which may be discovered in the plants they insure and they expect that the policyholder also recognizes his responsibility and will take immediate steps to correct any deficiencies which may be found in his plant. Relying on the partnership which has been established over the years, an insurance engineer inspecting a branch plant of a major company will have no hesitation in going straight to the superintendent of the plant at the time of visit in order to call his attention to dangerous conditions which may exist. If the situation is critical enough, he may telephone at once to the insurer so that its representative can immediately communicate with the home office of the company in order to see that prompt action is taken. Insurers do not act as policemen who are enforcing a set of regulations against the wishes of the property owner, but with the attitude of consultants to the management who are trying to protect its interest and safeguard its property against loss. It is noteworthy that the Highly Protected Risks appreciate and value this service.

This same partnership between policyholders and insurers has been of substantial assistance in handling the capacity problem. Insurers have no hesitation in pointing out to their policyholders that it is industry's responsibility to so construct its plants that the maximum loss which can be sustained is within the capabilities of the insurance market. The insurers stress the need for fire walls and physical separation to limit loss potential. The danger of having a single facility whose production is critical to continuance of finished products is pointed out. The purchase and storage of standby equipment so that in the event of loss there will be a minimum of down time in the plant is encouraged. In all such activities it is insurers' belief that they are acting in the interests of their policyholders. It is their responsibility to provide expert, informed advice on loss prevention in order to avoid the dislocation of the policyholders business which will result from a major fire. If the insurers find they are mistaken and that the management of the plant opposes the carrying out of necessary steps to protect the property and minimize loss, policies are cancelled or not renewed.

Perhaps at this point consideration should be given to the inspection and engineering consulting service provided to highly protected risks. Before the insurance is placed, a complete inspection of all major facilities must have occurred. If the property has been insured in the past by a comparable organization in the highly protected risk field and time is a critical factor, the insurer will rely on the reports which have been submitted by the engineers of the former insurer until there is an opportunity to have the plants inspected. In some cases such candidate inspections have taken weeks or months and involved hundreds of man hours. Insurers are therefore reluctant to undertake candidate inspections unless they are satisfied that the management is sincerely interested in loss prevention and intends to bring its plants up to the required standards for a highly protected risk.

If new plants or additions are to be built by a presently insured risk, the insurer expects to have an opportunity to review the plans before construction begins and to make recommendations with respect to required protection for the building or the occupancy. Property which is insured is regularly inspected. Inspection schedules are flexible and when dealing with properties which have minimal values and lower hazards, they may take place at infrequent intervals. On major facilities of high value, there will be a regular inspection schedule and it is quite common for the insurer to ask for special inspections to check on the progress being made in installing protective equipment or in reducing the possibility of large loss. Although it is sometimes felt outside the United States that the insurers of highly protected risks rely overmuch on automatic sprinklers, in fact they feel that all new developments are worthy of study. Adoption of new devices is recommended as soon as they have proven their effectiveness in reducing loss from both a scientific and economic standpoint. The ordinary sprinklers have been the first line of defense against fire because they are a proven device, whose cost could be economically justified, using an extinguishing agent — water — which was almost always available.

With the passage of time insurers recognized that other perils in addition to Fire and Explosion threatened industrial and commercial properties. Both insurance coverage and research efforts in loss prevention were broadened accordingly. The windstorm hazard has been of major concern and careful study has been given to improved methods of erecting and fastening roofs to the wind loadings which

a building must withstand in areas where hurricanes are to be expected and the steps which should be taken by a plant emergency organization when a windstorm is predicted. Similar study has been given to the earthquake hazard, not only from the standpoint of earthquake damage itself but also to the effect a quake would have on water supplies and sprinkler systems.

256

The need for motivating policyholders, particularly at lower levels of management, has long been recognized. Many policyholders would rather handle repairs or minor damage within their own organization without going through procedures normally required in the adjustment of a loss. The large deductible now common in the writing of major industrial risks was found to be the best answer. It is not economic to have a major corporation ask its insurer to handle small losses which are well within the financial capabilities of the policyholder, since the cost of adjustment must be added to the loss and both must be paid from insurance premiums. At the present time a substantial percentage of industrial risks in the States have their insurance on a deductible basis and with many policyholders the deductibles will be quite large — up to \$2,000,000 and \$3,000,000.

Business Interruption Insurance is written on many risks and raises additional problems. In working with policyholders where there are substantial Business Interruption values, it is the task of the engineers to set up production flow charts in an effort to detect any bottlenecks which might result in substantial loss. All insurers are aware that in today's world of automated computerized plants a Business Interruption loss may be a large multiple of the property damage loss. To the degree that it is possible to do so, a realistic analysis is made of Business Interruption exposures, taking into account the availability of components and intermediates in the general market and the time that would be required to replace special equipment. Although there have been many difficult Business Interruption loss negotiations and some litigation, the partnership between policyholders and insurers has usually resulted in a final settlement which satisfied both parties.

There are many plants in the United States whose single loss exposures are too great for any single group of insurers. These are usually divided with separate policies issued by the separate groups of insurers rather than by the use of the Joint Subscription Policy. In such cases there may be alternate inspections by the several insurance

organizations, or there may be joint inspections. There have been cases in which the group with the largest share of the line have been requested to provide complete inspection and engineering service, furnishing copies of the inspection reports to the other insurers who are participating. In any such case the group carrying the whole load of the engineering and inspection cost will expect to be reimbursed by the other insurers or by the policyholder for the percentage of engineering cost in excess of its own participation in the insurance.

In marketing, the highly protected risk organizations have been in a seller's market for the past three years. They have enjoyed the wholehearted cooperation of their policyholders in carrying out recommendations. As the experience of industrial risks improves, and it seems to be improving at the moment, competition is certain to become more keen. However, if industry is to continue to have the protection it needs, it must continue to work in close partnership with the insurers of highly protected risks and disregard the temptation to purchase cheap insurance. The reinsurance market has great influence in this area, since many insurers who offer highly competitive rates carry a very small percentage of the total liability. They count on their ceding commissions to not only cover the expense cost but to also absorb some of their underwriting losses as well. In the light of the experience of the period from 1965-1970 any feeling that rates can now be cut can only be regarded as the final triumph of optimism over experience.

257

***II — Les problèmes à surmonter en assurance-incendie des risques industriels et de la perte consécutive de bénéfiques.***

Gösta Wikander, directeur du Groupe Skandia

On a enregistré ces dernières années des sinistres industriels d'une ampleur inconnue en temps de paix, même en ne tenant pas compte des augmentations de valeurs causées par une inflation quasi permanente.

Les assureurs ont subi de lourdes pertes dans le monde entier ; ils s'efforcent maintenant de remettre leurs affaires dans un état tel que les primes puissent suffire à payer les dommages et les frais, tout en laissant un bénéfice raisonnable.

La forte concurrence qui règne dans le monde contraint l'industrie à augmenter le plus possible la production de chaque usine afin de ramener au minimum le plus absolu possible les frais fixes par pièce produite.

258 La production de masse suppose de grandes aires de fabrication, de grands entrepôts pour les matières premières, d'autres pour les produits finis. Le corollaire est un très grand risque de dommages par incendie, explosion, cessation d'activité consécutive, etc. Le coût de plus en plus élevé du travail humain rend nécessaire l'emploi de machines toujours plus compliquées, plus lourdes et plus efficaces, afin de tenir les frais de production aussi bas que possible.

Si l'on veut réduire les investissements que représentent ces machines et ces équipements, il faut donner à chaque unité le plus grand rendement possible pour réduire au minimum le nombre qu'il faut en placer à chaque étape de la chaîne de production. Les fabricants de machines et d'équipements, en raison de la concurrence à laquelle ils sont eux-mêmes soumis, sont contraints de construire en vue d'une utilisation extrêmement poussée et de sacrifier le cas échéant une partie de la marge nécessaire de sécurité. Les tolérances sont réduites pour tirer le maximum de chaque cheval-vapeur disponible. On peut ainsi offrir des produits à un prix plus attrayant pour la clientèle, mais le revers de la médaille est une plus grande sensibilité aux dommages.

L'un de mes clients, un papetier, avait voici 20 ans un local avec 10 chaudières (dont 2 au moins étaient constamment en réserve) ainsi que 4 machines à fabriquer le papier, capables de sortir annuellement ensemble 100.000 tonnes environ. Il produit aujourd'hui 300.000 tonnes avec 2 chaudières et 2 machines.

De nos jours les bâtiments d'usines sont souvent conçus comme des abris, les plus simples et les moins coûteux possible, pour les aires de production et d'entreposage. On emploie de moins en moins le béton capable de résister au feu pour les structures portantes, les toits et les murs, même si la production envisagée implique des risques d'incendie et si la charge thermique doit être considérable. On trouve très souvent des constructions en acier, des squelettes d'acier recouverts de tôles isolées de laine minérale, de fibre de verre, voire, malheureusement, de matières plastiques.

Il est très difficile de faire réserver les espaces libres suffisants entre les différents bâtiments d'une usine. On répond ordinairement que les frais de manutention s'en trouvent augmentés. Si l'on propose de cloisonner une fabrique avec des murs coupe-feu de première qualité pour maintenir, à un niveau raisonnable, les concentrations de valeurs au sein de chaque section et pour faciliter la lutte contre le feu, on répond toujours : les frais élevés de manutention ne parlent guère en faveur de ce genre d'améliorations.<sup>1</sup> L'augmentation continue et rapide des équipements électriques et mécaniques dans les fabriques d'aujourd'hui, les faibles tolérances et l'augmentation des performances, l'utilisation d'un matériel spécial et de haute valeur, de nombreux autres éléments encore à ne pas oublier, font qu'une réparation ou un remplacement à la suite d'un sinistre deviennent de plus en plus compliqués et que les indemnités demandées sont de plus en plus étendues.

J'ai voulu, en quelques phrases, camper une image générale de l'industrie contemporaine et attirer votre attention sur ce que l'avenir réserve aux assureurs.

En ce qui concerne le sinistre maximum probable, le SMP, je ne crois pas à l'augmentation extrême des pourcentages. Je suis plutôt persuadé que nous nous trouvons devant une situation semblable à celle qui existe pour les avions et les navires. La chute d'un DC-3 se traduit par un dommage de 100 % à l'aéronef, il en va de même pour un Jumbo Jet. Ce qu'il faut considérer, c'est les montants absolus. Pour pouvoir couvrir les valeurs gigantesques que signifient les grandes usines contemporaines et leurs dommages consécutifs, ou leurs chômages, il faut que l'assurance dispose d'une grande capacité ; il est certain que dans l'avenir ses besoins s'accroîtront en ce domaine.

La fréquence des dommages est un aspect fort important. Je crains, à la lumière de l'expérience que j'ai pu acquérir personnellement, ces dernières années, au cours d'un grand nombre d'inspections d'usines dans le monde entier, que nous ne puissions placer aucun espoir dans un abaissement de la fréquence des sinistres. Il s'agit là d'un avis d'ordre général qui peut varier selon le pays et selon la

---

<sup>1</sup> Il y a, je pense, une différence d'attitude très nette entre l'assureur mutuel (américain) et l'autre (suédois). L'un dit à l'assuré, vous suivez nos avis ou nous annulons; l'autre déplore une attitude qu'il réprouve et conseille avec raison d'agir autrement.

clientèle, mais voici quelques-unes des raisons pour lesquelles j'en suis venu à me rallier à cette conclusion :

- 1) Il faut accroître la production par tous les moyens imaginables et il reste peu de temps disponible pour un entretien irréprochable. Une « disponibilité » de 98 à 99 % est maintenant effective pour nombre de machines importantes de production.
- 2) La soudure est souvent employée pour les réparations et les transformations. Quelles que soient la protection incendie et la surveillance des soudeurs, il faut compter, dans l'avenir, avec un grand nombre de sinistres en ce domaine. Le soudeur restera notre « principal ennemi ».

260

Quelle doit être l'attitude de l'assurance vis-à-vis des tendances actuelles de la vie industrielle ? Il faut tout d'abord, je pense, admettre les faits que je viens d'évoquer. Nous ne serons probablement jamais, en tant qu'assureurs, dans une position assez forte pour imposer la taille maximale d'une usine ou d'une concentration et sûrement jamais en mesure de stopper l'emploi des matières plastiques.

Les arguments dont nous disposons en tant qu'assureurs et que j'appellerai nos armes contre les tendances actuelles sont les suivants :

- 1) l'organisation d'un service technique très puissant et très efficace, la protection Incendie et l'activité de prévention ;
- 2) la mise au point d'un système de tarification logiquement construit, tenant compte de tous les avantages et désavantages possibles de chaque risque.

Je suis convaincu qu'une section technique bien équipée, propriété des compagnies d'assurances ou tenue au moins à leur disposition, sera absolument nécessaire dans l'avenir, pour permettre la souscription d'affaires qui pourront être bénéficiaires. Une telle section technique devrait disposer d'un matériel statistique considérable reflétant l'expérience acquise jusqu'à ce jour ; elle devrait aussi se tenir le plus au courant possible des nouveaux risques dans les domaines de l'établissement des plans, de la construction, des installations, des méthodes de production, du matériel, des méthodes modernes d'entreposage, sans oublier les méthodes modernes de protection contre l'incendie, de lutte contre le feu, d'entretien et de réparation des équipements mécaniques et électriques, etc.<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> On a l'impression qu'en Amérique on est à ce point de vue beaucoup plus avancé.

Si le personnel de cette section sait parler le même langage que la direction technique et financière de la clientèle, il disposera d'une bonne chance — notre expérience nous l'a montré — de pouvoir influencer le client de telle sorte que son risque, sans peut-être devenir des meilleurs, se transforme en un risque au moins assez bon, voire assez sûr.

Une autre règle très importante, qu'il est à mon avis quasi indispensable d'observer, c'est que le personnel de la section technique, les ingénieurs, soient bien informés, je dirais même rendus responsables du système servant à établir les tarifs et qu'ils portent l'entière responsabilité de la tarification de chaque risque. Ce n'est souvent pas le cas et je suis navré de devoir le dire. Dans les pays où les courtiers ont une forte position, les ingénieurs, les inspecteurs des plus grandes firmes de courtage livrent des rapports ou des descriptions de risques aux assureurs, qui tarifent ensuite dans leurs bureaux. C'est là, à mon avis, une mauvaise méthode de travail.

261

Lorsque les membres du service technique visitent un client pour discuter d'une extension de la couverture, d'une autre méthode de production, d'un projet de magasinage en hauteur, etc., ils doivent toujours avoir la préoccupation du taux de prime. Mais voici des exemples.

L'ingénieur d'un assureur prend part à une conférence où les plans d'une nouvelle usine sont discutés autour de la planche à dessin. Ses recommandations vont très loin. Il faut un bâtiment en béton, avec des murs de béton, un squelette en béton et un toit en béton. Il recommande une installation de sprinklers, une installation de mousse pour un entrepôt de mazout ; il suggère un système automatique d'alarme pour l'incendie, etc. Tout cela entraîne des investissements coûteux, mais conduit à une installation sûre et à de faibles taux de prime. L'assurance Chômage n'est peut-être plus indispensable.

Un autre ingénieur prend part à une réunion similaire. Il ne recommande rien, si ce n'est un certain nombre de bouches d'incendie et l'observance des dispositions légales en matière de sécurité. Le résultat est un faible investissement pour la sécurité, mais un taux de prime élevé et une couverture d'assurance incluant le chômage.

À mon avis, ni l'un ni l'autre ne s'acquittent de leur tâche de la bonne manière. L'ingénieur bien rodé, bien au courant de la protection Incendie et des taux de prime, doit recommander une solution qui se

situé à peu près au juste milieu des deux que je viens de décrire ; il ne faut aller trop loin ni dans un sens ni dans l'autre si l'on veut arriver à obtenir le bon risque. Les frais globaux entraînés par les investissements et les primes doivent être minimaux. Cela ne veut pas dire que l'économie réalisée sur les primes doit payer la totalité des améliorations effectuées pour la sécurité, comme les clients le pensent souvent. Si le preneur d'assurance a une usine sûre, cela représente en soi beaucoup d'argent et il faut en tenir compte lors du calcul des frais minimaux d'ensemble.

**262**

Je suis certain que si un assureur procède de la sorte, le client lui accordera une grande confiance et que grâce à cela il pourra obtenir le versement d'une prime raisonnable pour le risque à couvrir.

Des visites régulières et fréquentes du risque sont très importantes du point de vue de la protection Incendie. Il faut, à mon avis, les effectuer 2, 3, 4 ou 5 fois par an, suivant les risques intrinsèques présentés par chaque usine.

Des discours et des visites de risques telles que je viens de les évoquer seront pour l'assureur (l'assureur principal ou le groupe d'assureurs souscripteurs) d'un très grand avantage. Le contact personnel étroit qui s'établira entre l'assuré et l'assureur, s'il aboutit à une amitié personnelle et à une situation dans laquelle les ingénieurs de l'assureur et les responsables de la sécurité du client se comprennent bien, constituera une amélioration considérable du risque.

Sur de nombreux marchés les ingénieurs sont soit employés par les courtiers, soit des conseillers indépendants travaillant pour les courtiers et les assureurs moyennant commission.

Je suis convaincu que les besoins accrus en savoir-faire technique, en appréciation des risques, en services techniques à la clientèle doivent être confiés aux soins de ceux qui ont à payer les sinistres, qui doivent calculer le prix de la protection qu'ils vendent, qui sont financièrement intéressés à une protection incendie de premier ordre et qui doivent en répondre vis-à-vis des réassureurs et des coassureurs. Sur les marchés où un risque est, en plus de l'apériteur, couvert par la réassurance et les coassureurs, les coassureurs pourraient, comme les réassureurs, verser un certain montant à l'apériteur afin de compenser les frais entraînés par le recours à un service technique de premier ordre.

Le deuxième point de friction dans les discussions avec la clientèle, c'est celui du taux de prime.

Les systèmes de tarification, les tarifs varient très fortement d'un pays à l'autre.

La plupart des tarifs ont en commun l'application d'un taux de prime de base pour chaque sorte d'exploitation, l'industrie de transformation des métaux par exemple, l'industrie du bois, l'industrie textile, la pétrochimie, etc.

Des rabais sont accordés pour les constructions dont la qualité dépasse la moyenne, des augmentations de primes sont appliquées pour les constructions qui sont en dessous de cette moyenne. Ils ont en commun également des réductions de primes pour les systèmes d'extinction, pour les bonnes installations électriques, etc. Ils prévoient, par contre, des surprimes pour les risques aggravés tels que les installations de peinture au pistolet, les grandes quantités de liquides dangereux ou inflammables, etc. Dans beaucoup de pays, le taux de prime est fortement augmenté lorsqu'il s'agit de hautes valeurs d'assurance.

263

Mon intention n'est pas de faire la critique des tarifs utilisés dans les différents pays, car je ne suis pas assez versé dans le détail. Cependant, les observations qu'il m'a été donné de faire m'ont laissé sous l'impression que la plupart des tarifs ne reflétaient pas les variations effectives des risques. Ils ne sont pas assez logiques et détaillés pour aider les assureurs dans leurs activités préventrices. Permettez-moi d'en donner quelques exemples.

Prenons le cas d'une fabrique de moteurs et d'autres équipements électriques. Les bâtiments sont assez anciens, mais en bon état, bien entretenus, et le client veille à ce qu'un ordre rigoureux règne partout. Le toit du bâtiment est en bois, couvert de tuiles, et repose sur un poutrage d'acier. La charge thermique de l'usine est limitée, mais certains risques spéciaux existent, tels que l'atelier d'imprégnation des enroulements, l'atelier de peinture au pistolet, les fours de séchage, etc. qui peuvent tous être à l'origine d'un incendie localisé, mais grave. Un tel feu pourrait gagner la toiture qui brûlerait alors sans aucun doute complètement et entraînerait un sinistre à 100 % pour l'usine. Nous avons recommandé de remplacer le toit de bois par des tôles isolées de laine minérale et couvertes de plaques métalliques ou d'un matériau semblable.

Ce changement entraîne une énorme amélioration de l'installation ; un feu ne pourrait plus y occasionner qu'un dommage limité et un embrasement du toit devient quasi impossible. Le tarif local n'autorise cependant aucune réduction de prime pour une amélioration aussi importante, alors que dans mon pays les taux de prime pourraient être réduits de 50 à 60 % au moins.

264

Récemment, une grande et très moderne usine de carton ondulé a brûlé complètement. Elle avait un toit de béton soutenu par des poutres d'acier non isolées et ses installations ne comportaient pas de sprinklers. Le feu a éclaté pendant les heures de travail et le toit est tombé en quelques minutes. La raison de cet effondrement si rapide a été l'absence d'isolement du poutrage métallique. Si celui-ci avait été convenablement protégé, les pompiers auraient vraisemblablement pu arrêter l'incendie avant que le toit ne tombe. On a constaté ultérieurement que les taux de prime étaient exactement les mêmes pour les poutres métalliques que pour les poutres en béton. Une différence de taux aurait vraisemblablement incité le propriétaire de la fabrique à procéder aux améliorations nécessaires.

Un tarif doit être flexible et laisser toute possibilité de tenir compte aussi exactement que faire se peut des dangers présentés par le risque considéré.

À mon avis, l'écart entre les primes appliquées aux bons risques et celles appliquées aux mauvais risques est trop faible dans la plupart des pays. J'ai le sentiment que les taux de prime pour les meilleurs risques sont élevés dans beaucoup de pays, alors que les taux pour les risques relativement mauvais y sont faibles. Cela signifie que les très bons risques industriels doivent plus ou moins subventionner les mauvais ou que ceux-ci ne sont pas pénalisés d'une prime suffisamment élevée pour inciter leurs propriétaires à les améliorer.

La relation entre la prime Incendie et celle perçue pour l'interruption d'activité consécutive s'avère souvent vague. Nous avons trouvé que le taux appliqué à l'assurance de l'interruption d'activité était, dans la plupart des pays, le taux moyen Incendie complété d'un chargement fixe de 50 % dans une majorité de cas. Il devrait y avoir le même rapport qu'entre la charge de dommages matériels moyens et celle des sinistres moyens-Chômage. Un calcul de la prime Chômage, correct et loyal, par rapport à la prime Incendie devrait dépendre d'une analyse soigneuse des goulots d'étranglement et du

nombre de ceux-ci, et non pas d'un facteur fixe. À mon avis, une prime Chômage de 2 à 3 fois la prime Incendie, voire plus, se justifie assez fréquemment. Souvent aussi, le taux de prime peut être inférieur à celui du taux d'Incendie. Ce genre d'analyses peut du reste être fort précieux en ce qui concerne la protection Incendie.

J'ai précédemment évoqué le problème des grandes aires de fabrication et la difficulté d'obtenir de faire diviser ces surfaces par des murs coupe-feu ou par des espaces suffisants. Dans mon pays, nous avons lancé récemment une idée, celle de charger le taux de prime Incendie d'un certain pourcentage selon le sinistre maximum probable. Cela nous aidera, pensons-nous, dans nos efforts pour réduire les très fortes concentrations de valeurs et en ce qui concerne la résolution de nos problèmes de capacité.

265

En résumé, je voudrais insister sur la nécessité de disposer d'un service technique très bien équipé, qui appartienne aux assureurs et soit responsable de la prévention des incendies, celle des dommages, de la tarification et du système de tarification, qui prenne part naturellement au règlement des sinistres ainsi qu'aux sauvetages, et soit responsable de l'estimation du sinistre maximum probable en ce qui concerne la réassurance.

J'aimerais dire également que notre expérience nous a montré qu'un service technique ne pouvait recevoir de meilleur entraînement que celui de devoir s'occuper de chaque sinistre, de chaque incendie, de chaque explosion, de chaque dommage de chaudière, etc. Ce sont les véritables fondements de l'expérience en matière de tarification, de prévention des sinistres et pour tous les autres problèmes d'assurance.

Quelques mots maintenant de la manière dont nous travaillons en Suède. Aucun intermédiaire n'intervient normalement dans les négociations avec la grande industrie. Nous disposons de statistiques très détaillées, spécialement sur les affaires Incendie suédoises ; elles portent sur environ 70 ans et nous fournissent un point de départ pour l'appréciation de l'avenir.

Les assureurs des risques industriels Incendie ont leur organisation propre d'ingénieurs spécialisés dans les différents domaines techniques. Cette organisation, qui totalise aujourd'hui 75 ingénieurs

environ, a une tradition plus que centenaire. Les ingénieurs accomplissent des tâches extrêmement importantes pour les industries. La plupart sont responsables d'un certain nombre de clients. Ils procèdent aux inspections, s'efforcent d'obtenir la protection incendie nécessaire et la prévention des sinistres adéquats. Ils collaborent étroitement avec les pompiers locaux pour la défense contre le feu. Ils sont responsables de la tarification du risque et peuvent tenir compte des dangers spécifiques présentés par un risque particulier. Dès la mise à l'étude des transformations, des extensions, etc. ils interviennent, participent et représentent les intérêts de la sécurité. Ils se chargent de toutes les enquêtes et des négociations après sinistre, ainsi que du règlement du dommage chômage. Ils bénéficient ainsi d'une connaissance très exacte des risques, extrêmement précieuse pour conseiller utilement la clientèle. Ils sont de plus responsables de la bonne appréciation du sinistre maximum probable, ainsi que du calcul de la conservation et de la réassurance.

Pour terminer, j'exprimerai le vœu bien sincère que ce que je viens de dire puisse conduire à des discussions intéressantes et fructueuses en cette réunion de Monte-Carlo.

### **III — Les problèmes actuels de la souscription des grands risques et leur répercussion au niveau de la réassurance**

Gerhard Schubert de la Frankona Rück

#### **1 — Introduction**

L'écrivain français Paul Valéry a dit un jour : « Le temps est proche où il n'y aura rien à découvrir dans le monde ». Il avait raison en ce sens que les sciences, les mathématiques et l'étude des phénomènes économiques ont déjà fait perdre au monde beaucoup de ses secrets. On peut se demander toutefois si l'assurance a été, elle, étudiée au point de ne plus offrir d'énigmes à déchiffrer. Si nous regardons les résultats que donnent nombre de polices incendie - risques industriels, force est de reconnaître qu'il y a là un vaste champ ouvert aux recherches. Chaque jour les assureurs sont confrontés à une multiplicité de problèmes et à l'élaboration de solutions nouvelles. Le renchérissement inquiétant de la charge de sinistres est un problème capital.

Tout ce qui a trait aux problèmes afférents à la souscription des risques industriels incendie et au chômage consécutif préoccupe

plus particulièrement le réassureur, car c'est lui qui supporte finalement la majeure partie des grands et très grands risques industriels. Chaque souscription directe se répercute à la puissance  $X$  à son niveau. La remarque vaut également pour les résultats qui s'avèrent beaucoup plus défavorables pour le réassureur que pour l'assureur direct. Les conséquences en sont bien connues des compagnies qui réassurent les risques industriels allemands Incendie et le Chômage consécutif. Même s'il ne s'agit finalement que d'un marché géographiquement limité et déficitaire au cours de ces dernières années, force est de constater la simultanéité des problèmes dans nombre d'autres pays.

267

Il s'impose donc d'examiner les causes qui ont conduit aux problèmes actuels de souscription et d'essayer, à partir du marché allemand, de voir les solutions qui s'offrent.

## 2 — L'origine des problèmes

J. K. Galbraith a montré dans son livre intitulé « The Affluent Society » que la société d'abondance se trouvait placée devant nombre de problèmes restés sans solution. Il en situe les causes essentielles dans l'évolution économique, technologique et sociologique. Les problèmes actuels de la souscription des risques industriels Incendie et Chômage ont pour une bonne part les mêmes origines.

### a) Sources économiques

Le dynamisme économique des dernières années a également ébranlé la structure de l'assurance incendie. Il nous faut insister ici sur les effets de l'inflation, considérés comme si décisifs, que deux réassureurs importants, la Compagnie Suisse de Réassurances et la Münchener Rück, ont publié récemment des études de haute tenue sur les visages qu'elle prend dans l'assurance. La dernière séance ROA à Londres a été totalement consacrée à ce phénomène. Esquissons quelques exemples de ses effets.

Théoriquement, en assurance Incendie - risques industriels, on pallie l'augmentation des valeurs et des dommages, qui résulte de l'inflation, par la mise à jour des sommes d'assurance et par l'application de la règle proportionnelle. Mais en pratique, la sous-assurance entraîne rarement l'abaissement des prestations qui serait techniquement nécessaire. Si la prime est calculée d'après la pleine valeur des exis-

tences couvertes, le règlement des sinistres s'effectue par contre, dans une certaine mesure, sur les bases de l'assurance au premier risque.

Dans le système usuel où la prime est liée à une valeur d'assurance fixe, l'assureur ne se trouve protégé des conséquences d'une prime techniquement inadéquate que si la somme d'assurance s'accroît dans la même proportion que le coût du sinistre.

268 En raison cependant de la part prise dans l'assurance Incendie - Risques industriels par les dommages de réparations, dont le coût dépend des salaires (c'est le cas de 40 % environ des prestations), l'assurance à la valeur globale ne peut, même si l'on procède à un ajustement total, donner une prime suffisante.

La durée moyenne du règlement est, il est vrai, pour l'assurance Incendie et Risques industriels plus courte que dans d'autres branches. En Allemagne, 50 % de la charge globale de sinistres sont réglés dès la première année, 30 % environ la seconde. Pour le chômage, les taux sont de 40 % la première année, 33 % la seconde et 10 % la troisième. En calculant la prime de risque, il faut donc tenir compte des renchérissements qui résultent de la durée des dépouillements et du renchérissement annuel des sinistres.

À propos des origines économiques, il faut aborder la question de la concurrence.

Le marché de l'assurance a une structure similaire dans de nombreux pays industriels du monde occidental. Un marché d'assurance se comporte toutefois autrement qu'un marché industriel, car le plus grand nombre de ses « produits », à savoir le coût des dommages, reste indéterminé lors de la souscription.

L'exemple du marché allemand de l'assurance permet de constater ceci :

Tant que dans l'ensemble les affaires d'assurance ont donné des bénéfices, les augmentations de primes ont été difficiles à imposer. Un cartel d'assureurs n'est pas la solution la plus convaincante surtout lorsque les manquements graves à la discipline font rarement l'objet d'une sanction. Il est intéressant de constater qu'il a fallu que des pertes prévisibles ou déjà subies dans les affaires globales (la perte technique des assureurs de choses se monte en 1970 à environ 400 millions de DM) aient amené les assureurs à refuser tout simplement la couverture d'un grand risque industriel pour prime insuffisante.

pour que les assainissements progressent. L'industrie doit prendre conscience qu'elle sera mal servie par une assurance ployant sous de lourdes pertes et contrainte lors des renouvellements de polices de limiter au moins l'étendue de la couverture.

Les marchés d'assurance ne redeviendront sains de toute évidence que si les sociétés sont frappées de fortes pertes, si les preneurs d'assurance ne peuvent plus être sûrs d'obtenir à tout moment l'assurance désirée et si les actionnaires voient que les assurances sont des entreprises exposées au risque.

269

### b) Sources technologiques

À côté des facteurs économiques, l'évolution technologique crée un nouveau contexte de souscription. Nous vivons dans un temps où les risques deviennent toujours plus grands. Cette tendance actuelle au gigantisme des risques ira en se renforçant dans les années à venir.

L'évolution technique et économique conduit à des accumulations sur d'étroits espaces de valeurs de plus en plus grandes et de plus en plus exposées : ce phénomène n'est pas sans avoir de répercussions dans l'assurance du chômage consécutif à l'incendie, déjà techniquement fort difficile en soi. Les difficultés que l'on rencontre essentiellement en ce domaine sont :

- La prolongation des temps de chômage du fait des surcharges qui pèsent sur le marché (difficulté par exemple de se procurer certaines machines spéciales), l'automation, les difficultés de la planification et les importants délais de mise en route pour les grandes installations.
- L'augmentation du risque d'arrêt d'activité du fait de l'interdépendance des diverses usines d'un même preneur d'assurance et d'une production dépourvue d'installations de dégagement (goulots d'étranglement).
- Sensibilité accrue au chômage, notamment du fait de la fabrication en grandes halles, de l'utilisation de matières plastiques et de systèmes de guidage électronique.
- La difficulté de conserver une vision d'ensemble de la marche de l'entreprise, notamment quand le programme de production forme un éventail très ouvert ou lorsque la fabrication a lieu par étapes dans des usines séparées.

Les récentes statistiques des affaires allemandes Incendie risques Industriels y compris le risque Chômage, sont éloquentes. C'est ainsi qu'en 1969 il y a eu au total 105 grands sinistres de plus de 1 million de DM, représentant une charge globale de 315 millions de DM, ce qui a absorbé environ 42,5 % des primes acquises. En 1970, il y en a eu 123, leur coût a été d'à peu près 500 millions de DM, représentant environ 62,5 % des primes acquises. À fin avril 1971, 37 grands sinistres avaient déjà allégé les assureurs Incendie de 420 millions de DM.

270

Ce n'est pas un hasard si l'Allemagne se trouve particulièrement touchée par cette évolution. L'impétueuse reconstruction d'après la guerre a fait que la R.F.A. dispose des installations de production les plus modernes et des méthodes les plus rationnelles, mais l'envers de la médaille pour l'assureur Incendie c'est l'augmentation des risques spécifiques. L'industrie a malheureusement négligé de munir ses installations, si abondantes en dommages potentiels, des systèmes adéquats de protection automatique. Il est très inquiétant que la réticence de l'industrie à procéder aux investissements de cette nature se traduise par un déplacement à la charge de l'assurance.

Il est capital pour les assureurs de s'adapter plus rapidement que par le passé aux changements rapides du contexte technique et de les prévoir dans toute la mesure du possible, surtout que les statistiques et l'expérience du passé se dévalorisent aussi vite que s'accélère l'essor de la technologie.

### c) *Sources sociologiques*

Le fonctionnement de l'industrie moderne exige, des personnes employées et des directions des entreprises, un sens accru des responsabilités. L'intérêt individuel décroît toutefois parallèlement à la diminution des possibilités de vision d'ensemble et à l'accroissement de l'automation. Avec la situation tendue qui règne sur le marché du travail, des aides, des apprentis et des travailleurs étrangers prennent, sans avoir les qualifications suffisantes, ni l'expérience professionnelle requise, la place de spécialistes dont on aurait besoin mais qu'on ne trouve pas. Si l'on ajoute le manque de soin et la négligence confinant à la légèreté de tous les employés, on voit que beaucoup de facteurs favorisent la survenance des incendies. L'allongement des fins de semaine par suite du raccourcissement du temps hebdomadaire de

travail mène à une surveillance insuffisante des entreprises. Les dommages sont souvent détectés trop tard et les sinistres peuvent dès lors à peine être combattus d'une manière efficace.

Dans ce contexte, il faut souligner l'importance du problème des incendies criminels. Quelles qu'en puissent être les causes (intentions délictueuses, rage de détruire, disposition naturelle malade ou motif politique), force est de constater le pourcentage considérable de dommages occasionnés par les incendiaires.

### d) *Sources dans la technique de la réassurance*

271

Dans la première partie de cet exposé, nous avons abordé les problèmes de souscription tels qu'ils se posent à l'assurance directe. Conformément à la nature des choses, ils ont des répercussions directes et indirectes au niveau de la réassurance. Divers autres points cependant concernent le réassureur en particulier.

L'expérience d'un marché national a souvent, en raison de l'insuffisance des comptes statistiques, une valeur instructive qui reste incertaine. Or, chez les réassureurs, qui sont appelés à travailler dans le monde entier, un précieux matériel statistique s'amasse. Il offre aux assureurs directs la possibilité d'accéder aux chiffres afférents aux catégories de risques comparables des autres pays. Voilà une bonne base pour effectuer les ajustements de primes nécessaires !

Au fil des concentrations d'entreprises, les conservations des assureurs directs ont augmenté. Le réassureur ne se trouve plus intéressé qu'aux risques importants ou très grands. Beaucoup d'excédents de sommes comportent en incendie industriel des aspects qui contribuent à charger exagérément le réassureur de gros sinistres. Nous pensons ici aux maxima variables établis sur des estimations douteuses du SMP.

Les efforts étendus de rationalisation ont conduit à des renoncements de plus en plus marqués à l'emploi des bordereaux.

Aussi, très souvent le réassureur ne reçoit plus les renseignements nécessaires au contrôle des cumuls. En Allemagne, toutefois, grâce au système Codex, les caractéristiques les plus significatives lui sont indiquées pour chaque police importante et comme presque tous les assureurs directs se sont ralliés au système, le contrôle des cumuls est resté possible sur le marché allemand.

Il se peut que l'utilisation de plus en plus étendue sur le plan international des installations de traitement électronique des données s'avère constituer une aide administrative simple et économique. Quoi qu'il en soit, le réassureur devrait rester informé, pour les grands risques, des détails techniques indispensables.

272 Un autre problème naît de la variété des législations nationales, obstacle fréquent aux efforts du réassureur et à son activité internationale. Les restrictions apportées à la circulation des devises, aux transferts ainsi que les diverses réglementations en matière de dépôts constituent autant de limitations. Beaucoup de gouvernements prétendent que les primes cédées à l'étranger représentent des pertes en devises pour le pays. En vérité, ce ne sont pas les primes cédées qui importent, mais les soldes devant lesquels les réassureurs se trouvent (d'ailleurs fréquemment négatifs) et la mise à disposition par ces réassureurs de leur capacité propre.

Les frais de gestion indépendants des primes augmentent démesurément en réassurance quand on étend les services à la clientèle et quand on pratique la politique du « Toujours plus près du risque ». Les mesures de rationalisation ne peuvent remédier que faiblement au coût de tous les travaux dispendieux en salaires que cela implique.

### 3 — Solutions possibles, exemple du marché allemand

Les réassureurs n'ont aucune possibilité d'agir directement sur les tarifs, les conditions et les règlements opérés par les assureurs directs. Comme cependant la majeure partie des affaires industrielles sont réassurées par eux, ils ont un intérêt légitime à participer à l'assainissement du marché. Nous nous limiterons ici à exposer les voies choisies par le marché allemand. En 1970, on a compté pour l'ensemble de ce marché, en affaires industrielles Incendie et Chômage consécutif, une perte de 25 à 30 p.c. pour un volume de primes d'environ 810 millions de DM. Les sociétés qui réassurent la plus grande partie des affaires Incendie allemandes ont essayé, en collaboration avec leurs cédantes, de mettre au point des mesures d'assainissement qui s'étendent aux affaires directes et aux engagements contractuels entre cédantes et réassureurs.

#### a) *Mesures prises par l'assurance directe*

Vers le milieu de l'année 1970, sans tenir compte des corrections de primes qui avaient précédé, une augmentation linéaire des taux

de primes a eu lieu en Allemagne et depuis le tarif industriel a été constamment adapté aux plus récentes données statistiques, en recourant autant que faire se pouvait aux méthodes actuarielles.

On a introduit pour les grandes concentrations de valeurs en stocks des chargements de sommes afin de tenir compte notamment de l'aggravation du risque.

Les changements qui se produisent sous l'effet de l'évolution technologique et des renchérissements devraient pouvoir être absorbés grâce à l'application du chargement de tendance. Pour tenir compte de l'évolution individuelle des polices et pour éveiller l'intérêt du preneur d'assurance envers les mesures propres à diminuer les dommages, il a été décidé d'appliquer un système de bonifications et de pénalisations.

273

Depuis quelque temps, les primes des risques industriels Incendie et Chômage consécutif sont fixées par une commission tarifaire. On vise par là à pratiquer des taux qui soient aussi adéquats que possible par rapport au marché et aux risques.

Pour la tarification des risques extrêmes (ceux qui accusent plus d'un milliard de DM en somme d'assurance ou, en dessous de ce chiffre, certaines catégories comme les installations pétrochimiques, etc.), une expérience spéciale est requise si l'on veut éviter les engagements incalculables et les pertes. C'est toujours la commission citée ci-dessus qui a été chargée de ces tâches, mais assistée en l'occurrence d'un certain nombre de spécialistes.

Des améliorations de structure ont été apportées aux polices Chômage afin d'en rendre plus claires les conditions et de poser des bases irréprochables de calcul.

Des mesures semblables sont nécessaires en Incendie et il va falloir s'occuper plus spécialement des marges jusqu'à présent consenties aux variations des existences entreposées au sein d'un même complexe industriel. Elles rendent quasi insoluble l'estimation du SMP.

### b) *Mesures prises par la réassurance*

Les réassureurs professionnels ne souscrivent les risques industriels Incendie et Chômage, moyens ou grands, que de façon indirecte, surtout par la voie de l'excédent de sommes, usuel en cette branche, et par celle de la réassurance facultative. Ils doivent donc avant tout

essayer de parvenir à des solutions techniquement irréprochables en modifiant de façon appropriée les traités de réassurance. C'est ainsi que les réassureurs importants intéressés aux affaires allemandes prendront, à partir du 1er janvier 1972, notamment les mesures suivantes :

274

Pour les affaires sous un traité et pour les risques facultatifs, il est convenu de procéder à des abaissements de commission substantiels. On veut, par là, atteindre à un relèvement de la prime de risque cédée au réassureur et améliorer la compensation entre les risques réassurés. L'assureur direct a été jusqu'à présent en mesure de réaliser des bénéfices de différence grâce aux commissions élevées et il pouvait demander une prime inadéquate au preneur d'assurance. En vérité, il ne faudrait pas que la concurrence sur les marchés d'assurance soit étendue au domaine technique, elle devrait rester limitée aux commissions, aux frais de gestion et aux services.

Pour améliorer le partage du sort entre la cédante et le réassureur, une conservation sur sinistre à la charge de l'assureur direct sera introduite à partir de 1972. Elle fera participer la cédante aux sinistres qui dépasseront un pourcentage stipulé dans son traité de réassurance.

Un autre moyen de pallier les difficultés actuelles serait d'introduire une clause de révision du PML. Les réassureurs ne suivront à l'avenir, dans le cas de fausse estimation du PML., que jusqu'à concurrence de 50 % au maximum. Une limitation de l'engagement sera de plus introduite pour les affaires Chômage, y compris celles présentées par voie facultative.

#### 4 — Conclusions

Comme il a été dit au commencement de cet exposé, un large champ d'activité s'offre à la recherche et à l'élaboration de solutions nouvelles pour les problèmes avec lesquels l'avenir nous confrontera. Le but à atteindre, c'est une modernisation de l'industrie de l'assurance qui, par la précision des calculs de primes obtenus, par les performances réalisées dans le domaine de la prévention des sinistres, enfin par une modification fondamentale des dispositions légales en matière de bilan et d'imposition, mette notre branche en mesure de continuer à maîtriser l'essor économique et technologique contemporain.

La collaboration amicale traditionnelle entre assureurs directs et réassureurs y aidera sans aucun doute.



De ces travaux présentés par des spécialistes de l'assurance et de la réassurance aux États-Unis et en Europe ressort la même impres-

sion, non d'impuissance devant un fait généralisé, mais d'une inquiétude croissante. De nouveaux procédés, de nouveaux matériaux ont entraîné peut-être pas des risques nouveaux, mais des dommages infiniment accrus et contre lesquels l'industrie de l'assurance et de la réassurance se défend mal, parce qu'ils correspondent aussi à une baisse de taux que la concurrence a eu tendance à généraliser.

Au départ, il y a donc un problème de capacité d'absorption, devenu très grave devant la marée montante des valeurs en jeu et des grands sinistres. Pour se protéger, les assureurs limitent leurs acceptations et, surtout, leur conservation. Parce qu'ils veulent se mettre à l'abri des coups durs, ils cherchent à reporter le problème aux réassureurs qui, à leur tour, le transmettent en partie à leurs rétrocessionnaires. C'est dans ce processus de répartition que certains se chargent trop et perdent lourdement, puisqu'ils sont à l'extrémité de la chaîne, sans recevoir suffisamment pour se mettre à l'abri des coups de torchons. De là à demander davantage pour la réassurance, à se limiter eux-mêmes, il n'y a qu'un pas que franchissent les plus prudents; ce qui ne permet guère aux cédantes de régler leurs problèmes. Elles sont parfois exigeantes. Elles veulent beaucoup pour aussi peu que possible, à cause de la concurrence. Mais la résistance des réassureurs les font réfléchir et, à leur tour, elles refusent de se charger trop au départ. C'est en résumé la question du marché disponible, qu'au début de la chaîne le courtier constate chaque jour et que les fusions de sociétés ne facilitent pas, face à des valeurs qui vont croissant avec l'inflation et avec l'essor de l'économie. Pour la résoudre, il faut que l'assuré collabore au triple point de vue prime, lutte contre l'incendie et utilisation logique et prudente des moyens de production.

En terminant, il faut noter ces deux exigences projetées par les réassureurs: a) la fixation dans le traité d'une part qui resterait à la cédante, d'après M. Schubert, par l'application d'un pourcentage des sinistres; b) une participation des cédantes quand le sinistre dépasse le S.M.P. prévu. Il y a là une menace de choc en retour qui prévoit une participation des cédantes aux pertes importantes subies par les réassureurs. On se trouve ainsi devant un renversement de la situation antérieure. Jusqu'ici, on concluait que le réassureur devait partager la fortune de l'assureur. Tout en restant vrai, cet axiome aurait son application en un sens contraire si la pratique signalée par M. Schubert se répandait. J. D.

## Du règlement des sinistres

par

ANDRÉ MEEK

276 Monsieur André Meek nous a fait parvenir le texte que voici. Il y cherche des solutions nouvelles au problème du règlement des sinistres en assurance automobile, en particulier. Tout n'est pas parfait dans ce travail qu'il nous envoie. Mais nous croyons que les idées qu'il développe sont valables : un représentant unique qui fait un rapport aux assureurs intéressés (d'où une économie substantielle), l'usage de l'ordinateur pour la centralisation des données, l'utilisation du matériel le plus moderne pour la transmission des renseignements. Tout cela nous paraît tenir non du rêve, mais de la réalité. Enfin ! un technicien aborde en homme pratique et, dans l'ensemble, le problème du règlement des sinistres, l'un des plus coûteux et, globalement, des plus inefficaces à l'heure actuelle. Qu'on ne nous dise pas que tout cela n'est pas *pratique*, parce que contraire aux habitudes actuelles. Avant de rejeter les idées de notre collaborateur, il faudrait qu'on les examine d'un peu plus près et qu'on ne les écarte pas d'un geste dédaigneux comme si elles étaient irréalisables. Il serait bon qu'on réfléchisse un peu avant d'en admettre ou d'en nier l'intérêt. C'est le vœu que nous faisons en donnant au texte de Monsieur Meek l'hospitalité de notre revue. Si l'on est opposé à ses vues, qu'on nous le dise et pourquoi. Nous serons très heureux de donner à des opinions différentes le même espace et le même intérêt. Mais qu'on bouge et qu'on n'hésite pas à bouleverser la pratique actuelle si elle ne nous satisfait pas ! Nous sommes de ceux qui en déplorent la lenteur, le coût et la relative inefficacité.

Comme nous ne disposons pas de tout l'espace nécessaire nous devons faire paraître le texte de notre collaborateur en deux tranches : la première consacrée à l'enquête et au ma-

tériel mis à la disposition de l'expert et la seconde, traitant des techniques mêmes de l'enquête. A



### **I — Coûts et méthodes des règlements de sinistres**

Il est urgent que nous revisions nos méthodes de travail et que nous trouvions des solutions à nos coûts exorbitants d'opération. Le public et le gouvernement n'ont pas tout à fait tort dans leurs revendications.

277

Je ne m'attaquerai ici qu'au problème des règlements de sinistres en abordant les sujets suivants :

- 1) Unification du système d'enquête. Fusionnement des services.
- 2) Adjonction d'un ordinateur pour la classification et l'accessibilité aux documents d'un dossier.
- 3) Problèmes de recyclage du personnel.
- 4) Nouvelles méthodes d'enquêtes.
- 5) Possibilité d'appréciation électronique de la responsabilité.

Même si les compagnies d'assurances, depuis quelque temps, semblent sensibilisées à leurs problèmes et comprennent qu'il y a lieu de coopérer d'une façon plus étroite, rien ne nous laisse croire à une telle coopération prochaine, du moins dans le domaine du règlement des sinistres. Cette absence de coopération cause de nombreux retards et augmente les coûts d'une façon excessive.

Voici des constatations d'ordre pratique que j'ai pu relever au cours des années et, sans modifier nos concepts de responsabilité, certaines solutions positives.

1 — Les assureurs jouent à un jeu de cache-cache et se privent de renseignements essentiels qui leur serviraient à mieux protéger le public et ensuite à se protéger eux-mêmes contre les abus possibles du même public. Combien les assureurs épargnent-ils à agir ainsi et combien perdent-ils en étant victimes de la même attitude de la part de leurs concurrents ? Une compagnie qui a refusé de collaborer avec une autre se verra à son tour refuser, à une autre occasion, la collaboration de cette dernière. Ainsi augmente l'animosité entre assureurs. A tel point qu'un jour, les renseignements les plus insignifiants ne

peuvent même plus être obtenus. Les chances de gagner ou de perdre à ce jeu sont à mon avis de 50/50.

Il en résulte une augmentation des coûts dont le public assume les frais et une inefficacité frustrante et exaspérante pour tous.

278 Dans le système actuel, chaque Compagnie fait compléter son enquête par son propre personnel ou par ces esprits indépendants. Sauf pour le cas de l'automobiliste qui endommage sa voiture sans causer de dommages à autrui, il y a, dans le plus grand nombre de cas, l'intervention d'au moins deux assureurs à la suite d'un accident ou davantage, selon le nombre d'autos impliquées. Le coût d'enquête est alors doublé, triplé, etc., qu'elle soit complétée sur la route ou par téléphone. C'est le même travail qui est répété par plusieurs.

Il en résulte que

- les renseignements s'obtiennent de façon et à périodes différentes, par diverses personnes, d'où la possibilité de contradictions.
- les conflits surgissent des variations des renseignements.
- le contrôle des dommages est souvent exécuté par plus d'un évaluateur.
- chaque Compagnie fait appel à son avocat, médecin, ingénieur ou tout autre expert nécessaire.
- une Compagnie peut être prête à discuter d'un dossier tandis que l'autre ne l'est pas, parce que leurs rapports ne leur parviennent pas en même temps.
- la lenteur des négociations oblige les assureurs à régler leurs propres clients, lorsqu'une telle protection existe, et les oblige à procéder à des recouvrements.
- chaque Compagnie se débrouille seule face à la fluctuation du volume d'affaire ou du nombre des réclamations.
- la multiplicité des formules utilisées retarde le travail des reviseurs.
- trop de Compagnies qui possèdent la déclaration d'un témoin indépendant favorisant leur client, refusent de fournir cette preuve à la Compagnie adverse et se débarrassent de la décision finale en consultant soit un Comité d'Arbitrage ou nos Cours de Justice.
- les Compagnies n'ont pas d'unité de pensée dans l'application des contrats.

- les personnes impliquées s'impatientent devant l'intervention de plusieurs enquêteurs et les poussent fort souvent à refuser de coopérer.
- le public se plaint de la lenteur des règlements.
- les tierces parties refusent assez souvent de rencontrer le représentant d'une partie adverse.
- l'assuré qui désire récupérer le montant de sa franchise ou la pleine valeur de son véhicule, s'il n'a pas la protection collision, doit faire face à des délais beaucoup trop longs. Cela l'oblige souvent à emprunter des sommes à intérêts assez élevés ou à engager des frais légaux qu'il ne peut même pas récupérer.

Il y aurait lieu de mettre un terme à ce gaspillage de temps et d'argent.

La solution me paraît être une coopération totale entre les compagnies d'assurances, c'est-à-dire de jouer cartes sur table.

Pour éviter de continuer à vivre au sein d'un système qui disparaîtrait si l'État décidait de devenir l'assureur automobile dans notre province, pourquoi les Compagnies privées n'accepteraient-elles pas d'unifier leur système d'enquête ? En fait, il pourrait y avoir une seule enquête pour chaque sinistre et les résultats de cette enquête, complétée sur la route ou par téléphone, seraient communiqués à tous les assureurs intéressés.

Il en résulterait que chaque Compagnie :

- aurait les mêmes renseignements que ses concurrents.
- recevrait son rapport en même temps que les autres.
- leurs représentants seraient quand même libres d'interpréter les renseignements obtenus à leur façon.
- aurait la possibilité de demander un complément d'enquête si elle considérait que les renseignements obtenus ne sont pas satisfaisants, et le rapport additionnel, tout comme l'original, devrait également être disponible à tous les assureurs intéressés.
- utiliserait les mêmes formules.
- ferait appel au même évaluateur.
- pourrait convenir d'un service de contentieux pour les cas à montants limités.

- devrait en venir à un consensus sur l'interprétation des contrats.
- verrait les négociations s'accélérer et par le fait même, les règlements. Dans les cas où un accord ne peut intervenir, il y aurait encore lieu d'avoir recours à des comités d'arbitrage ou à nos cours de Justice, mais il est facile d'imaginer qu'en ayant les mêmes renseignements en main, la logique devrait primer et face aux évidences, un grand nombre de cas pourraient se régler immédiatement après réception du rapport.

280

Cette première phase suppose la fusion des services d'enquête et le regroupement des enquêteurs au service des diverses compagnies et les agents de réclamations, dits indépendants. Nous reviendrons sur ce problème particulier un peu plus loin.

2 — Comme deuxième phase, afin d'accélérer encore plus le service, il serait possible d'utiliser la technique de l'ordinateur pour la classification des documents et des rapports ainsi que pour leur accessibilité rapide. Il ne s'agit pas effectivement de l'ordinateur comptable qui est passablement en vogue dans les grandes entreprises, mais bien d'un ordinateur qui contrôle les opérations d'un vidéo-classeur. Une société américaine fabrique un tel système qui permet d'inscrire en une mémoire centrale, sur une bande magnétique, tous les documents qui peuvent servir à composer un dossier et d'y avoir accès en tout temps.

Voici le fonctionnement de ce système. Cinq appareils principaux en font partie :

- 1) *Le transmetteur de documents.* Il photographie et transmet de quelque distance que ce soit, en 1/15 de seconde, tout document de grandeur  $8\frac{1}{2} \times 11$  ou  $8\frac{1}{2} \times 14$ , chacun n'occupant qu'un tiers ( $\frac{1}{3}$ ) de pouce sur une bande magnétique qui peut contenir au total 166,600 documents.
- 2) *Le vidéo-classeur.* Un ordinateur central combiné au vidéo-classeur contrôle la codification et l'insertion sur une bande magnétique de tous documents qui lui sont soumis par les transmetteurs et les classifie. Les documents d'un même dossier se suivent, comme des espaces vides sur les bandes sont prévus à l'ouverture de chaque dossier. Une moyenne d'espace doit être prévue. Les documents de dossiers fermés sont recopiés sur d'autres bandes et gardés en banque de référence, moins rapidement accessibles que les dossiers

courants. Les espaces libérés servent à de nouveaux dossiers. Un grand nombre de bandes peuvent être accessibles en même temps. De plus l'ordinateur, à demande, retrace les documents un par un ou par bloc dossier et les transmet sur des écrans répartis aux endroits voulus.

- 3) *Les plaques intermédiaires.* Celles-ci peuvent recevoir un certain nombre d'images et les transmettent aux écrans. Ces plaques conservent les images aussi longtemps que le désire l'opérateur d'un écran et libèrent la bande magnétique pour d'autres usagers. C'est le principe connu des *reprises* dans les émissions sportives transmises à la télévision.
- 4) *L'écran.* Identique à un écran TV il transmet l'image de tout document écrit, photos, diagrammes, etc., contenu en mémoire centrale sur bande magnétique. Un clavier situé à sa base permet de composer un code d'accès à un dossier ou document du dossier et aussi d'y inscrire certaines instructions.
- 5) *Un photocopieur.* Quiconque désire obtenir une ou des copies de documents qu'il fait apparaître sur son écran, peut commander à cet appareil de les lui produire.

281

Tous ces appareils peuvent être reliés entre eux, à distance voulue, par câbles téléphoniques ou par ondes courtes.

Ces instruments de travail peuvent être utilisés de la façon suivante :

- chaque enquêteur sur la route pourrait, au jour le jour ou à période de temps déterminée, fournir à une centrale ou à des bureaux satellites équipés d'appareils transmetteurs tous les documents qu'il accumule au fur et à mesure de leur obtention
- de la même façon il soumettrait son rapport et recevrait ses instructions. Même possibilité pour le reviseur qui reçoit du courrier
- le reviseur, chaque jour, sans avoir à communiquer directement avec les enquêteurs, pourrait vérifier, à l'aide de son écran, les progrès d'enquête sur chaque dossier qu'il doit contrôler. Il n'aurait plus besoin de dossiers à son bureau et pourrait opérer simplement à l'aide d'une liste des dossiers qui lui sont confiés
- il prendrait une décision aussitôt que les renseignements obtenus sont suffisants

- si la magistrature le permettait, les originaux pourraient être détruits après leur inscription en mémoire.
- des photocopies peuvent être obtenues des documents contenus sur bandes magnétiques.

Grâce à ce mode de travail, on pourrait éviter les inconvénients mentionnés ci-dessous :

282

- le système conventionnel d'enquête oblige la production de nombreux documents sous forme d'originaux et de photocopies qui doivent être acheminés à leurs destinataires par la poste ou livrés personnellement à différentes occasions.
- l'accessibilité aux documents est un problème majeur.
- il est plutôt rare qu'une personne ait à sa disposition le dossier auquel se réfère l'appel qu'elle reçoit.
- des recherches plus ou moins longues et complexes peuvent avoir lieu avant de retracer le dossier et compléter la conversation. Fort souvent, un deuxième ou troisième appel doivent avoir lieu après que les documents ont été retracés et, à ce moment-là, le premier interlocuteur n'est pas toujours libre de son côté pour répondre au retour d'appel.
- le reviseur ne peut prendre de décision tant et aussi longtemps que son propre enquêteur ou celui de l'extérieur ne lui a pas produit son rapport.
- depuis quelques années, le service postal, déficient et de plus en plus coûteux, cause des retards considérables et nuit à une foule de décisions et de négociations.
- une fois les dossiers localisés, ceux-ci doivent quand même être acheminés à leurs destinataires soit un par un (appel téléphonique) ou en groupe (journal) selon l'exigence du moment.
- un reviseur, qui doit retracer un document particulier parmi un flot d'autres pièces dans un dossier volumineux, perd un temps précieux.
- l'impossibilité de contrôler un grand volume de réclamations occasionne parfois l'ouverture de deux dossiers pour un même sinistre et le travail peut être confié à deux personnes.
- l'accessibilité aux contrats d'assurances, indispensable pour ouvrir un dossier, est actuellement un problème puisque ceux-ci ne sont

pas toujours en place. Cela entraîne le retard d'intervention de l'agent de réclamations et, fort souvent, la description de la protection n'est pas remise à jour.

- une enquête qui doit se compléter dans des territoires différents oblige la rédaction et l'envoi d'une lettre ou un appel interurbain.

Voici quelques-uns des avantages :

- une codification et classification sans erreur de tous les documents.
- une accessibilité presque instantanée lors de la revision d'un dossier pour étude personnelle du reviseur ou à la suite de tout appel téléphonique, d'où la possibilité de négociations et décisions rapides.
- une liaison simplifiée inter-Compagnies, inter-centres d'enquêtes, inter-cités et inter-provinces.
- pour le reviseur, le vidéo-classeur pourrait lui établir une liste maîtresse de tous les documents composant un dossier et lui en donnerait un code d'accès. Il n'aurait plus à fouiller dans une foule de documents.
- il n'y aurait plus d'accumulation de dossiers sur les pupitres.
- les classeurs et leurs préposés à toute fin pratique pourraient disparaître.
- les souscripteurs eux-mêmes qui ont à reviser un risque pourraient avoir accès au dossier d'enquête ou à un résumé des conclusions.
- les courtiers, groupés dans des édifices équipés d'un appareil de relais, transmettraient leurs propositions, avenants, etc. de la même façon à leurs compagnies.
- les primes pourraient également être établies selon certains facteurs soumis à l'ordinateur.
- le public qui désire un renseignement pourrait bien plus rapidement obtenir une réponse adéquate.
- il y aurait possibilité de joindre à ce système les quartiers généraux des services de Police permettant d'obtenir, aussitôt rédigés, copie de leurs constats. Fort souvent, des renseignements importants ne sont disponibles que sur réception de ces constats de police.
- en sens inverse, les policiers pourraient contrôler si les automobilistes impliqués dans des accidents détiennent la protection d'assurance minimum.

284

- les banques et les caisses populaires opèrent de plus en plus à l'aide d'ordinateurs et grâce à celui d'une centrale d'enquête, un reviseur pourrait autoriser l'ordinateur de la banque où sa Compagnie fait affaire, à procéder à un transfert de fonds envers une personne à qui il destine un paiement et ce transfert pourrait se faire directement au compte de cette personne, à la succursale de la banque ou caisse populaire où il fait affaire, évitant d'avoir à imprimer un chèque et de le faire parvenir par la poste.
- compilation, après chaque transfert de fonds, de la balance bancaire, la revision des réserves et la liste des recouvrements possibles, d'où des statistiques toujours à date au moment où une consultation est nécessaire.
- en coopération avec les manufacturiers d'automobiles, possession d'une liste de toutes les pièces de voiture et leurs prix, les changements de description de pièces et leurs prix étant soumis à l'ordinateur au jour le jour. Les évaluateurs et les garagistes pourraient avoir recours à un tel service.
- les pièces usagées pourraient être retracées de la même façon. En associant les regrattiers au système, les assureurs pourraient également soumettre des photos de véhicules démolis qu'ils ont à vendre et obtenir des offres.
- obtenir la valeur marchande d'un véhicule au moment d'une perte deviendrait un jeu d'enfants si l'Association des Détaillants d'Automobiles établissait un système de renseignements révisé de temps à autre selon les fluctuations du marché.

Pour faciliter le travail des agents de réclamations, des bureaux satellites seraient reliés à l'ordinateur central dans des centres d'achats géographiquement choisis selon la concentration des affaires. Ces bureaux satellites seraient dans des secteurs différents d'une grande ville comme Montréal et Québec ou dans différents grands centres devenus le noyau des affaires d'une région.

Ces constatations personnelles ne sont que quelques exemples des défauts de notre système actuel et des moyens d'y remédier. Toute personne qui a été mêlée de près ou de loin au service du règlement des sinistres peut facilement en trouver d'autres. Nous vivons ces problèmes quotidiennement.

On fait des objections à l'unification du service d'enquêtes. Certaines personnes croient qu'il y a une relation humaine importante à conserver entre l'assuré et un représentant de sa compagnie à qui il peut demander conseil. D'un autre côté, à la suite des nouvelles techniques et surtout celle de l'usage de plus en plus répandu du service téléphonique, il y a déjà réduction de ces relations du moins en ce qui concerne la présence humaine. Même s'il y a certains inconvénients qui sont indéniables, je crois que les avantages de l'unification sont plus importants. Même si un enquêteur représente plusieurs assureurs, je ne crois pas qu'il soit interdit de répondre à certaines questions pertinentes du public.

285

Déjà à certaines occasions, assez rares il est vrai, nous avons eu à faire enquête là où deux ou trois personnes impliquées étaient assurées par le même assureur. À ce moment-là, une enquête était faite, et les mêmes déclarations, évidemment, aboutissaient chez le même assureur. Cela n'empêchait pas de juger de la valeur réelle d'une réclamation ou de la responsabilité individuelle. Il y avait là une économie appréciable que j'aimerais bien voir se généraliser.

Certains assureurs hésiteraient probablement à voir leur personnel, entraîné sérieusement par eux, se fondre dans un groupe où ils ne pourraient pas nécessairement choisir l'enquêteur. Je leur réponds alors qu'un homme, en qui ils ont confiance et qu'ils connaissent parfois depuis de nombreuses années, demeure toujours aussi valable même s'il quitte leur emploi et va travailler pour une autre compagnie. De même, certaines font appel à du personnel qui œuvre déjà chez des concurrents et en qui ils ont confiance, connaissant déjà leur réputation. Un fusionnement devrait réunir les meilleurs éléments.

3 — Évidemment, le regroupement ne serait pas une tâche facile. Il y aurait lieu alors de consulter des spécialistes en la matière. Certaines maisons sont déjà expertes dans les problèmes de fusion. Elles devraient être en mesure de trouver des solutions adéquates. Il serait facile de conclure qu'en regroupant ces gens et en instaurant le système de l'enquête unique, au moins la moitié de ces gens disparaîtraient. Afin d'éviter des mises à pied massives, j'entrevois quelques solutions possibles comme suit :

— institution d'équipes rotatives de travail. Un groupe serait en service de 8 à 16 h. et l'autre de 12 h. à 20 h. J'ai pu constater que pour beaucoup de gens, il est impossible de discuter leurs problèmes

avant qu'ils n'arrivent chez eux vers 16 h. 30 ou 17 h., au moment même où les bureaux ferment. Nombreux sont ceux qui tentent de nous rejoindre entre 17 et 20 h. Le travail d'équipe permettrait de répondre avec beaucoup plus de souplesse et de rapidité aux renseignements que tente d'obtenir le public assuré.

286

- ou, polyvalence des agents de réclamations, en ce sens qu'un certain nombre pourrait se recycler en occupant des postes d'inspecteurs.
- encore pourraient-ils compléter pour les Compagnies les renseignements qui sont ordinairement exigés des sociétés comme Retail Credit, Hooper Holmes, etc., soit avant l'acceptation d'un risque, une étude sur les activités d'un blessé et ses revenus ou pour retracer un personnage disparu, etc. Ce dernier domaine doit en être un autre qui coûte fort cher aux Compagnies et il y aurait lieu d'instituer une banque de tels renseignements obtenus.

Ces deux secteurs relèvent également du domaine de l'enquête.

Les personnes ainsi recyclées devraient quand même demeurer disponibles au service des sinistres pour soulager les autres membres aux périodes de pointe ou lors de catastrophes. Une étude approfondie établirait peut-être que les périodes de pointe dans ce service particulier ne correspondent pas à de telles périodes au service des ventes, et ces gens pourraient desservir les deux secteurs.

Un regroupement permettrait également d'instruire les agents de réclamations d'une façon suivie et uniforme. Le pouvoir d'achats accru pourrait déjà produire des économies et l'épargne de temps réduirait les dépenses salaires tout en permettant au public d'être servi efficacement. Les argents versés au poste des frais légaux devraient également diminuer considérablement.

Évidemment, le coût d'utilisation de l'ordinateur et d'un vidéo-classeur serait passablement élevé mais devrait être en partie du moins contrebalancé par les économies citées plus haut. Il faudra sûrement penser en termes de plusieurs millions de dollars pour l'achat et l'opération de ces appareils. Il est malheureusement impossible de dire, même approximativement, combien coûterait le système du vidéo-classeur puisque le fabricant aurait besoin de certains renseignements qui ne sont pas actuellement disponibles. Il faudrait établir certaines statistiques qui n'existent pas et la coopération de quelques assureurs serait indispensable pour déterminer par exemple quelle est la fréquence de références à leurs dossiers ainsi que le nombre moyen de documents

qu'ils contiennent. D'autres renseignements devraient être également obtenus de tous les assureurs comme par exemple le nombre de dossiers qu'ils manipulent par année et l'importance de leur personnel.

Chaque assureur devrait comprendre qu'au lieu d'avoir recours à son propre personnel d'enquêteurs ou à des indépendants, il serait économiquement avantageux de partager avec d'autres assureurs leurs frais d'opération tout en espérant pouvoir y trouver l'efficacité qu'ils recherchent.

Je n'ai abordé que le domaine des sinistres autos, mais toute autre enquête impliquant la participation de plusieurs enquêteurs appelle les mêmes commentaires.

287

(à suivre)

---

### **Un autre exemple d'indemnisation sans égard à la faute**

Le 1er janvier est entré en vigueur dans l'Ontario une disposition nouvelle de la police automobile. Automatiquement lui est ajoutée la clause d'indemnisation en cas de dommages corporels, subis au cours d'un accident d'automobile. Jusqu'ici, comme dans le Québec, cette assurance pouvait être souscrite moyennant une surprime si l'assuré le désirait; à partir de 1972, elle sera obligatoire. La clause garantira des indemnités en cas de décès, d'incapacité, de frais de réadaptation, de frais médicaux, de dépenses funéraires. Il y a là une première étape vers l'indemnisation sans égard à la faute, jusqu'à concurrence des sommes prévues (assez faibles, il est vrai, puisqu'en cas de décès du chef de famille le montant n'est que de \$5,000 et de \$1.000 par enfant). L'indemnisation n'enlève pas le droit de recours car les sommes versées sont considérées comme un premier paiement à déduire du montant total. L'avantage pour l'accidenté, c'est qu'elles lui sont payables rapidement, sans autre discussion que la preuve du dommage.

Il faudra suivre l'application de cette disposition nouvelle chez nos voisins. Après un an ou deux, elle permettra de juger dans quelle mesure le nombre des cas d'indemnité aura augmenté, si les tribunaux sont vraiment déchargés d'une partie de leur travail et si le règlement des sinistres en est accéléré. Qu'on ne se fasse pas d'illusion, cependant, on n'aura pas tout réglé en procédant ainsi, puisque les sommes sont peu élevées, et puisque les dommages matériels continueront de faire l'objet de nombreuses et coûteuses discussions, qui ne facilitent pas l'entente entre les parties.

Les frais de réadaptation (*rehabilitation*) inquiètent un peu les assureurs qui ne savent pas très bien quelle en sera l'importance. J. H.

# Chronique de documentation

*par*

J. H.

288

**Variable annuities and separate accounts, an annotated bibliography.** McCahan Foundation, information (series no. 3), 270 Bryn Mawr Avenue, Bryn Mawr, Pennsylvania 19010, U.S.A.

La McCahan Foundation a été créée en 1955 par l'American College of Life Underwriters, dans l'intention de promouvoir la cause de l'assurance sur la vie. Ses initiatives prennent la forme de publications (monographies, études bibliographiques, livres), de séminaires, de colloques et de rencontres diverses, dans l'intention de renseigner le public et les spécialistes sur les questions d'assurances en général et vie en particulier.

Cette fois, elle apporte une étude bibliographique de quelque soixante-quinze pages sur les rentes variables. La rente viagère fixe a le défaut de ne pas suivre la diminution du pouvoir d'achat de la monnaie. La rente indexée y pourvoit plus ou moins bien suivant la nature de l'indexation. On a songé à la cote en bourse, mais il est possible — comme la chose s'est produite depuis deux ans en particulier — que le cours des actions ne corresponde pas à la hausse du coût de la vie pendant la même période. C'est le recensement des travaux sur le sujet qu'apporte au spécialiste la brochure de M. Roger A. Steinharter, que présente la McCahan Foundation.

À titre documentaire, voici la nomenclature des autres travaux publiés par la Fondation. Nous pensons qu'elle a sa place ici, à cause de la variété des études et des sujets sur lesquels ceux-ci portent :

Marketing Life Insurance : Its History in America, by J. Owen Stalson. Medicare, by Robert J. Myers. The American Design, by John Sloan Dickey. The Conjugal Family and Consumption Behavior, by John Scanzoni. Insurance Courses in Colleges and Universities Outside the United States, by Joseph J. Melone and Helen L. Schmidt. Family Production, Consumption, and Interpersonal Behavior, by John Scanzoni. Operations Research and Insurance Applications : An Annotated Bibliography, by Roger C. Wade, Beatrice C. Rogomentich, and Edward Y. Kung. Variable Annuities and Separate Accounts : An Annotated Bibliography, by Roger A. Steinharter. Mutual Funds and Insurance Applications : An Annotated Bibliography, by Roland J. Santoni. Demand For Life Insurance : An Annotated Bibliography, by J. Finley Lee and William M. Whitaker.

289

**La connaissance des ordinateurs**, par Thomas H. Crowley.

Édition spéciale de Bell-Canada. À la Lithographie Métropole Inc., Montréal.

Si on parle beaucoup de l'ordinateur, ce merveilleux instrument de travail, on le comprend mal. Cette brochure de cent cinquante pages aidera ceux qui désirent avoir autre chose qu'un vague aperçu des services qu'il peut rendre. Destiné aux écoles secondaires, il rendra service aux maîtres qui veulent orienter leurs élèves vers la programmation : cet art difficile qui permet de tirer le maximum d'un appareil complexe.

Même si on croit que certains exagèrent dans leur enthousiasme, il faut se rendre compte de ce qu'est cette remarquable création de l'esprit humain. Une fois de plus, Bell-Canada vient à la rescousse.

**L'annuaire des sociétés d'assurances 1970.** L'Argus, 2, rue de Châteaudun, Paris 9<sup>e</sup>, France. Prix : 80 francs.

Voilà la dernière édition de l'excellent annuaire que, chaque année, le Journal *L'Argus* met à la disposition de l'industrie de l'Assurance. Il est une source de documentation précieuse pour ceux qui traitent avec le marché français. On y trouve, par exemple, les textes législatifs mis à jour au 10 février 1970, les groupements, associations et syndicats, les

agents et les experts, des renseignements sur l'École d'Assurances, les Journaux et les Annuaire d'assurance du monde et, surtout, les états des sociétés par branches exploitées. En somme, un gros bouquin de deux mille pages et un excellent instrument de travail.

**Le rapport annuel du surintendant des assurances, 1969, Québec.**

290

Le service des assurances de Québec relève maintenant du Ministère des Institutions Financières, compagnies et coopératives. Il vient de faire paraître son rapport annuel pour 1969, avec une toilette différente. Nous l'en félicitons, ainsi que des renseignements plus élaborés qu'il contient. Il y a là un excellent instrument de travail qui permet de mieux juger la situation des assureurs englobés et celle de l'assurance en général, dans la Province de Québec.

Une suggestion cependant : dans les tableaux récapitulatifs, peut-être pourrait-on donner des chiffres globaux comparatifs pour deux ou trois ans. Cela faciliterait une étude rapide des résultats.

Peut-être également pourrait-on donner des chiffres indiquant les résultats véritables dans la province, pour les diverses catégories d'assurances. Cela voudrait dire aussi bien la mention des primes acquises que des frais, avec, si possible, une analyse comparative. De cette manière, il serait beaucoup plus facile de suivre les résultats obtenus par les assureurs dans la province de Québec, comme le rapport du surintendant des assurances fédéral le permet pour l'ensemble du pays.

**Jean Rostand. Au sel de la semaine, Radio-Canada, à Montréal.**

Autant Han Suyin m'a déplu, malgré son charme et sa

facilité d'expression, à cause de son constant souci de propagande, autant m'a plu cette heure consacrée à Jean Rostand, au Canal 2, il y a quelque temps. L'animateur, Fernand Seguin, a repris la discussion et l'a fait paraître en brochure.

Jean Rostand a parlé en toute simplicité de ses travaux de chercheur isolé, mais fécond, de ses difficultés, des insuffisances de ses découvertes. Tout cela dans une langue très sûre et avec le charme d'un vieil homme intelligent et tout juste assez sceptique pour ne pas laisser croire qu'il a atteint le but qui a échappé à d'autres.

291

Il a tenu également à parler de son père, ce brillant écrivain de théâtre, venu à temps dans un milieu littéraire qui s'ennuyait. *Cyrano de Bergerac*, *L'Aiglon* et *Chantecler*, ce fut en leur temps la piqûre donnée au théâtre qui menaçait de se scléroser.

Après l'avoir écouté à la télévision, des professeurs d'Université se sont étonnés d'une telle aptitude à présenter, de façon claire et simple, les problèmes si complexes d'hérédité, de chromosomes et de l'évolution de l'espèce.

**Conditions of property insurance for socialist enterprises in Hungary.** Budapest.

Veut-on savoir comment se traitent les assurances derrière le rideau de fer pour les entreprises d'État et les coopératives agricoles ? Cette brochure des services officiels de Hongrie nous l'apprend en quelque 71 pages, rédigées en anglais; ce qui facilite l'accès à la documentation. Elle nous est parvenue par les soins du directeur général de l'Allami Biztosító ou, comme on se hâte de traduire littéralement, *Insurance Entreprise of the State*. Il faut noter que l'État — là comme ailleurs — sent le besoin d'appliquer à ses biens les

mêmes règles de répartition que celles qu'accepte l'initiative privée, même si la répartition est normalement suffisante pour constituer une assurance *de facto* sinon *de jure*.

292

Il est intéressant de rapprocher la politique suivie derrière le rideau de fer — tout au moins en Hongrie — en matière d'assurance pour les entreprises socialisées et celle que l'on a acceptée dans les pays d'économie libre. Au Canada, par exemple, seules les entreprises d'État constituées en société s'assurent, les gouvernements fédéral et provinciaux prenant le risque à leur charge. Dans la province de Québec, on se garantit contre les risques de responsabilité (auto et autres) non pas parce qu'on craint le risque en soi, mais parce qu'on veut une personne interposée pour empêcher les interventions ordinaires de la politique.



Dans le livre indiqué plus haut, il y a les clauses d'assurance ainsi qu'une étude générale du problème. Nous ne citons ici qu'une seule de ces clauses. Elle suffit, croyons-nous, à situer l'intention de l'assurance qui est la même qu'en pays dits capitalistes. Nous la tirons de la brochure indiquée plus haut, qui est rédigée en anglais, en allemand et en russe, sans doute pour faciliter l'accès au marché de réassurance dans les pays où l'on parle l'une de ces trois langues :

**Conditions of Fire Insurance  
for National Enterprises**

I

1. "On the basis of the insurance, the National Insurance Company (hereinafter: Insurer) shall reimburse to the Enterprise (hereinafter: insured) losses in the property found on the territory of Hungary and insured according to the contract, caused by the following events:
  - a) Fire,

## A S S U R A N C E S

---

- b) Lightning, even if it had not started a fire,
  - c) Explosion,
  - d) Damages in insured property produced in the course of fire-fighting and salvaging in connection with the events specified in the paragraphs above.
2. "The Insurer shall also pay the motivated expenses related to insured property and incurred in connection with the events specified above:
- Expenses of scaffolding, propping up and pulling down,
  - Expenses of a temporary roof,
  - Expenses of designers and experts for reconstruction,
  - Expenses of repair of objects of communal services, provided these have to be supported by the insured by virtue of a legal disposition,
  - Expenses of salvage and fire-fighting that are the charge of the insured,
  - Expenses of clearing away and transporting remains and rubbish.
3. "On the basis of the insurance, the Insurer will compensate the losses suffered by the employees of the insured in clothing and other objects of everyday use, kept on the premises, in consequence of the damage events listed in Section 1, except for cash, securities, gold and jewellery, motor vehicles, with consideration to their actual cash values (depreciated) in the time of the occurrence of the damage, up to the limits of the price of acquisition, for each damage event and person up to the sum of 5000. — Ft.
4. "The Insurer will cover also damages suffered in property of third parties owing to the fire or explosion that took place at the insured's or incurred in the course of fire-fighting and salvaging work in such property, if the insured is liable for compensation according to the rules of liability for extra-contractual damages."

# Pages de journal

par

GÉRARD PARIZEAU

## 2 juin, Riel (suite)

294

Le deux octobre 1968 à Régina, on a également voulu rappeler le souvenir du « pendu » de 1885, en lui élevant un monument dans la province même où on l'avait traité en rebelle coupable de haute trahison...

Ce jour-là, le premier ministre Trudeau s'est exprimé ainsi : « Il n'est que trop facile, si les désordres se produisent, de les écraser au nom de l'ordre public. Nous ne devons jamais oublier qu'au bout du compte, une démocratie est jugée d'après la façon dont la majorité traite la minorité. La bataille de Louis Riel n'est pas encore gagnée. »

Comme la vie peut être dure et inconséquente ! Il est vrai que le temps arrange bien des choses. Mais celui qui cherche une certaine logique dans l'histoire ne peut s'empêcher de voir, en esprit, ce pauvre Riel se balançant corde au cou sous le gibet et, longtemps plus tard, célébré par les héritiers spirituels de ceux qui l'ont traîné dans la boue, puis pendu. Métis, il avait fait ses études au séminaire parce qu'un curé — ah ! ces curés — l'avait distingué et avait voulu que, quoique pauvre, il fût instruit, tout comme Ignace Bourget longtemps plus tôt. La différence, c'est que l'un fut évêque et mourut dans son lit, au milieu des éloges de presque tous après une vie combative ; l'autre expira la corde au cou comme un criminel. Il est heureux qu'on l'ait réhabilité, à l'occasion d'un grand anniversaire, là où justement il avait été considéré comme un affreux rebelle. Il est bon que la justice humaine puisse corriger ses erreurs, même avec un siècle de retard. Dire que pour cela, il a suffi de quelques livres, d'une pièce et d'un opéra qui, en rappelant les faits, ont permis de raisonner plus équitablement un siècle plus tard.



Ce matin, séance inaugurale de la Société d'Histoire du Canada. Le sujet : « les Jésuites et la traite des pelleteries en Nouvelle-France. » La salle était remplie parce qu'on ne discute jamais de l'œuvre des Bons Pères sans soulever la plus grande curiosité et une certaine joie qu'on les critique. C'est un peu comme au guignol, où tout le monde est ravi quand l'agent est battu ou molesté à son tour.

Le premier travail établissait que les Jésuites s'étaient livrés au commerce des pelleteries, malgré la défense qui leur en avait été faite. Comment vouliez-vous qu'il en fût autrement, a dit Jacques Rousseau, qui présidait la réunion ? Ils avaient des frais énormes pour leurs missions, peu d'argent et, de plus, il ne faut pas oublier qu'à l'époque la peau de castor était la monnaie d'échange. On doit se rappeler aussi que l'importance de leur commerce était infime à côté de ce qu'était la traite faite individuellement.

Quel charmant et curieux esprit que Jacques Rousseau ! <sup>1</sup> Bouillonnant d'idées, cultivé, très renseigné, il discutait souvent avec passion. Il a tenu à mettre la main à la pâte, ce jour-là. Personne ne peut mieux que lui comprendre ces Jésuites de la période héroïque qui parcouraient la Nouvelle-France à la recherche des âmes et des faits. Ils accumulaient ainsi les difficultés, a-t-il dit. Quels extraordinaires foi et dévouement, il a fallu à ces hommes qui quittaient tout pour cette sauvagerie au climat terrible ! Ils venaient à la quête des âmes, mais aussi pour apprendre, pour savoir, pour chercher les explications à des problèmes de géographie et de science appliquée que le milieu leur posait. Comme Champlain et Cartier, ils ont cherché la voie de l'Orient, la mer libre. Le père Albanel et plusieurs autres avaient cru la trouver dans cette mer du Nord où étaient déjà les *gentlemen adventurers of Hudson Bay*. Ce sont leurs faiblesses, leur ardeur, leur désir de connaître, leur extraordinaire résistance aux épreuves, que le père Adrien Pouliot nous a présentés ensuite, fort bien d'ailleurs. Il a eu un mot charmant à un moment donné. « M. \*\*\* nous a apporté des faits, a-t-il dit. Même s'ils ne sont pas flatteurs pour nous, il faut l'en remercier, car il va nous forcer à travailler davantage. » J'aime cette simplicité de l'intellectuel pour qui l'objection n'est qu'une occasion nouvelle d'approfondir le sujet.



J'ai aimé aussi ce geste du président de la Société Royale du Canada qui a suspendu la réunion inaugurale à l'Université du Manitoba, pour nous faire admirer un des plus beaux arcs-en-ciel qu'il m'ait été donné de voir.

Venu d'Angleterre, il y a bien des années, il s'est installé à Vancouver. Il s'y est marié après avoir fait la connaissance d'une jeune

<sup>1</sup> 5 août. Je viens d'apprendre sa mort récente. Son ami Robert Gary venait d'en avoir la nouvelle. Il était atterré. Moi-même j'en suis désolé, car je l'aimais bien.

Viennoise, microbiologiste comme lui, qui avait consenti à ingurgiter un remède nouveau pour en constater les effets. Tous deux durent être hospitalisés, et c'est là, je pense, qu'ils se sentirent attirés l'un vers l'autre. Comme quoi, si la science permet de trouver des remèdes nouveaux, elle a parfois de bien curieuses et indirectes conséquences.

Il y a chez lui beaucoup de bibelots et d'objets d'art qu'il a trouvés chez les antiquaires de la Basse Ville. C'était l'époque où pour subvenir à leurs besoins, les réfugiés d'Europe vendaient les choses qu'ils avaient pu sortir de leur pays en le quittant.

296



Un de mes amis s'est fait opérer récemment. On lui a enlevé la vésicule biliaire et l'appendice, en un tournemain, tout en ne lui laissant qu'une bien petite cicatrice. Il s'est remis rapidement. Si je mentionne le fait ici, c'est simplement pour rappeler les progrès que fait constamment la chirurgie dans ses méthodes opératoires. Il y a dix ans, quand j'ai subi la même intervention, mon père était bien étonné qu'on fît si rapidement se lever l'opéré. « Ne l'expose-t-on pas à des complications, m'avait-il dit, à des hernies par exemple » ? Je dois admettre que l'effort qu'on demande au patient lui paraît beaucoup trop dur pour ses forces réduites. Mais l'effet est bon parce qu'il empêche les adhérences et l'affaiblissement qu'on constatait autrefois quand on gardait l'opéré longtemps au lit. C'est en partie la dernière guerre qui a fait avancer la technique opératoire, comme elle a donné un extraordinaire essor aux médicaments qui ont apporté au chirurgien les moyens de lutter contre l'infection. Dans *Civilisation*, Georges Duhamel raconte la désolation des médecins, durant celle de 1914, devant ces pauvres bougres dont on assistait à l'agonie sans pouvoir rien faire. Avec les antibiotiques que la guerre de 1939 a connus, on aurait pu en sauver un très grand nombre. En 1914, on était sans défense quand le patient n'avait pas la force de réagir devant la marche croissante du mal. Cela me rappelle l'impression d'impuissance qu'avait mon père devant la péritonite vers la même époque.

### 3 juin

Visite tout à l'heure de ce complexe nouveau qui fait partie du projet d'urbanisme à Winnipeg, dont j'ai parlé précédemment. J'ai vu la grande salle de concert « la plus belle d'Amérique, celle qui a la meilleure acoustique », me précise une grande fille maigrichonne et

souriante qui me la fait voir. Puis, le *Planétarium* (don des frères Bronfman) qui, avec le nouvel Hôtel de Ville, fait partie des projets du Centenaire de la Confédération : occasion nouvelle de faire prendre au gouvernement fédéral sa part de tous les travaux de superstructure. À Montréal, ce furent l'Expo et le réseau de routes dont nous attendrions encore la réalisation s'il n'avait fallu tout finir pour la grande Foire : source à la fois de gloire pour Ville-Marie, de cauchemars et de jeux d'équilibre pour le Maire — ce champion des causes difficiles — et pour son collaborateur immédiat, à qui est confié le soin de joindre les deux bouts : opération sans aucun charme, qui demande de la continuité, de la fermeté et d'éminentes qualités d'équilibriste. Mais voilà, il les a !

❧

#### 4 juin, à Montréal

Lu *Trente ans rue St-François-Xavier et ailleurs* de Madame Francœur, que m'a prêté mon ami Maurice Forget. Celle-ci était, je pense, la mère de Louis Francœur, à qui la plaquette est dédiée. C'est un vivant récit de la maison L. J. Forget qui, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup>, jouait un rôle important sur la place de Montréal. Je la retrouverai plus tard dans une étude sur Louis-Adélard Senécal. Longtemps, comme on sait, la maison a été logée rue St-François-Xavier dans un des immeubles de Saint-Sulpice, qui longent le Petit Séminaire et le jardin où les Sulpiciens trouvent encore la paix, protégés contre les bruits de la rue.

Par ses fonctions, l'auteur a été très près de M. L. J. Forget et de son neveu Rodolphe, qui exerçaient au début du siècle une si profonde influence à la Bourse de Montréal. L'un était intelligent, prudent, sage, peu imaginaire, ordonné. Il donnait à sa maison l'indispensable solidité dans un milieu où le risque ne peut être l'élément principal si l'on veut que l'entreprise ne s'écroule au moindre courant d'air, tel un fragile jeu de cartes. L'autre était imaginaire, audacieux, toujours prêt à se lancer dans l'aventure. Ils formèrent une équipe magnifique tant qu'ils ne se séparèrent pas.

Pour comprendre le milieu financier du début du siècle et la fièvre des fusions d'entreprises, il faut lire cette plaquette. L'auteur y décrit ce qu'était la vie d'un agent de change, à l'époque où bien peu de restrictions empêchaient la spéculation de s'emballer les jours de bonnes ou de mauvaises nouvelles.

On sent que l'auteur était très lié à ces deux hommes, avec qui elle travaillait quotidiennement dans la fièvre de la Bourse. Elle devait être bien attachante. En fermant le livre, on garde une impression de charme et de gentillesse qui se dégage du style comme de la pensée. Quelle désolation qu'il n'y ait pas plus de ces journaux intimes, laissés par des gens qui ont parlé de leur époque après l'avoir vécue.



298 Madame Francœur parle de A. B., parmi les agents de change inscrits à la Bourse de Montréal. Je me souviens très bien de lui, car il avait une maison d'été à Vaudreuil. Il s'y réfugiait périodiquement quand il avait perdu trop lourdement. Les grandes personnes disaient devant nous, à ce moment-là : « M. B. a dû être *lavé* une fois de plus. Il fait une dépression. » Puis, on le voyait reprendre le train tous les matins, comme les gens qui passaient l'été à Dorion ou aux Chenaux, près de Vaudreuil.

Il y a trois types d'agent de change. Ceux qui conseillent leurs clients en toute bonne foi et les laissent courir le risque; ceux qui jouent eux-mêmes, mais prudemment et, enfin, ceux qui, ayant le goût du risque, achètent sur faible marge (chose facile à l'époque). Tel le joueur de poker, ils seraient tentés de jouer quitte ou double à certains moments, si l'avenir de leur maison n'était en jeu. Ils ne cherchent pas à éviter le risque. Ils le recherchent d'instinct. Ils gagnent gros, mais perdent lourdement quand la cote dégringole, comme elle le faisait autrefois quand rien n'empêchait les manipulations, les opérations abusives, le coincement des imprudents, des maladroits dans des *corners* géants. B. était de ces derniers.

Dans le livre de Madame Francœur, on voit défiler, parmi les clients de la maison Forget, Lomer Gouin, Rodolphe Lemieux, les juges Mathieu et Gervais qui administraient les fonds de l'École de droit. Ils venaient consulter le chef de la maison, puis « ils achetaient toujours des actions de la Banque de Montréal ». Il y a Wilfrid Laurier qui plaçait toutes ses économies, disaient ses amis, « comme pour excuser le grand homme d'en avoir autant ». Il y a le sénateur David qui avait ses idées sur le prix du blé, mais qui achetait toujours trop tard, au plus haut.

C'est toute une génération qu'on voit défiler devant nous.



On y mentionne Louis de G. Beaubien qui, plus tard, fonda la maison L. G. Beaubien, avec quelques autres. Quel souvenir ce nom évoque en moi ! Vers 1928, je rédigeais pour elle l'*Économiste Canadien*. Chaque mois, j'écrivais des pages dans lesquelles Olivar Asselin sabrait pour les mettre à son goût. Pour moi, c'était à la fois une école excellente — car M. Asselin connaissait le métier et la langue — une source d'anxiété, car je lui apportais mes textes avec la certitude de les voir chambardés comme il faisait pour les siens et, enfin, un revenu complémentaire à un moment où mes dépenses familiales l'exigeaient. Je fus ainsi aux premières loges pour suivre la crise de 1929. Dès l'année précédente, périodiquement, nous étions revenus sur la nécessité d'être prudent, de garder des réserves, d'encaisser les profits réalisés, mais personne n'écoutait. Pour le numéro de septembre de l'*Économiste Canadien*, M. Beaubien me recommanda d'accuser le coup, mais de ne pas « chanter le coq ».

299

M. Beaubien était un financier prudent qui conseillait ses clients avec beaucoup de sagesse. Bien peu voulaient suivre ses avis cependant, tant la hausse constante des cours à la Bourse semblait le mettre en contradiction avec tout le monde. Soudain, ce fut la crise de septembre, brusque, brutale, terrible; puis celle de décembre qui entraîna tant de ruines. La maison Beaubien fut une des rares à sortir de la crise avec une réputation de solidité et de liquidité encore plus grande qu'auparavant. Mais tout autour, que de ruines, que de liquidations, que de gens devenus pauvres, endettés du jour au lendemain après s'être crus riches !

## 5 juin

On m'a demandé hier une photo de mon frère Marcel pour un livre consacré à la peinture au Canada français durant le dernier demi-siècle.<sup>1</sup> Une photo aussi peu officielle que possible, m'a-t-on dit. J'enverrai celle qu'a prise un photographe japonais vers 1943 ou 1944, je crois. Marcel dessine un plan dans son atelier de la rue Notre-Dame, qu'il occupait avec M. Gustave Monette et son fils Antoine, devenu par la suite architecte des ambassades du Canada en Europe.

Une recherche constante de la solution était bien dans la manière de Marcel. Chez mon père, je l'ai vu recommencer un détail sur sa

<sup>1</sup> Le livre a paru depuis sous le titre de *Peinture canadienne-française*, avec la collaboration de François Gagnon et d'André Jasmin. On y rappelle l'influence de mon frère Marcel, professeur à l'École du Meuble, comme celle de Borduas et de Gagnon.

planche à dessin, tant qu'il n'était pas satisfait. Quel dommage qu'il n'ait pas vécu plus longtemps ! Il aurait exercé sur l'évolution de l'architecture une influence très grande. Le soir de sa mort, il avait rendez-vous avec le ministre de qui relevait l'École des Beaux-Arts. Celui-ci voulait lui en offrir la direction conjointement avec Jean-Marie Gauvreau.

Je suis heureux qu'on songe à rappeler l'influence qu'il a exercée à l'École du Meuble. Très ami de Borduas et de Gagnon, il avait un grand ascendant sur ses élèves qu'il laissait travailler librement, en se contentant de les corriger, de les orienter. Après sa mort, nous avons pu constater comme il était aimé d'eux. Certains sont venus présenter leurs condoléances. Ils nous ont dit quel regret ils avaient. Avec lui, disaient-ils, disparaissait un maître qui les avait profondément marqués. Le Père Couturier lui a consacré une étude parue dans la *Collection Art Vivant*, avant d'aller mourir prématurément en France.

Marcel et moi, nous étions des amis. Très différents l'un de l'autre, nous nous entendions à merveille. Nous discutons âprement sur tout, mais tout était prétexte à nous revoir. Je l'appelais le *Monsieur de onze heures* parce que, souvent, il venait à la maison à cette heure que, couche tôt, je trouvais tardive. Que de discussions nous avons eues, que d'idées nous avons échangées, jusqu'au moment où soudainement il mourut d'une congestion cérébrale. Il me fallut un an pour me remettre de ce coup terrible auquel rien ne me préparait.



### 7 juin

La grève des postes n'est pas réglée. Elle ne fait que s'étendre au reste du Canada, en prenant diverses formes qui ne coûtent pas trop cher à des syndicats peu argentés en ce moment. Ainsi, ils parviennent à ennuyer le gouvernement et à garder la question constamment devant lui et devant le public. La grève tournante est à ce point de vue très efficace. Elle n'est pas brutale comme la cessation de travail dans toute une province, ou dans tout le pays, mais elle indique une fois de plus une tactique syndicale, réfléchie et efficace, à moins qu'elle ne se heurte à une résistance que l'on sent suffisamment forte parmi les gens. Chose curieuse, malgré sa majorité au Parlement, le gouvernement tergiverse, attend, nomme des conciliateurs, demande qu'on pense à l'intérêt du pays, revient en arrière, tout en résistant. Tout cela est d'une faiblesse assez étonnante si on met en regard l'attitude du gouvernement Nixon récemment, dans des circonstances semblables.

En admettant l'importance des postes dans l'économie du pays, les Américains ont remplacé les employés par l'armée à New-York. L'effet fut immédiat.

À Montréal, pendant des mois, on a laissé traîner les choses, à tel point qu'il fallait compter dix jours, un peu moins ou un peu plus, pour recevoir une lettre mise à la poste à Rivière-des-Prairies par exemple. D'autres ne sont jamais arrivées. On a laissé les camionneurs mécontents saccager, abimer, détruire toute espèce de choses. Il y a là une impéritie et un désordre qui me rappellent ce qui existait en Italie en 1922, quelque temps après l'arrivée au pouvoir de Mussolini et peu après la marche sur Rome. M. Edouard Montpetit, délégué du Canada à la Conférence de Gênes, avait obtenu une entrevue avec le Pape à Rome. De Gênes, il demanda la permission de se faire accompagner par sa femme et son secrétaire. La lettre n'arriva jamais à destination. Quel désordre et quelle saleté régnaient aussi dans les chemins de fer italiens à l'époque ! C'est à un quasi-immobilisme ou à la confusion qu'on arrive, je le crains, quand on laisse se perpétuer les pressions indues et les actes de violence. Les abus de pouvoir et le règne de la force s'installent petit à petit dans les relations du capital et du travail au Canada. Qu'on répugne à un régime d'autorité absolue, sans faille, je le comprends ! Qu'on n'enlève pas non plus au travail son droit absolu à la grève, qu'on gêne le moins possible son application, j'en suis ! Mais de grâce qu'on agisse avec l'autorité nécessaire et à temps dans les domaines essentiels de l'économie générale. Une attitude énergique est d'autant plus nécessaire que la faiblesse des pouvoirs publics fait rapidement tache d'huile.



Je suis allé à l'hôpital où était exposé un de mes vieux amis, mort d'un cancer. Comme tel autre, décédé quelques années plus tôt à l'hôpital, il était un spécialiste de cette horrible maladie. Quelle ironie du sort que de constater combien peu on peut faire, tant pour le dépistage que pour la cure de ce mal qui atteint surtout les vieilles gens. Comme on en amène un bien plus grand nombre à l'âge où cette maladie est le plus à craindre, on a un pourcentage qui va croissant. C'est ainsi que, dans ma famille, deux sur six en sont morts.

Quelle atroce maladie qui ne laisse aux maigres ou aux gras que les os et la peau ! On s'incline parce qu'il le faut, mais que tout cela

est pénible ! Ceux qui, dans les temps lointains, subissaient la peste ou la lèpre comme un fléau devaient avoir le même sentiment d'impuissance que nous devant ce chancre des tissus, qui gagne l'organisme lentement ou rapidement, suivant la forme du mal et la résistance du patient.



**10 juin**

302

Des amis charmants nous ont invités au *Vaisseau d'Or*, ce restaurant imaginé par un maire qui est à la fois un homme d'action et un homme de goût. Le *Vaisseau d'Or*, c'est le titre d'un poème de Nelligan, poète délicat, mort fou à Saint-Jean-de-Dieu à une époque où on n'avait pas encore les remèdes dont on dispose maintenant. Quelle pitié qu'un pareil cerveau n'ait pu être sauvé ! Ce soir, nous écoutons des vers de lui, dits par un comédien excellent. J'ai retenu deux d'entre eux : « Pour que je puisse oublier la tristesse des jours » et « Je suis si gai que j'ai peur d'éclater en sanglots ». Je les ai notés rapidement sur un carton placé devant moi, à l'étonnement de ma voisine qui, après cela, m'a passé tous ceux qui nous entouraient. Indulgente, elle a voulu m'aider à noter quelques idées qui me venaient en écoutant le petit orchestre qui a succédé au lecteur. La musique a ce curieux effet sur mon cerveau qu'elle entraîne une activité fébrile, un bouillonnement soudain. Je l'ai noté ailleurs; souvent je mets un disque sur le phono pour me permettre d'écrire plus facilement les jours où les idées ne viennent pas ou quand les mots me semblent maladroits. La musique joue en moi le rôle d'excitant que certains écrivains cherchent dans l'alcool ou la drogue.

**15 juin**

Je n'écris presque rien en ce moment, car je suis pris par la *Revue* que je veux faire paraître avant que le personnel de l'imprimeur parte en vacances.

**19 juin**

Conversation hier avec une jeune femme qui vient de divorcer : « je vends tout ce que j'ai, m'a-t-elle dit, et je recommence à neuf avec des meubles nouveaux. Je veux changer d'atmosphère, de décor, briser tout avec mon passé ». Quelle pitié ! Car dans cette maison qu'elle a décorée elle-même, il y a des choses ravissantes. Ainsi, cette très belle console, ventrue et garnie d'appliques de cuivre et de bois précieux,

ces vases chinois bleus et bizarres, mais bien beaux, cet ameublement d'époque qu'elle a trouvé je ne sais où, au hasard des ventes aux enchères. Et ce magnifique bahut chinois, aux appliques et à la serrure de cuivre solide, qu'elle a acheté, je crois, chez Fraser ou chez Jacoby's, antiquaires de Montréal, où se retrouvent les souvenirs de la richesse et de la pauvreté des uns et des autres.

Quelle pitié que tout cela soit dispersé aux quatre vents parce qu'en divorçant les époux acceptent que vingt-cinq ans de vie en commun soient brisés et offerts à tout venant. J'ai ressenti, je l'avoue, un pincement au cœur quand, en m'accompagnant dans sa maison, la maîtresse de céans me fit part de ses projets.

303

Autrefois, on tenait le coup pour les enfants ou par crainte du qu'en dira-t-on. Aujourd'hui, on lâche tout et on recommence. En mettant de côté toute considération religieuse, que penser ? Est-ce mieux, est-ce moins bien ? Je n'en sais rien, mais je ne peux m'empêcher de ressentir une certaine tristesse.



Que dire aussi de cette grande fille qui se marie (très élégante, il est vrai) dans un pantalon de flanelle que recouvre une longue jaquette blanche et de ce curé qui bénit l'union sans l'accompagner d'une messe et de l'eucharistie qui, pour nous gens d'âge, est un des aspects du sacrement de mariage ? Mais en est-ce bien l'essence ? Le curé a raison sans doute de ne pas le penser. Et nous, en sommes-nous plus dignes qui croyons, mais pratiquons bien irrégulièrement ? Ne vaut-il pas mieux accepter tout cela carrément, sans hypocrisie, sans mystère ? Pouvez-vous répondre à cela, vous qui jugez ? Je n'en sais rien. Je ne peux que m'étonner et me dire tout bas, et pour moi seul : où allons-nous et jusqu'où irons-nous ? Que ceux qui sont tentés de dire comme moi lisent ce bien curieux livre que Jean Robiquet a consacré à la « Vie quotidienne au temps de Napoléon ». Ils y verront qu'après une période de licence sous le Directoire, on est venu petit à petit en France à retrouver les croyances et les mœurs d'avant la révolution. Plus tard, sous Louis-Philippe et sous la deuxième République, on a été repris par l'ultramontanisme le plus étroit et par le culte de tout ce que la Révolution avait voulu détruire. Que penser, encore une fois ? Simplement je crois que le pendule au Canada français va une fois de plus à l'extrême. Combien de temps lui faudra-t-il pour revenir en arrière ? Je ne sais, mais il reviendra sûrement.

**30 juin**

À bord d'un DC 9, vers New-York. Il y a des gens qui, paraît-il, aiment déménager. Moi, pas! Être entouré de boîtes, de caisses, ne pas pouvoir lire dans mon lit parce qu'on m'a retiré ma lampe de chevet, confier mes choses à un déménageur qui les emballe — fort bien d'ailleurs — avant de les déballer, tout cela m'ahurit. J'ai l'impression de vivre dans un entrepôt.

**304**

Après trente ans, que de choses se sont accumulées qui reviennent à la surface! Ainsi le texte de deux articles écrits par le Juge P. B. Mignault vers 1920, qu'irrespectueusement les jeunes avocats appelaient « Pas Beau Mignault ». Léon-Mercier Gouin m'avait demandé de les traduire un jour que son père, en voyage, ne m'avait laissé à peu près aucun travail. Il avait repris mon texte, qui en avait grand besoin. J'avais vingt-deux ans alors et un bagage juridique assez mince. J'étais secrétaire de son père, qui avait quitté Québec et n'était pas encore rendu à Ottawa. J'ai aussi travaillé sous sa direction à la traduction d'un livre de Skelton sur Wilfrid Laurier, si je me rappelle bien. Le livre ne parut pas en français pour d'excellentes raisons, sans doute.

Sir Lomer avait son bureau à ce moment-là dans l'immeuble du Montreal Trust, Place d'Armes. Il avait donné l'hospitalité à son fils Paul et à son ami Édouard Tellier. Nouvellement admis au Barreau, ceux-ci attendaient le chaland, sans trop d'impatience, en bricolant. Édouard Tellier devait être nommé juge par la suite. Quant à Paul, par un curieux retour des choses, il contribua à faire battre le successeur de son père, en collaboration avec Maurice Duplessis. En attendant, il écrivait des vers qui, plus tard, parurent sous le titre de *Médailles Anciennes*. Oh! époque aimable que celle où un futur chef se prépare à la vie politique en s'emparant du luth et en chantant, en vers, ses amours et la vie!



En revenant de New-York, j'entrerai dans cet appartement nouveau où m'attend ma femme. Elle a eu tous les ennuis du déménagement, mais elle est ravie de vivre dans un cinq pièces, qui donne sur la ville, avec le fleuve à l'arrière-plan et dans ce quartier où s'est écoulée sa jeunesse.

J'y viens un peu à contrecœur, un peu désolé de laisser derrière moi le jardin et la maison, qui ont servi de cadre à trente années de

MUNICH REINSURANCE COMPANY  
THE VICTORY INSURANCE COMPANY LIMITED

## *Réassurance sur la vie*



MUNICH-LONDON MANAGEMENT CORPORATION LTD.  
55 RUE YONGE, TORONTO, CANADA - TÉLÉPHONE 366-9587



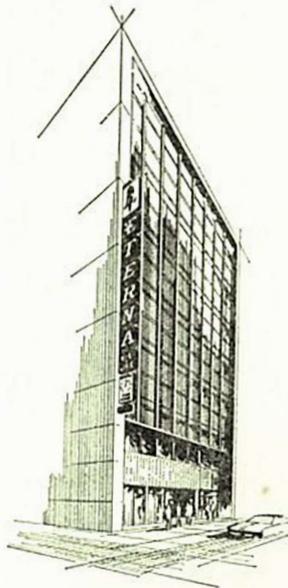
## **ÆTERNA-VIE** COMPAGNIE D'ASSURANCE\*

Siège social : 1184 ouest, rue Ste-Catherine,  
Montréal 110.

Succursales: Montréal (2), Québec,  
Trois-Rivières, Sherbrooke, St-Hyacinthe,  
Granby, St-Jean, Chicoutimi, St-Georges.

---

\* Membre du "Groupe Prêt et Revenu"



*Hommages de*

**PEPIN, RIOPEL & BARRETTE**

*Avocats*

---

SUITE 1620  
360, RUE ST-JACQUES  
MONTRÉAL 126

Tél. 845-6235

**AGENTS DE  
RÉCLAMATIONS  
CURTIS INC.**

Jules Guillemette, A.R.A.

—

Gilles Lalonde, A.R.A.

**EXPERTISES APRÈS SINISTRES  
DE TOUTE NATURE**

276, rue St-Jacques

Tél. 844-3021

**MONTRÉAL**

# bep

LE BLANC ELDRIDGE PARIZEAU, INC.

*Courtiers de Réassurance*

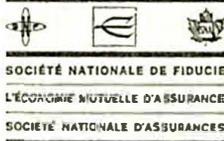
*Bureaux associés :*

DE FALBE ELDRIDGE REINSURANCE LTD., LONDON, ENGLAND

LE BLANC ET DE NICOLAY, S.A., PARIS, FRANCE

---

275, RUE SAINT-JACQUES - MONTRÉAL 126 - TÉL. 288-1132



**À VOTRE SERVICE  
DANS  
LE GROUPE  
DE POINTE**

- INCENDIE
- VOL COMMERCIAL
- RESPONSABILITÉ PUBLIQUE
- AUTOMOBILES
- RESPONSABILITÉ PATRONALE
- ASSURANCES COMBINÉES
- VOL RÉSIDENTIEL
- CAUTIONNEMENT
- ASSURANCES "TOUS RISQUES"



**Société NATIONALE d'Assurances**

**385 est, rue Sherbrooke, Montréal 129 - Tél. : 844-2050**

---

**les  
assureurs**

**dynamiques**



**SUN LIFE DU CANADA**

---

**une mutuelle ... qui vous appartient**



**la lauretienne,**  
compagnie mutuelle d'assurance

**la paix,** compagnie d'assurances  
générales du canada

**la protection universelle,**  
compagnie d'assurances

le groupe La Laurentienne

**l'assurance sous tous ses angles**

*L'édition de 1971*

**LÉGISLATION DU QUÉBEC RELATIVE AU  
CONTRAT D'ASSURANCE SUR LA VIE**

Auteur : Me LUC PLAMONDON  
du Barreau de Montréal

**PRIX : \$9.75**

DOCUMENTATION JURIDIQUE SUR LES ASSURANCES

Stone & Cox Ltée, 55 rue York

Toronto 116, Canada

**L'ATTITUDE  
GÉNÉREUSE  
et PROGRESSIVE**  
*du Groupe*

**“Guardian Royal Exchange”**

**EST APPRÉCIÉE PAR SES AGENTS ET SES ASSURÉS**

**Consultez-nous pour  
Assurance Incendie — Risques Divers et Automobile**

•  
Succursale de Montréal

**ÉDIFICE GUARDIAN**  
240, rue St-Jacques, Montréal 126

R. BLANCHETTE  
Gérant

H. BRAMUCCI  
Gérant délégué

D. N. LAREAU  
Assistant Gérant

**UNITED STATES FIDELITY AND GUARANTY  
COMPANY**

**LA COMPAGNIE D'ASSURANCE FIDÉLITÉ  
DU CANADA**

**ACCIDENT  
CAUTIONNEMENT  
INCENDIE  
TRANSPORT  
MULTI-RISQUES**

**MAURICE A. BEAUDRY**

Directeur

**507 PLACE D'ARMES**

**MONTREAL, P.Q.**

*"Consultez votre agent ou courtier comme vous consultez  
votre médecin ou avocat"*

ma vie, les plus actives, celles où l'on élève ses enfants et où se préparent leur avenir et le sien. À ce moment-là, j'avais dix ans ou quinze ans de retard sur ce que réalise maintenant la jeune génération, mieux préparée, plus audacieuse et ayant en mains des instruments de travail que ma génération n'avait pas. Presque tous, nous commençons à zéro sans avoir l'audace de conception et les idées qui font d'une affaire moyenne une grande entreprise. Il y avait peut-être aussi ce caractère professionnel que j'ai voulu donner à mon travail. S'il est valable, il limite l'expansion d'une affaire.

Il est bon qu'une autre génération fasse avancer les choses plus rapidement, en profitant des circonstances. Pour cela, il faut que l'équipe nouvelle dépasse le cadre de la famille; ce qui n'était pas ma conception initiale. Il faut l'élargir, faire entrer des éléments nouveaux qui établissent un équilibre essentiel entre les hommes à idées et les autres qui les réalisent; les uns étant aussi importants que les autres. Cette évolution des esprits est bien curieuse. Autrefois, en transposant la vie familiale dans l'entreprise, on cherchait à garder l'affaire pour ses enfants. Si, dans le passé, la conception familiale a souvent réussi, elle est devenue sinon mauvaise, du moins dépassée. Il ne faut pas que les collaborateurs les plus intéressants se sentent limités dans leur avenir. Il faut que rapidement l'entreprise devienne la chose de tous, si l'on veut qu'elle se développe et résiste au temps.

305

### 10 juillet

Après avoir tourné près de trois mois autour du sujet de mon prochain travail pour la Société Royale, je crois l'avoir trouvé. En une centaine de pages, je présenterai trois aspects de l'évolution du milieu économique au XIX<sup>e</sup> siècle, dans le Bas-Canada. D'abord, une biographie de Joseph Masson, qui a joué un rôle dans le commerce d'importation durant la première partie du siècle, puis une étude sur l'œuvre d'Étienne Parent. Devenu fonctionnaire à Kingston, à Québec, à Toronto ou à Montréal à la suite d'un parlement atteint de nomadisme. Après 1842, celui-ci a fait une série de conférences sur la nécessité d'orienter ses compatriotes vers les carrières des affaires. Il y a dans ses travaux des idées très avancées pour l'époque, comme les écoles gratuites, l'enseignement technique, la formation des maîtres, l'initiative individuelle, le goût du travail. On ne l'écoutait pas parce que la politique et le clergé ne voyaient d'autre vocation que l'agriculture pour les Canadiens français. Ce n'est que plus tard, sous Lomer Gouin en

particulier, que l'on comprit enfin. Dans l'intervalle, des individus ont travaillé isolément au niveau moyen et, d'autres, comme Louis-Adélaré Senécal, eurent beaucoup d'idées et, au départ, de bien petits moyens pour les réaliser. Ce sera le troisième volet du triptyque. À cette époque, tous ou à peu près tous venaient à la politique un jour ou l'autre. Ainsi, Senécal sera député, puis sénateur. Il a longtemps combattu dans le parti conservateur à côté de Chapleau, premier ministre de Québec, puis il est passé de la politique provinciale à la politique fédérale, Chapleau étant devenu ministre dans le cabinet Macdonald. Ce dernier fit nommer Senécal sénateur. Il mourut quelques mois plus tard, épuisé par une vie extraordinairement active et d'une constante instabilité.

À un moment donné, Senécal a sans doute agi avec Würtele, comme intermédiaire entre le groupe du Crédit Foncier de France, la Banque de Paris et des Pays-Bas, le Crédit Lyonnais et Chapleau pour fonder le Crédit Foncier franco-canadien. Il y a quelque chose à explorer de ce côté. Les hommes politiques agissent par des intermédiaires généralement. Ne serait-ce pas pour cela que Senécal a été fait commandeur de la Légion d'honneur par le gouvernement français ? Pour cela et peut-être aussi à l'occasion du premier emprunt de la province de Québec réalisé en France à une époque où le Canada était considéré comme une chasse gardée de l'Angleterre. Je vais aller questionner le sénateur Vien sur la question. Il habite dans le même immeuble que moi, dans un appartement qui a vue sur le Mont-Royal et sur Westmount, la ville de la bourgeoisie financière, commerciale et industrielle de Montréal, où se retrouvent la Banque, l'Assurance et l'Alcool, ces trois mamelles des affaires et de la finance.

Je voudrais aussi réfléchir sur la situation particulière de Joseph Masson, devenu vice-président de la Banque de Montréal en 1834, à une époque où celle-ci voyait venir avec un peu d'anxiété le renouvellement de sa charte. Récalcitrante, la Chambre du Bas-Canada se faisait tirer l'oreille pour lui maintenir ses privilèges. A-t-on pensé que Masson pourrait être utile pour neutraliser les foudres de Papineau et de ses amis ? Si on l'a cru, l'erreur était grossière parce que Papineau et ses partisans étaient plus socialisants que capitalistes.<sup>1</sup> Comme on le voit,

<sup>1</sup> Pour s'en convaincre, il suffit de lire un discours prononcé par Louis-Joseph Papineau le 4 décembre 1834 devant les « libres et indépendants électeurs de Montréal ». Voir « Papineau. Textes choisis et présentés par Fernand Ouellet ». P. 64 et suivantes. Aux cahiers de l'Institut d'Histoire de l'Université Laval.

l'histoire se répète, même si elle prend des aspects différents suivant les générations.

Masson est devenu vice-président de la Banque en 1834. Il y est resté jusqu'en 1847 (année de sa mort). Cela indique que si on l'avait choisi pour un rôle momentané, son utilité dura. L'histoire de la Banque, écrite par Merrill Denison, indique qu'il ne fut pas un *yes man*, comme il en est trop dans ces grandes entreprises où faire nombre semble la chose la plus logique qui soit.

Mon ami L.D. me suggère de chercher du côté de la Banque Nationale et de la Banque d'Hochelaga, à propos du rôle de L. A. Senécal. Il semble que le Crédit Lyonnais, allié au Crédit Foncier, ait eu à faire avec la création des deux banques canadiennes-françaises. On voulait sans doute faciliter aux entreprises des francophones les crédits que la Banque de Montréal accordait parcimonieusement, à une époque où elle n'avait pas encore compris qu'il fallait évoluer. Dans un bien curieux discours, son Président a dit récemment à quel moment la grande dame de la rue Saint-Jacques consentit à s'humaniser. Il n'y a pas de cela un bien grand nombre d'années. La Banque de Sir Frederick Williams-Taylor était à ce point de vue bien caractéristique d'une époque et d'un milieu.

307

Peut-être une intervention personnelle de Senécal, pour le compte de Chapleau dans toutes les opérations avec la France à cette époque, explique-t-elle aussi la décoration de commandeur de la Légion d'honneur ? Lomer Gouin et le sénateur Dandurand le seront plus tard mais, par la suite, les décorés ne le seront guère qu'au rang de chevalier, tout au moins au niveau de l'enseignement universitaire. Ainsi, mon père, le Dr de Lotbinière Harwood, le Dr Albert Lesage et d'autres recevront la croix pour les services rendus à l'enseignement universitaire français au Canada, mais sans atteindre à un grade plus élevé.



En somme, ce sera une étude sur trois hommes et trois époques : triptyque qui vaut la peine d'être mis en place, je crois.

**14 juillet**

À bord du Viscount allant à Québec. La loi de l'assurance-maladie vient d'être lue en troisième lecture à l'Assemblée Nationale. Sous la poussée des syndicats, le gouvernement a cédé. Il ne permettra pas aux

médecins de se « désengager ». Quel mot affreux créé pour la circonstance, alors qu'il aurait été si facile de dire adhérent et non adhérent : un médecin adhérent étant celui qui accepte le barème et les conditions de l'assurance. Avec les nouvelles dispositions, il n'y aura plus que des adhérents au sens de l'assurance. Ceux qui se refusent d'en être, demanderont ce qu'ils désirent à leurs patients. Ainsi, une fois de plus, ce sera le contribuable qui paiera et doublement, puisqu'il versera la cotisation complète et règlera la note du médecin qu'il aura choisi. Assez curieusement, me dit mon voisin, les médecins mettent en doute la validité de la loi. C'est sans doute ce qui explique leur calme relatif. Ils cèderont dit X, avec un certain cynisme, quand ils verront la clientèle aller ailleurs.

Les médecins adhérents deviennent des fonctionnaires, presque intégralement, puisque leurs notes seront payées par l'État. Voilà une autre étape vers la socialisation de notre société par le truchement des assurances sociales. Qu'on ne nous dise pas que nous sommes dans une économie intégralement libre ! Chaque jour, le processus socialiste s'affirme. Bientôt, l'État aura mis la main sur à peu près tout, sauf sur les mécanismes de production. Pourvu qu'il s'arrête là, car il ne faut pas se le cacher, c'est le secteur libre qui lui fournira les moyens de se livrer à sa politique sociale.



Quelle tragédie ! Un dominicain d'un âge certain décide de quitter son ordre pour se marier avec une religieuse. Il le fait, part en voyage avec sa femme et l'avion, dans lequel ils se trouvent, prend feu à l'atterrissage, près de Toronto. Tous les passagers sont brûlés vifs. Certaines âmes timorées y verront un châtiment du Ciel. Il y a là une simple coïncidence, mais combien pénible. Le Provincial de l'Ordre a tenu à marquer l'événement par un sermon, où il a fait l'éloge de son ex-collègue. On le sent atteint dans son amitié, mais, aussi, profondément ému par cette disparition aussi soudaine, aussi tragique, d'un homme dont la carrière de psychologue aurait pu se prolonger différemment, mais de façon non moins utile.

Comme cette lutte du devoir envers l'Ordre et le désir d'en sortir doit être dure ! Quel effort il doit falloir faire contre ses habitudes, sa manière antérieure de vivre, de penser, ses amitiés, avant d'en venir à la décision de tout changer pour recommencer une autre vie ! Quand cela se produit à cinquante ans, quel bouleversement l'orientation nou-

velle ne doit-elle pas apporter ! Je pense que l'effort doit être encore plus grand quand il se double d'un problème religieux. C'est « une existence dont la signification définitive nous échappe, » a dit le Provincial. On le sentait profondément troublé. Pour arriver à la sérénité d'un Père Régis, dont j'ai déjà parlé, faut-il être vraiment engagé sur l'autre versant de la vie ?

## 24 juillet

On a rappelé récemment le mot de De Gaulle, prononcé du haut du balcon de l'Hôtel de Ville à Montréal. Parti le matin de Québec, très tôt, il avait fait de nombreux discours tout le long du trajet. Un autre, à sa place, aurait été épuisé. Lui n'a pas hésité à haranguer la foule venue le rencontrer à Montréal : des milliers de gens qui se pressaient rue Notre-Dame et tout autour. C'est à ce moment-là qu'au grand étonnement de tous, il a dit en terminant : *Vive le Québec libre !* Il est responsable en partie de nos ennuis avec les séparatistes, a dit le premier ministre du Canada récemment. Il est évident qu'il a donné un regain au mouvement indépendantiste, en l'appuyant ainsi, à la stupéfaction des milieux officiels qui ne lui ont pas mâché les mots par la suite. Superbement, lui est reparti pour la France avec une attitude et des mots qui n'ont pas simplifié les relations avec notre ambassadeur à Paris, par la suite.

309

Moi-même, j'ai été un peu suffoqué d'entendre notre hôte parler ainsi. Mais je ne pense pas qu'on ait raison d'attribuer tant d'importance à son *slogan*. Comme les élections du 29 avril l'ont démontré, il y avait dans la population un sentiment profond qui s'est exprimé par un vote significatif. Quelle que soit son opinion, il faut admettre qu'il y a dans le séparatisme un ferment d'idées contre lequel on ne peut s'élever simplement en rejetant la faute sur un tiers.



De Gaulle a dit à un autre moment, au cours d'une conférence de presse qu'il donnait à sa manière ordinaire : « L'avenir dure longtemps. ». J. a utilisé le mot un jour qu'il parlait devant les membres de la Chambre de Commerce. On l'avait invité, en lui demandant de parler de son rapport sur les institutions financières. On lui avait recommandé d'éviter toute allusion politique. Il fit comme on l'en avait prié, en s'en tenant strictement à des questions économiques. Il terminait quand il dit, après une pose légère : « Comme le disait

si bien le Général De Gaulle... l'avenir dure longtemps ». Les officiels poussèrent un soupir de soulagement. Ils avaient craint que leur confédéré, séparatiste notoire, aurait dit : « Vive le Québec libre ». J. avait voulu les taquiner. Il avait bien réussi dans cette salle où jamais on n'avait vu tant de monde.



**26 juillet**

310

Les syndicats se sont battus longtemps pour obtenir le droit de grève. Quand ils l'ont eu, ils l'ont utilisé le plus souvent possible et, il faut le dire, avec un succès certain. Puis, ils ont cherché des formules diverses pouvant être utilisées en rotation : la grève coûtant cher aussi bien au patron qu'à l'ouvrier et au syndicat lui-même. Trop souvent, en effet, c'est après des années que les grévistes parviennent à rattraper la perte subie individuellement. Financièrement les syndicats sont devenus des organismes puissants, mais dont les réserves fondent quand on les met à contribution trop fréquemment. Or, il est aussi important de déclarer la grève que de tenir le temps voulu. Il y a bien un fonds, mais il ne résiste pas longtemps quand on y puise trop souvent et pour une durée trop longue. Aussi, a-t-on établi une tactique qui supplée aux difficultés du moment. On a imaginé la grève localisée, celle qui immobilise un secteur vital dans une région, dans une entreprise ou dans un groupe, mais un secteur qui comprend un petit nombre d'ouvriers. Il y a aussi la grève perlée qui entraîne un ralentissement de la production et qui coûte peu au syndicat. On fait aussi la grève du zèle. On entend par là l'exécution du travail au ralenti sans que le patron puisse faire grand'chose puisque l'ouvrage se fait mais plus lentement.

Il y a la grève sur le tas, celle qui immobilise tout puisque, en restant sur place, l'ouvrier se refuse à accomplir sa besogne. Il y a aussi la grève sauvage, c'est-à-dire celle qui se déclare ou dure malgré les autorités du syndicat, malgré la loi. C'est la foule déchaînée qu'on a gonflée à bloc et qui ne veut rien entendre. Les Postes connaissent en ce moment les grèves tournantes, disent les uns, rotatives disent les autres. En cessant le travail dans une ville ou plusieurs, pendant vingt-quatre ou quarante-huit heures, on n'immobilise pas complètement le réseau postal ; on l'arrête dans un secteur particulier. On passe ainsi de Montréal à Québec et au reste de la province, puis à Toronto et à Ottawa, puis dans les villes de la Plaine, et enfin en Colombie Britannique. On n'arrête pas tout le service, on en ralentit ou on en supprime le fonctionnement partiellement. On agace, on rend les négoc-

ciateurs nerveux et on obtient à faible coût de remettre constamment en question les données du problème. On va ainsi tant qu'on n'a pas l'impression que le public va protester ou éclater en imprécations. Au fond, on surveille la ficelle en se disant : jusqu'où puis-je aller avant qu'elle ne se brise.

Il y a enfin la grève générale. On y a recours rarement parce qu'elle est très grave pour l'économie du pays, parce qu'elle coûte très cher aux syndicats et aussi parce qu'elle est dangereuse à cause des réactions inattendues du public. C'est une menace qui impressionne fortement syndicats, patrons et gouvernements parce qu'elle peut être l'occasion de troubles sérieux, de pertes très lourdes des deux côtés, peut-être de révolution.

311

Les tactiques syndicales demandent des spécialistes de la grève : syndicalistes entraînés dans les méthodes de contrôle des foules, économistes, sociologues, avocats spécialisés, agitateurs, forts à bras, fomentateurs de troubles au besoin. (Ainsi ces urnes renversées un jour de vote, pneus crevés, moteurs roulant sans huile, camions abimés, etc.). On a aussi des spécialistes des relations publiques, des administrateurs qui connaissent les méthodes de gestion et de crédit d'entreprises devenues de grosses affaires. Ces hommes, on les a à temps complet ou quand on en a besoin. Ils savent jusqu'où ils peuvent aller et comment ils doivent procéder. Ils ne peuvent pas toujours ne pas aller au-delà du but. Ainsi, on s'expose à des poursuites coûteuses, comme il est arrivé dans certains conflits houleux où l'on avait dépassé la mesure ou la plus essentielle décence. Malgré une bataille longue et ardue on n'a pu éviter des dommages-intérêts élevés et, surtout, l'établissement d'une jurisprudence qui se précise. Mais cela, c'est l'envers de la médaille ou la rançon d'une politique qui n'hésite plus devant rien pour obtenir des résultats immédiats ou lointains.

## 27 juillet

Déménager a cela de bon qu'on retrouve des choses qu'on croyait égarées et que l'on en trouve d'autres dont on avait oublié l'existence. C'est ce que j'ai noté précédemment. Parmi les papiers de mon père, par exemple, G.B.P. a découvert trois bulletins du Collège Sainte-Marie datant de 1885. Ils nous rappellent qu'en juin et en décembre, mon père avait été premier « en diligence et en excellence ». Ils sont signés par celui qu'il appelait le *bon père* Turgeon. 1885 c'est à peu près le moment où les milieux religieux de Montréal et de Québec se *crépaient*

*le chignon* à propos de l'École de Médecine et de Chirurgie de Montréal, opposée à la nouvelle faculté de médecine que venait d'ouvrir l'Université Laval à Montréal. Mon père garda un souvenir tellement désagréable de cette bagarre de clercs, appuyée par de nombreux laïcs déchaînés que, plus tard, en 1889, il demanda à son père d'aller faire ses études de médecine à Paris. Il y resta sept ans et revint au Canada, après un séjour d'un an à l'Institut Pasteur. Quel souvenir il a gardé de ses maîtres, compagnons de l'humble et grand savant qui venait de révolutionner la médecine par ses découvertes microbiennes !

312

À distance, comme toute cette pagaille semble stérile. Robert Rumilly la fait renaître dans son *Histoire de la Province de Québec*. Elle a eu comme point de départ la demande faite à Rome de fonder une université à Québec, avec l'appui de Mgr Bourget. En 1852, il y avait mis une condition, c'est que quand lui-même voudrait une université à Montréal on l'appuyerait. Craignant que deux établissements d'enseignement supérieur soient trop pour un groupe aussi restreint, Laval voulait ouvrir des succursales de l'université unique de Québec. Vers 1885, les choses s'étaient envenimées à tel point que prélats, moines, moinillons, clercs de tous rangs, ouailles, journalistes et hommes politiques de tous poils s'invectivaient, en n'hésitant pas à mettre en doute la bonne foi des uns et des autres sur un ton qui n'avait rien d'amène. Mon père aimait l'ordre, la discipline, la méthode. Je comprends très bien qu'il ait voulu changer d'air et aller vers cette Université de Paris, à laquelle les contestataires, protestataires et autres récriminataires n'avaient pas encore enlevé un prestige venu de bien loin : du Moyen Âge aussi bien que de la Renaissance, à un moment où la Sorbonne attirait des maîtres et des élèves du monde entier.

### 28 juillet

Au cours d'une partie de golf, je racontais hier à des amis ce qui était arrivé au Collège S... au cours de la dernière guerre. À Paris, le chanoine M. croyait tous ses professeurs en prison, après les événements de juin 1940. Par des voies détournées, il faisait parvenir des lettres inquiètes à son directeur de Montréal. Celui-ci répondait en le rassurant et demandait qu'on permît la transformation plus complète du Collège en société canadienne, afin d'éviter tout ennui avec le Syndic des biens de guerre. Ses lettres revenaient avec la mention ordinaire de l'époque. Comme la chose pressait, le directeur crut que, par New-York, une lettre parviendrait plus facilement. Par un ami.

il l'a fit mettre à la poste chez nos voisins. Elle lui revint, portée par deux grands gaillards de la Gendarmerie Royale qui, gentiment mais fermement, lui précisèrent que s'il continuait il s'exposait à la prison.

De plus en plus inquiet de ne recevoir aucune nouvelle, le chanoine M. vint de France au Canada, par voie de New-York, pour constater que tout allait bien, mais qu'il fallait transformer le conseil pour en faciliter le fonctionnement. Il repartit, après avoir repris contact avec tout le groupe d'avant la guerre et les autres, échappés de France par des voies inattendues et venus renforcer l'équipe initiale. Que de gens charmants et cultivés il y avait parmi ces maîtres, à qui nous avions confié nos enfants ! Je me rappelle les Boulizon, l'abbé Llewellyn, l'abbé de Vaumas, Monsieur Ricour, les Chamroux et l'abbé Lemoine, rondouillard, souple, dévoué et efficace. Sa fonction n'était pas facile à remplir dans un milieu en pleine effervescence et très travaillé par les problèmes politiques de la mère patrie.

313



Je ne pense pas avoir raconté ici comment mes fils sont entrés à Stanislas. Le Collège était ouvert depuis un an. On m'en disait du bien. J'hésitais encore à prendre une décision tant l'avenir de mes enfants me paraissait en dépendre. N'ayant jamais aimé les aventures, je voulus d'abord m'informer. Mes amis me semblaient enchantés : Jean S. en particulier, très enthousiaste comme d'habitude. Mais je voulus aller plus loin. Je pensai demander à Mgr Georges Gauthier de me recevoir, car c'est lui qui avait été l'instigateur du Collège, avec le sénateur Raoul Dandurand. Comme j'étais un de ses professeurs à l'Université, j'ai pensé qu'il ne me refuserait pas un conseil. À l'Archevêché, on m'apprit que son absence se prolongerait. Voyant cela, je m'adressai au chanoine M., ami de mon beau-père. Questionné, celui-ci me dit d'un air assez froid : « Monsieur, je ne puis vous renseigner, car Monseigneur ne nous a pas consultés. » J'en ai conclu que, se méfiant des résultats, l'Évêque avait passé outre, en ignorant superbement son Chapitre.

L'automne suivant, Jacques entra au Collège, suivi, par la suite, de Michel et de Robert. Je ne l'ai pas regretté, dois-je le dire. Mes fils n'ont eu qu'à se louer de maîtres bien formés, qui leur ont appris à étudier, à lire, à réfléchir. Cela, je pense, est l'avantage principal d'un enseignement gréco-latin, dont on dit tant de mal mais que j'aime quand il est bien donné, parce qu'il forme les cerveaux qui ne veulent pas se fermer.

La curiosité et le goût de savoir, voilà ce que mes maîtres des H.E.C. m'ont aussi donné de plus précieux. En effet, j'ai tiré de leur enseignement plus une méthode de travail que des choses précises. C'est aussi ce que mes fils ont reçu en partage de *Stanislas*.



314

Comme l'enseignement a évolué aux H.E.C. ! L'École est méconnaissable. Aux méthodes françaises — peut-être insuffisamment évoluées — ont succédé des recettes américaines pas encore assez bien adaptées, je le crains. L'avenir dira si l'on a eu raison de mettre au rancart un programme et un enseignement, vieux d'un demi-siècle, sans essayer de les adapter à des temps nouveaux et à des situations différentes. Au Conseil, j'ai accepté l'évolution que nous demandaient les professeurs, mais avec répugnance et à contre-cœur.



Lu, dans un journal de Montréal, le 16 juillet 1970, un poème dont j'extrais les strophes que voici :

« Veilleras-tu sur nous  
 Du haut de ton soleil  
 Et nous aideras-tu  
 À avancer les nuits  
  
 Nous planterons ton nom  
 Poète d'aujourd'hui  
 Dans le creux de nos cœurs  
 Et dans la foi des nids »

J'ai aussi relu dans le *Répertoire National*, paru vers 1842 :

« Elle était belle, elle était douce  
 Elle s'asseyait sur la mousse »

À plus d'un siècle et quart de distance, on se demande lesquels sont le plus à blâmer : les deux poètes ou leur éditeur ?



1<sup>er</sup> août

Les chemins de fer veulent se débarrasser des voyageurs qui coûtent cher et ne rapportent plus suffisamment. Ils invoquent qu'ils ne sont plus essentiels comme ils l'étaient autrefois, que la concurrence

de l'automobile et de l'autobus est devenue impossible à contrer. De ce fait, disent-ils, on doit les libérer de leur engagement séculaire. Ainsi, les lignes secondaires disparaissent les unes après les autres. Dernièrement, une des sociétés les plus importantes demandait qu'on lui permît de supprimer un train qui établit la communication entre l'est et l'ouest. C'est celui qui, sous d'autres noms, a été à la base de la politique ferroviaire du Canada depuis près d'un siècle. Formé en fédération, le 1er juillet 1867, le pays nouveau avait dû accepter les conditions mises par la nouvelle province, la Colombie britannique, à son entrée. Pour convaincre les entrepreneurs de construire la voie transcontinentale, il fallut donner beaucoup en espèces d'abord, puis en terres. On accorda 25 milles de chaque côté de la voie ferrée sur des centaines et des milliers de milles. L'aventure était risquée, il est vrai. Elle a entraîné la chute d'un gouvernement. Elle fallit mener une banque à la faillite. Une fois le réseau terminé et l'Ouest ouvert à la colonisation, la société a tiré le maximum de ses biens-fonds. Il y a quelques années elle a séparé le bon grain de ce qui était devenu de l'ivraie. Et l'on a dit : « Voyez le chemin de fer n'est guère rentable, il faut l'amputer, de ce qui n'est plus valable, c'est-à-dire le transport des voyageurs ». L'exemple venait des États-Unis où, pas plus qu'au Canada, on n'avait fait le maximum pour garder la clientèle du voyageur individuel. Quand on sait ce que l'on a réalisé en Europe après la guerre, pour avoir des trains rapides, propres, fréquents et à l'heure, on s'étonne qu'ici on ait fait si peu pour le confort des transportés. Il est vrai que l'avion a magnifiquement rempli sa fonction pour les grands espaces. Les nouveaux DC9 parcourent en une heure et quart ce qui prend la journée entière en train. Ils sont remplis. Mais pourquoi n'a-t-on pas fait usage plus tôt des techniques nouvelles, comme on vient de le faire entre Montréal et Toronto ? Quand on songe qu'il faut trois heures et demie et même quatre heures pour aller de Montréal à Québec, que longtemps les wagons ont été sales ou peu attrayants, qu'on s'est contenté jusqu'ici d'une voie unique, que l'hiver les trains sont souvent plus capricieux que de grandes vedettes, on ne s'étonne pas de la désaffection du chaland. On aurait dû plus tôt faire usage de michelines et de turbo-trains pour accélérer la circulation et rendre agréable le voyage en train.



Dans *Réalités*, on fait ainsi l'éloge de la voile: « L'homme a rendez-vous avec lui-même sur un voilier, tendu, arc-bouté, giflé par des paquets

d'eau salée, il va enfin pouvoir se dépasser . . . ». Je ne crois pas que ce soit exagérer qu'écrire cela. Pour conduire un voilier, il faut tenir tête aux éléments, les utiliser à fond, connaître le maniement de son embarcation, faire corps avec elle. Mes amis R. en ont un. Ils pensent sûrement comme l'auteur de l'article.

316

J'ai été élevé dans une île. Pour nous le bateau était le seul mode de transport, dans des eaux parsemées de rocs, de bâtures, comme on disait. La navigation n'était pas aisée. De jour ou de nuit, il fallait se glisser entre deux hauts fonds si l'on ne voulait pas rester accroché à l'un d'eux ou sombrer. Pour moi, la navigation a toujours été utilitaire. Elle n'a présenté ce caractère de lutte contre les éléments qu'avec un bateau à moteur, dont la barre était tenue bien en main pour le diriger, avec les eaux basses, à travers les obstacles, à partir de la fin du mois de juin. Superbement, l'auteur de l'article juge que le moteur convient au petit bourgeois et le voilier à l'artiste. Peut-être, mais pour cela, il faut que l'espace disponible et l'état des fonds le permettent. Je regrette deux ou trois choses dans ma vie sportive. La première, c'est d'avoir à peu près cessé de faire du sport depuis longtemps et la seconde, c'est de n'avoir fait ni de l'équitation, ni du ski en rase campagne, ni de la voile à une époque où on fait corps avec son voilier.



*De l'essentiel bénéfique.* Un quelconque scribe écrivait l'autre jour dans le journal : « X devra partager ses gros profits avec ses employés ». Et cela, parce qu'un syndicat s'efforce malgré lui de s'installer dans une de ses entreprises. Celui qui écrit ces lignes ne sait pas ce qu'il a fallu faire pour remettre l'affaire sur pied. Il y a plusieurs années, j'étais un des actionnaires privilégiés et je sais ce qui s'est passé. L'affaire était virtuellement en faillite. Le créancier principal — la Banque — eut confiance en X. Elle lui confia le soin de la redresser. Ce ne fut pas long. En moins de deux ans, grâce aux méthodes énergiques et intelligentes de la direction, la situation était complètement transformée. X a fait là une œuvre valable. Pour que son personnel n'ait pas senti le besoin de se syndiquer jusqu'ici dans une ère de syndicalisme aussi actif, il faut qu'il ait été satisfait. Écrire: « X devra partager ses gros profits », c'est à mon avis bête à pleurer. C'est l'œuvre d'un titreur, dirait-on. Peut-être, mais si, dans une atmosphère d'insatisfaction entretenue soigneusement par le syndicalisme triomphant, le personnel d'une entreprise est satisfait, pourquoi diable écrire des choses pareilles qui

contribuent à empêcher un esprit de collaboration indispensable entre le patron et son personnel ! Avec tout ce qui guette le profit, avec l'État qui s'empare de la moitié de ce qui reste après qu'on a payé tous les frais, il faut comprendre que le solde, réparti entre tout le personnel, c'est bien peu. Ce qui compte, ce n'est pas de ne rien laisser à l'entrepreneur, c'est qu'il en garde assez pour qu'il continue. Or, à certains moments, la direction doit être tenace pour ne pas dire: « on ferme tout, allez donc ailleurs voir comment on vous traitera ». Si l'on veut que l'entrepreneur tienne, il ne faut pas qu'il se sente guetté de toutes parts. Il faut qu'il puisse compter sur une rémunération suffisante et sur la possibilité d'administrer son affaire avec une indispensable sécurité. Cela, on ne le dit pas assez !

317



Je n'ai jamais écrit facilement. Autrefois je butais sur les mots. Maintenant, j'écris d'abord et je corrige ensuite. Voici par exemple une page écrite ces jours derniers. Elle aurait été incompréhensible si je ne l'avais dictée au *dictaphone*. Recopiée par ma secrétaire, le texte est corrigé, puis envoyé à l'imprimeur, recorrecté, puis renvoyé pour la mise en page et, parfois, modifié à nouveau. Cela explique que les corrections d'auteur me coûtent cher. Mais hélas, « on est comme on est » comme on le chantait il y a bien longtemps. Voici le texte à peu près entièrement réécrit.

« Mais à coup sûr, prudemment et enfin ceux qui ont le goût du risque, achètent sur faible marge (chose facile à l'époque). Tel le joueur de poker, ils seraient tentés de jouer quitte ou double à certains moments, si l'avenir de leur maison n'était en jeu. Ils ne cherchent pas à éviter le risque. Ils le recherchent d'instinct. Ils gagnent gros, mais perdent lourdement quand la cote dégringole, comme elle le faisait autrefois quand certains manipulaient les titres et les cours, à une époque où presque rien n'empêchait à la Bourse les manipulations et les opérations abusives. Bien des courtiers étaient de ces derniers. »

Pourquoi ces propos et cette citation ? Simplement pour montrer le pénible et lent cheminement de ma pensée.



Je regarde parfois à la télévision *Les Descendants*. Ce sont les survivants de vieilles familles. Dimanche dernier, c'était le tour des Bernadotte. L'un est roi de Suède; l'autre est chef de gare dans un petit patelin

du sud-ouest de la France ou du Midi. Tous deux descendent du maréchal de Napoléon. Chose amusante, il est bien égal à l'autre d'avoir comme cousin le roi d'un pays lointain.

318 Deux choses m'ont frappé chez tous les membres de la famille royale qu'on nous a permis de voir dans leur milieu : une grande simplicité d'abord, puis le fait qu'ils aient tous un métier. L'un est fermier. Il produit des poulets, des oeufs avec des méthodes bien étudiées dans un cadre rural fort beau. Un autre est dessinateur industriel, un *designer* comme on insiste à dire dans certains milieux. Très simplement, il nous montre ses créations : salières, grille-pain et ces très nombreux objets auxquels on s'efforce de donner un aspect agréable pour l'usage de tous les jours. Autrefois, les articles de première nécessité n'avaient de grâce ou de joliesse que s'ils étaient faits de matériaux précieux. Aujourd'hui, on met à la disposition du plus grand nombre les choses les plus gracieuses, à un prix abordable. On s'étonne qu'un membre de la famille royale gagne ainsi sa vie. Mais c'est qu'être riche, titré ou d'une classe privilégiée n'est plus un gage pour l'avenir. Les révolutions ou la simple évolution du milieu font et défont des situations acquises, en un tournemain. On a l'impression que tous ces gens, issus d'une famille régnante, ne veulent pas s'en tenir à des privilèges qu'ils jugent éphémères. Mais peut-être exagère-je ! Peut-être veulent-ils simplement être utiles dans un monde où les gens riches ne peuvent justifier leur existence que s'ils prennent part aux travaux de tout le monde. Il y a sans doute des deux ; mais avec prédominance de l'un sur l'autre, je crois.



**SUPPLÉMENT**

**ÉTUDE EN FORME  
DE  
TRIPTYQUE**

---

**III — LOUIS-ADÉLARD SENÉCAL**

**ou**

**Les jeux sur la corde raide**

**(1829-1887)**

**1972**

# Louis-Adélarde Senécal ou les jeux sur la corde raide

par

GÉRARD PARIZEAU  
de la Société Royale du Canada

Les chiens aboient,  
la caravane passe.  
Proverbe arabe.

Avec Louis-Adélarde Senécal, on quitte le domaine des idées pour entrer dans l'exécution, avec des projets qui se succèdent rapidement <sup>1</sup>. Ses entreprises chevauchent et, à l'occasion, s'entremêlent; elles réussissent ou sombrent selon le cas. Ce qui le caractérise, c'est l'initiative, le mouvement et une certaine instabilité. Qu'on en juge par ces notes qui résument sa vie, sa philosophie comme on dit maintenant.

101

Senécal n'a pas de système particulier. Il est essentiellement un homme d'action, dont le cerveau en effervescence voit les problèmes et cherche constamment les moyens de les résoudre à son avantage. Il est très attiré par les transports : bateaux, chemins de fer, câbles sous-marins, à une époque où les communications se développent à une cadence rapide au Canada. Ce qui ne l'empêche pas de s'intéresser à bien d'autres choses, comme on le verra au cours de cette étude qui porte sur l'un des hommes les plus dynamiques au Canada, à la fin du dix-neuvième siècle. On dira de lui à peu près ceci : il fut le plus grand homme d'affaires de sa génération chez les francophones, mais aussi: il fut le chef d'une caverne des quarante voleurs. C'est Wilfrid Laurier qui s'exprime ainsi à une époque où il garde une dent contre l'exécuteur des

<sup>1</sup> Ils vont d'usines nouvelles, de lignes de navigation et de chemin de fer à un barrage hydro-électrique à Caughnawaga, d'un tunnel sous le fleuve Saint-Laurent à un chemin de fer sur la glace, d'une entreprise d'exportation à une société de colonisation et à une grande entreprise pour la coupe de bois. Pour être tout à fait équitable, il faudrait noter ici que si Senécal aimait le risque, il avait un extraordinaire sens de l'entreprise. Il était le type même de l'entrepreneur du dix-neuvième siècle.

hautes œuvres d'un parti qui ne lui rend pas la vie facile. C'est entre ces deux extrêmes que se situe Louis-Adélarde Senécal. Il fut un homme d'affaires très imaginatif, marchant constamment sur la corde raide, « *an American Tycoon* » écrit Joseph Schull <sup>2</sup>, mais aussi un politicien très mêlé à la vie électorale. Trésorier du parti conservateur, ami et collaborateur de J. Adolphe Chapleau, il finit sénateur comme tant d'autres, malgré les protestations de beaucoup de gens; ce qui ne fit que retarder le moment où il accéda à l'Olympe, refuge, trop souvent, des bien votants et pensants qui ont rendu service au parti.



Louis-Adélarde Senécal naît à Varennes le 10 juillet 1829. Il est *cancer*, par conséquent, mais, il n'a aucune des qualités qu'on accorde à ceux qui voient le jour entre le 22 juin et le 22 juillet: sensibilité, émotivité, gestation, tendances maternelles. S'il était venu au monde quinze jours plus tard, il aurait eu tout ce qui caractérise le *lion*: individualisme, volonté, affirmation, force, autorité, plénitude. Renonçons à l'astrologie pour expliquer l'homme. Voyons-le vivre tout simplement.

Il est d'une famille rurale. Son père est un cultivateur qui a quelques biens. Il descend d'Adrien Senécal, originaire de Rouen et décédé en 1688; <sup>3</sup> artisan et non paysan, comme tous ceux qui l'ont suivi. La terre des Senécal est étroite et longue, ainsi que le sont toutes les autres dans la région. Elle est fertile cependant, comme presque toutes celles de la paroisse de Varennes <sup>4</sup> où le sol est bon. La terre donne sur le

<sup>2</sup> « He was a rarity in French Canada, a self-made baron of business who had fought his way to prominence with all the single-minded ruthlessness of an American Tycoon », écrit Joseph Schull, dans *Laurier*. Chez MacMillan. 1965. P. 60.

<sup>3</sup> Jean-Jacques Lefebvre. Mémoires de la Société Royale du Canada. 1964. P. 91.

<sup>4</sup> Benoit Brouillette dit des choses charmantes sur Varennes. « C'est un heureux hasard, écrit-il, qui fait donner au Canada le nom de Varennes, celui d'un gentilhomme de France, à une des parties les plus fertiles de la plaine laurentienne. Le Varennes canadien s'apparente donc, même géographiquement à La Varenne française des environs de Tours... » Dans « Varennes », l'*Actualité Economique* de mars 1944.

fleuve que sillonnent les voiliers et, bientôt les vapeurs venant d'en bas ou qui y retournent. Jeune, Louis-Adélard Senécal est beaucoup plus attiré par la pêche, la navigation et le canotage que par l'engrangement des récoltes, note M. A. Achintre, dans ses *Portraits et dossiers parlementaires du premier parlement de Québec*. Est-ce le va-et-vient de battellerie qui lui donne le goût de partir ou ce désir de s'expatrier qu'ont tant de gens du Bas-Canada déjà à cette époque ? Avec une formation bien élémentaire, il va aux États-Unis, à Burlington, chez des parents peut-être, car les traceurs de frontières à Londres ou autres lieux lointains, d'un coup de plume ont transformé en Américain un Senécal habitant près de là. Louis-Adélard a tout juste le temps d'ajouter un peu d'anglais et de calcul au peu qu'il sait déjà, au cours d'un séjour de deux ans qu'il fait au Vermont. C'est pendant ce temps qu'il fréquente la *common school*, comme les garçons du bourg. Puis, il revient dans son pays et ouvre un « magasin général » à Verchères, dans ce petit village où, certains soirs, l'on parle peut-être de Madeleine, maîtresse femme qui a tenu tête aux Iroquois il y a bien longtemps. Par la suite, il est vrai, elle est devenue une virago qui exaspère le gouverneur par ses exigences; elle plaide souvent et rudoie les hommes, ces êtres exaspérants qui se mettent dans sa voie. Mais on passe sous silence ce second aspect de sa vie, moins glorieux que l'autre <sup>5</sup>. Senécal ne s'intéresse pas à l'histoire. Il lui préfère le négoce. Quelques années plus tard, trois ou quatre peut-être, il imagine ce que seront les transports dans ce pays où tout est à faire. Il est audacieux, énergique, insatisfait par le commerce d'épicerie et de quincaillerie qu'il fait dans un petit patelin où rien ne bouge que la masse liquide qui le fascine. On est en 1853; il a vingt-quatre ans. Sur le fleuve, il y a une circulation de bateaux, assez abondante parce que

<sup>5</sup> Jean Bruchési en parle avec un plaisir évident dans son étude parue dans les *Cahiers des Dix* (P. 25), volume 11, 1946, sous le titre *Madeleine de Verchères et Chicaneau*.

les routes ne sont pas bonnes et que le transport par eau est moins cher que sur terre. Il sera bientôt déclassé par le chemin de fer qui pousse ses tronçons un peu partout, sans ordre, un peu à la va-comme-je-te-pousse. Ce n'est que dix ans plus tard que commenceront de se constituer les grandes lignes est-ouest. Certaines seront groupées ou construites pour des fins politiques (Montréal-Toronto d'abord, puis Lévis-Halifax par exemple et Winnipeg-Vancouver), ou strictement économiques, comme cette voie ferrée qui relie Montréal et Portland<sup>6</sup> et qui ira aussi de Montréal à Stratford, Toronto, Hamilton et Sarnia, première étape du Grand-Tronc<sup>7</sup>. Dans le Bas-Canada, le réseau ferroviaire se constitue, jusqu'en 1875, par petits bouts dans un désordre et avec une absence presque complète de prévision. On construit des voies ferrées ou sur rails de bois<sup>8</sup> avec de faibles subsides, qui, au début, prennent surtout la forme de terres invendables. On n'a guère

<sup>6</sup> Saint Lawrence & Atlantic Railway, dont les travaux sont à peu près terminés vers 1851.

<sup>7</sup> Voici comment l'*Annuaire Statistique du Canada* de 1929 décrit la constitution du Grand-Tronc: « On peut dire que l'ère des chemins de fer commença au Canada en 1851, date à laquelle fut passée une loi pourvoyant à la construction d'une ligne de chemin de fer entre le Haut et le Bas Canada; elle eut pour résultat l'achèvement du chemin de fer du *Grand Tronc entre Montréal et Toronto en 1856, son prolongement vers l'ouest jusqu'à Sarnia en 1859, et vers l'est jusqu'à la Rivière-du-Loup en 1860*. La section du chemin de fer *Atlantic & St. Lawrence* allant de Portland, Maine, à la frontière canadienne fut louée pour 999 ans, si bien qu'en 1859, lors de l'achèvement du pont Victoria, par lequel les trains traversaient le St-Laurent en arrivant à Montréal, le *Grand Tronc possédait une route continue de 800 milles de longueur, entre Portland et Sarnia*. Une voie reliant Détroit à Port Huron fut louée en 1889, les routes de Champlain en 1868, le Buffalo & Lake Huron en 1867; le Chicago & Grand Trunk fut complété depuis Port Huron jusqu'à Chicago en 1880. En 1881, le réseau Georgian Bay & Lake Erie, de 171 miles, fut incorporé et l'année suivante vit la fusion du réseau Great Western (904 milles) et celle du réseau Midland (473 milles) avec le Grand Tronc. En 1888, le Grand Tronc s'annexa également le chemin de fer Northern, allant de Toronto à Barrie, ouvert en 1853, ainsi que le chemin de fer Hamilton & Northwestern. Le creusement du tunnel St-Clair, achevé en 1891, établit une communication directe avec les chemins de fer des Etats-Unis. Entre 1870 et 1880, l'écartement des voies avait été changé et ramené de 5' 6" à la largeur normale de 4' 8½". »

<sup>8</sup> De Saint-Jean à Laprairie dès 1835, puis de Québec au Lac Saint-Jean ou entre Drummondville, Saint-Hyacinthe, Arthabaska, Acton et Wickham. Théoriquement, c'est logique d'utiliser des rails ou lisses de bois dans un pays où il abonde, mais on se rend vite compte qu'avec le climat, il faut tout reprendre dès le printemps suivant. Dans tous les cas, on en vient au rail d'acier sur un ballast assez solide pour supporter la charge et construit pour évacuer l'eau rapidement et pour empêcher les effets du gel.

d'argent que le sien (toujours insuffisant) ou les fonds de capitalistes anglais ou américains, qui fondent comme beurre dans la poêle. Une fois terminés, les tronçons perdent de l'argent ou font faillite car ils débouchent sur rien ou presque rien, jusqu'au moment où on les groupe avec d'autres pour faire une grande voie destinée à faciliter le commerce extérieur, et à ouvrir des régions nouvelles. Cela créera bien des problèmes au Grand-Tronc, par exemple, quand il englobera tout cela <sup>9</sup>.

Senécal viendra plus tard au transport ferroviaire <sup>10</sup>. Pour l'instant ce qui l'intéresse, c'est la navigation <sup>11</sup>. À Verchères, de la rive, il voit le parti à en tirer, dans l'immédiat. C'est à des solutions de ce genre que, durant toute sa vie, il s'arrêtera. À Ogdensburg, assez loin de son village en haut du fleuve, il y a un vieux rafioteur dont personne ne sait que faire. Il l'achète, en devient le capitaine à une époque où on ne demande rien à personne que d'oser et de réussir. Le bateau fait le service des passagers et des marchandises entre Montréal et Sorel: petit bourg logé au confluent du Richelieu et du Saint-Laurent. Comme c'est de Montréal que viennent les approvisionnements de la région, l'idée est bonne parce qu'ainsi le transport est peu coûteux, régulier au point qu'on

105

<sup>9</sup> On termine la voie entre Montréal et Toronto en 1856. C'est la première étape. On la prolonge ensuite jusqu'à Sarnia puis, en 1860, jusqu'à Rivière-du-Loup. Dans l'intervalle, on avait loué le réseau de l'Atlantic and Saint Lawrence pour 999 ans. C'est ainsi qu'en 1859, le Grand Tronc a un réseau de 800 milles allant de Portland à Sarnia. Par divers achats et locations, il se rend à Chicago en 1880. *L'Annuaire Statistique du Canada* (1929). P. 653.

<sup>10</sup> Voici les tronçons que contribue à construire Louis-Adélaïde Senécal en quelques années: Sorel à Acton, en passant par divers petits centres des Cantons de l'Est; de Sainte-Thérèse à Saint-Lin (chemin de fer des Laurentides); de Sainte-Thérèse à Saint-Eustache (chemin de fer de Saint-Eustache); le chemin de fer de Berthier; celui de Lanoraie, Joliette et Saint-Félix de Valois; celui de l'Assomption et le chemin de fer de Lévis à Kennébec (qui lui vaudra de nombreuses poursuites), avant de compléter le Québec Montréal Ottawa & Occidental (Q.M.O. & O.). Voir *the Canadian Parliamentary Companion*, 1887, paru chez J. Durie & Son, Ottawa.

<sup>11</sup> En 1888, chez Rose Publishing Company à Toronto, dans *A Cyclopaedia of Canadian Biography, Being Chiefly Men of the Time*. P. 452 à 455. La source est contemporaine, par conséquent les détails proviennent soit de L.-A. Senécal lui-même, soit de son entourage. On ne retient ici que les faits eux-mêmes, l'interprétation ne pouvant relever que d'une publicité dont la forme est bien connue depuis longtemps.

peut compter sur des horaires bien suivis par un capitaine à qui la vie a enseigné que si l'exactitude est la politesse des rois, elle est aussi la règle du navire.

106 Son bateau s'appelle « *George-Frederic* ». Il deviendra le *Verchères* l'année suivante au moment du renouveau. Ce patronyme dit davantage à son propriétaire que le nom d'un quelconque prince, fut-il devenu roi d'Angleterre par la suite et fut-il le neveu du protecteur en titre à Québec et, en d'autres lieux, de la charmante Julie de Fortisson de Saint-Laurent.

Mais Senécal ne s'en tient pas au *Verchères*. En 1857, il construit le *Yamaska* pour le service entre Saint-Aimé et Montréal. En 1858, c'est le *Cygne*, qui établit la permanence entre Sorel et Saint-François. Plus tard, Senécal fonde une compagnie pour le creusage des rivières Saint-François et Yamaska. L'année suivante, il ajoute une autre unité à sa petite flotte, l'*Ottawa*, qui, bientôt, fait concurrence au *Richelieu* de la Compagnie du Peuple,<sup>12</sup> toute puissante jusque-là, mais à qui, lui, Louis-Adélarde Senécal tient tête. Plus tard, il sera président de la Richelieu and Ontario Navigation Company, qui aura englobé la Compagnie du Peuple. Pour l'instant, il se pose en concurrent.

Il a trente ans. A-t-il trouvé sa voie ? Pas encore, mais il écoute sans résister ce démon qui le pousse. Il organise un commerce de bois et de céréales avec les États-Unis, à la faveur du traité de réciprocité qui ouvre les portes du pays voisin. Après quelques années, il a onze bateaux à vapeur et quatre-vingt-neuf péniches qui font la navette entre Montréal, Sorel et Whitehall dans l'État de New-York. Il vend même jusque dans les Antilles. Pour mener tout cela, il s'est installé à Pierreville, petit village situé en bordure du lac Saint-Pierre. De là, il dirige également les scieries qu'il a à Saint-David,

<sup>12</sup> Voir *Portraits et dossiers parlementaires du premier parlement de Québec*, par M. A. Achintre. Deuxième édition, Montréal (1871). P. 123.

à Saint-Guillaume, à Wickham, à Yamaska, à Kingsey, à Pierreville et à Acton. Il se targue d'un chiffre d'affaires de trois millions; ce qui est beaucoup pour l'époque.<sup>13</sup>

Puis, tout s'écroule à la faveur de la crise, quand les États-Unis renoncent au traité de réciprocité, à la veille de la Confédération, et ferment leurs portes. Senécal fait faillite. Les gens qu'il entraîne dans sa débâcle lui en voudront longtemps, même si, par la suite, il rembourse les créanciers. Wilfrid Laurier se fera le porte-parole de quelques-uns d'entre eux, plus tard, quand il écrira un article contre Louis-Adélar Senécal, dans l'*Électeur*, sous le titre de *La Caverne des Quarante Voleurs*<sup>14</sup>. On verra plus loin dans quelles circonstances. Pour l'instant, notons ce jugement de Laurier, à la fois amusant et cruel : « Senécal, écrit-il, a une conception très personnelle de l'arithmétique . . . Au cours de sa carrière, il l'a simplifiée. (Pour lui) toute la science financière se réduit à cette formule : je pose zéro et je retiens tout. »

107

Voilà Senécal devenu Gros-Jean comme devant, ainsi que la plupart de ceux qui l'entourent. Il a à sa décharge, il est vrai, d'avoir remboursé les dettes de l'entreprise. Mais il y a les autres, ses ex-associés qui lui en veulent. Il a sinon ce que les Américains appelleront plus tard le *know-how*, c'est-à-dire la connaissance du métier, du moins le flair, l'esprit d'entreprise et une assez étonnante faculté de rebondissement. Il ne sait rien, en particulier, sauf ce qui fait réussir l'un et ce qui fait que l'autre reste dans son coin à lire paisiblement son journal. Il n'a rien du fonctionnaire béat et

<sup>13</sup> C'est beaucoup, en effet, si l'on songe que le commerce du port de Montréal avec l'étranger est, en 1867, de vingt-huit millions de dollars. Voir dans la *Revue de Géographie: Le port de Montréal, hier et aujourd'hui*, par Benoît Brouillette. P. 201.

<sup>14</sup> Dans l'*Électeur* du 20 avril 1881. Publié par Ernest Pacaud à Québec, qui en devint le propriétaire en 1885. Il en était déjà le rédacteur en décembre 1880. Le journal compta parmi ses collaborateurs Ulric Barthe, Wilfrid Laurier, François Langelier, J. C. Langelier et Charles Langelier. Organe du parti libéral, il disparut en 1896 pour être remplacé par *Le Soleil*. En 1905, Lomer Gouin et Wilfrid Laurier en ont la direction politique. P. 220. *Les Journaux du Québec 1764-1964* par André Beaulieu et Jean Hamelin. Aux Presses de l'Université Laval.

heureux de son sort. Il sait que, dans la société où il vit, tout n'est que besoins. Il suffit d'y pourvoir. Pour cela, il faut acheter bon marché pour revendre plus cher : raisonnement simple, mais dont la mise à exécution n'est pas toujours aussi facile qu'il semblerait au premier abord. Acheter du bois, du blé, des céréales et les transporter, cela semble une opération aussi peu compliquée que rémunératrice. Il suffit d'acheter moins cher qu'on revend. Il ne faut pas, cependant, que soudainement les marchés se ferment parce que la politique commerciale change. Il ne faut pas se trouver en pleine crise économique comme c'est le cas tout à coup et s'être chargé de dettes ou d'engagements aussi divers que précis. Il ne faut pas que le coût du transport devienne trop élevé, que les prix dégringolent — ce qui est souvent le cas à cette époque — que les frais d'administration soient trop élevés ou que les dépenses soient trop fortes. Fonder et administrer sont deux choses. Ce dont souffrent les entreprises de Senécal, semble-t-il, c'est une absence de direction. Il y a aussi le fait que le patron n'hésite pas à jeter l'argent par les fenêtres. C'est un double écueil que Senécal n'évitera jamais ; l'argent pour lui est fait pour circuler, mais la vitesse de circulation ne doit pas être telle que les coffres se vident périodiquement. Sinon, c'est la culbute. Senécal ne la craint pas suffisamment tant il a confiance dans ses talents d'équilibriste. Il a de la vision, de l'imagination; il est intelligent, impulsif, mais plein de ressources. Il est très attiré par l'aventure et, comme ses entreprises, il est passablement instable. Peut-être est-il trop à la recherche du résultat immédiat, sans une étude suffisante de ce que l'on appelle maintenant la rentabilité. Il est trop spontané pour cela. Et puis, je crains que, mal secondé, il veuille tenter trop de choses à la fois. On le verra au cours de ce récit mêlé à tant de choses, dont quelques-unes auraient suffi à un homme ordinaire. Il y a aussi la politique, dans laquelle il se jette avec ardeur, comme

il fait tout. Mais cela est une autre histoire sur laquelle on reviendra car elle mérite d'être contée.

« Un des traits de son caractère, a écrit un de ses contemporains, c'est qu'il ne se laissait jamais *coincer* légalement ou financièrement. Il a toujours atteint son but même s'il était démuné d'argent et s'il avait à faire face à des gens qui avaient fortune, talents et influence ».<sup>15</sup>



Avant d'aller plus loin, il convient de préciser ce qu'était Senécal, physiquement. Grand, mince, osseux, long en col, haut sur jambes, le front découvert, les os des joues proéminents, l'œil vif, la parole brève... C'est ainsi que M. A. Achintre le présente dans ses *Portraits et dossiers parlementaires*<sup>16</sup> en 1871. Sur l'un de ses portraits, il est barbu, comme on l'était à l'époque où un collier épais ne suffisait pas à faire passer son propriétaire pour un farfelu, un contestataire acrimonieux ou un mauvais esprit. Etre imberbe, c'était au contraire vouloir se distinguer dangereusement. Senécal avait aussi le nez long. Il avait l'air sympathique des gens à fort appendice nasal, mais qui peuvent aussi être astucieux : ce qui était le cas de Louis-Adélarde Senécal.

Tout jeune, à vingt-un ans, il a épousé Delphine Dansereau, tambour battant, entre deux départs,<sup>17</sup> un jour de janvier 1850. Elle était la fille du lieutenant-colonel Dansereau, marchand à Verchères : un collègue de Louis-Adélarde Senécal, par conséquent, à l'époque où lui aussi vivait de la vente du kérosène, de la mélasse, du sucre, de l'épicerie et de la quincaillerie.

<sup>15</sup> Ce qui me paraît être un jugement valable dans l'ensemble, même s'il n'a pas toujours été exact, comme en font foi les nombreux échecs.

<sup>16</sup> P. 122.

<sup>17</sup> Voir à ce sujet le *Registre de Verchères* de 1850.

De leurs trois enfants, deux seulement survivront. L'aînée, Octavie, épouse William-Edmond Blumhart. Longtemps plus tard, celui-ci fondera *La Presse*<sup>18</sup> pour le compte de son beau-père, qui voulait donner au parti conservateur un autre journal consacré à la défense de ses intérêts, *La Minerve* étant passée, depuis le 30 août 1880, d'Arthur Dansereau à une compagnie présidée par Joseph Taché. À cette époque, Senécal est intimement lié aux conservateurs que Chapleau dirige à Québec et John A. Macdonald, à Ottawa.

110 D'origine allemande, la famille Blumhart s'installa à Cap-Rouge près de Québec, quand son chef — officier d'un régiment de Brunswick — fut licencié après s'être battu contre les insurgés américains. Né en 1844, Blumhart est très mêlé aux journaux et au milieu intellectuel de l'époque à Québec. À trente ans, il a acheté *Le Canadien*, et c'est dans les bureaux du journal qu'il a, semble-t-il, fait la connaissance de Louis-Adélarde Senécal déjà engagé dans la politique. La seconde fille épouse le juge Charles-Ignace Gill qui, avant d'être magistrat, avait été député du comté de Yamaska, où il avait succédé à son beau-père.<sup>19</sup>



Dans la carrière de Louis-Adélarde Senécal, il y a des périodes bien tranchées. Il y a celle que nous avons vue

<sup>18</sup> L.-A. Senécal avait le *Nouveau Monde*. Il le vendit à Hector Langevin en 1884, puis il chargea son gendre de fonder une autre feuille pour le parti conservateur. Blumhart l'appella *Le Monde*, mais devant les protestations du propriétaire du *Nouveau Monde*, il appela la nouvelle feuille *La Presse* qui, avant d'appartenir à Trefflé Berthiaume, passera en de nombreuses mains. Cf. André Beaulieu et Jean Hamelin. P. 130. *Ibid.*

<sup>19</sup> Charles-Ignace Gill est le fils d'Ignace Gill et d'Elizabeth MacDougall. Il est un excellent exemple de ce que furent certaines familles écossaises, émigrées au Canada. Elles se sont mêlées aux Canadiens français, puis elles ont été absorbées petit à petit en un lent processus d'assimilation, au point qu'à la dernière génération on ne parlait plus l'anglais. Le même phénomène s'est produit en sens contraire dans le milieu anglophone.

Gill a vécu avec son beau-père à Pierreville jusqu'en 1878. Puis, il a habité Sorel quand on l'y a nommé juge pour remplacer T. J. J. Loranger à la Cour Supérieure, en 1879. Voir à ce sujet ses *Mémoires* (P. 105), qui sont dans les archives du notaire Fernand Léger à Montréal.

et qui se termine lamentablement. À côté de ses entreprises de transport, de bois et d'exportation, Senécal a placé, il est vrai, quelques capitaux dans des sociétés diverses : textiles, pâtes de cellulose, etc. Il s'est porté acquéreur de grandes terres dans le canton d'Upton pour y faire de la colonisation et de l'agriculture, avec son ami Jean-Baptiste Éric Dorion.<sup>20</sup> À la direction du *Défricheur*,<sup>21</sup> celui-ci pousse fougueusement à la colonisation des Cantons de l'Est. Senécal le suit, mais il est aussi le bailleur de fonds de son journal à vocation libérale. Senécal est également un des fondateurs de la Cumberland Mining & Railway Co. dans les provinces maritimes. Mais que n'a-t-il pas fait, ce diable d'homme ! Plus tard, il sera président de Montreal City Passenger Railway, l'ancêtre de la Compagnie des Tramways de Montréal et de la Commission des Transports.<sup>22</sup> Il sera aussi président de la Richelieu and Ontario Navigation Company, dont la situation, à son entrée au conseil, est un peu embarrassée. Mais c'est anticiper que d'en parler ici.

Louis-Adélarde Senécal consacre la deuxième partie de sa vie aux chemins de fer et à la politique. Pour comprendre pourquoi, il faut se demander quelle était la situation dans ce double domaine au moment où il s'y dirige.

Voyons d'abord les chemins de fer. Sous l'influence de George-Étienne Cartier, en particulier, on se laisse gagner, oh ! bien lentement dans le milieu francophone, par l'idée que le développement de Montréal et de la province est fonction

<sup>20</sup> Eric Dorion fait partie du groupe de l'Institut Canadien, qui s'oppose durement à Monseigneur Bourget, comme Joseph Doutre et L.-A. Dessaulles. Il a la dent dure dans *Le Défricheur* qu'il a fondé avec George Batchelor. Il est, dit-on, « le plus désintéressé, le plus persévérant ami de la liberté au Canada ». *Les Journaux du Québec de 1764 à 1964*. Aux Presses Universitaires de l'Université Laval, 1965.

<sup>21</sup> *Le Défricheur*. Fondé par Eric Dorion, il fut « l'organe du parti libéral et combattit le projet de la Confédération ». Après le décès d'Eric Dorion, le journal appartint à Wilfrid Laurier et à P. J. Guitté. Publié à l'Avenir, dans les Cantons de l'Est. *Ibid.* P. 5.

<sup>22</sup> *Le transport urbain à Montréal 1861/1961*. Dans cette plaquette, parue en 1961, la Commission du Transport de Montréal rappelle les débuts du transport en commun.

des voies de communication. Dans un discours prononcé en août 1846<sup>23</sup>, Cartier affirme que, pour assurer l'expansion du commerce vers l'Europe, rendu difficile par la nouvelle politique commerciale de l'Angleterre, il faut réunir Montréal (port intérieur, inutilisable pendant six mois) à Portland, port de mer, ouvert toute l'année. En s'exprimant ainsi, Cartier se fait un peu le porte-parole de A. T. Galt, le commissaire de la North American Land Corporation qui a des intérêts en commun avec la Canada Land Company: toutes deux ayant d'immenses terres à vendre. Puis, il y a le commerce de la fourrure, du bois et du blé qu'il faut centraliser quelque part pour l'expédier vers l'étranger à l'année longue. En orientant le trafic des marchandises vers Portland, on obtiendra que tout ne s'entasse pas à Montréal, en attendant l'ouverture de la navigation ou ne soit dirigé vers les États-Unis. Avec George-Étienne Cartier, Galt et ses associés poussent donc à la construction d'une voie ferrée allant de Montréal à Portland. Ce sera la St. Lawrence and Atlantic Line, terminée vers 1851. Puis, pour compléter le réseau nouveau, on fondera le Grand-Tronc. Paternel, le gouvernement du Canada-Uni accordera un premier subside de 3,000 livres par mille de voie ferrée. Et comme ce n'est pas assez, Galt et Cartier (l'avocat de la compagnie) obtiennent une somme supplémentaire de 900,000 livres. Enfin, en 1857, le gouvernement paie les intérêts sur une dette obligataire de quelque 20 millions de livres<sup>24</sup>.

À partir de ce moment-là, la Compagnie du Grand-Tronc a un bon départ. Il ne lui reste qu'à réunir d'autres lignes et à ramasser quelques tronçons épars pour jouer le rôle qu'on lui a assigné : faire de Montréal une plaque tournante du commerce canadien et, de son réseau, le mode de transport

<sup>23</sup> Discours prononcé à Montréal le 10 août 1846. Dans *Discours de Sir George-Etienne Cartier*, réunis par Alfred de Celles. P. 7. Cartier revient à la charge en février et en juillet 1849 en particulier.

<sup>24</sup> A. Faucher dans *Histoire économique et unité canadienne*. Chez Fides, 1970.

vers le Haut-Canada et les terres qui accueillent les immigrants d'Angleterre, d'Irlande et d'Écosse. Ils arrivent à fond de cale, émaciés et bien fatigués, mais prêts à revivre dans un pays accueillant, au climat très dur, mais au sol excellent. Grâce au chemin de fer nouveau, ils s'installeront dans l'est du Haut-Canada et, plus tard, dans ce qui devait devenir la péninsule ontarienne.

George-Étienne Cartier avait eu raison puisque, en appuyant des intérêts particuliers, il avait servi l'intérêt de sa ville.

113

Chez les francophones du Bas-Canada, au début on est réticent devant les idées de Cartier et du groupe anglophone de Montréal. Les gens ne comprennent pas tellement bien l'intérêt de ces projets qui dépassent les problèmes immédiats d'une société en majorité rurale<sup>25</sup>. Ils ont aussi l'impression de sortir les marrons du feu pour les autres : les gens du *Board of Trade* qui voient juste, cependant. Malgré tout, on admet qu'il faut améliorer les conditions de la navigation si l'on veut que le port de Montréal se développe et on se laisse convaincre que, pour permettre à la province d'atteindre son plein essor, il faut que les routes se doublent de ces chemins de fer qui pousseront bientôt comme des champignons chez nos voisins du sud, malgré la guerre de Sécession.

Dès 1846 donc, Cartier préconise la construction de voies ferrées et le creusement de canaux avec une ardeur qui ne se ralentira jamais durant le reste de sa vie, note son biographe, Alfred De Celles<sup>26</sup>. Et il ajoute : « son nom reste attaché à la construction du chemin de fer de Montréal à Portland<sup>26a</sup> — le premier chaînon de notre voie de commu-

<sup>25</sup> Ainsi, sur une population totale de 1.110.664 âmes en 1861, Montréal en a 90.323, Québec 51.109 et Trois-Rivières 6.058. *Recensement de 1860-61*. P. 4. Vol. 1.

<sup>26</sup> *Cartier et son temps*, chez Beauchemin, Montréal (1924). P. 100.

<sup>26a</sup> Par une astuce de George-Etienne Cartier, sans doute, c'est Augustin-Norbert Morin qui est président du Chemin de fer en 1849. C'est à lui que l'ingénieur A. C.

nication transatlantique, du Grand Tronc, de l'Intercolonial et, enfin du Pacifique Canadien pour ne parler que des principales lignes de notre réseau ».

114

Cartier comprend très bien la situation, en effet. Il sait que pour l'essor du pays et de Montréal en particulier, il faut que des voies ferrées y apportent les marchandises destinées à l'exportation ou à l'importation. Pour cela, il faut avoir accès à un port ouvert toute l'année. Et c'est pourquoi, en attendant la construction de l'Intercolonial qui va relier le Bas-Canada aux provinces maritimes, il pousse à la construction du St. Lawrence and Atlantic Rail Road vers l'état du Maine. En 1854, Cartier se targue également d'avoir préparé la charte du Grand-Tronc qui, bientôt, ira de l'Atlantique jusqu'à Chicago, en passant par Montréal et Toronto. Cartier est vraiment le propagandiste le plus vigoureux qu'ait eu le parti conservateur dans le domaine des communications. Il appuie la construction de l'Intercolonial qui va éventuellement relier Lévis à Halifax. Il obtient aussi le creusement du chenal entre Québec et Montréal. Il fait accorder des subventions aux transatlantiques qui viennent jusqu'à Montréal<sup>27</sup>. C'est ainsi (note l'excellent géographe Benoit Brouillette) que Montréal devint à l'époque le principal terminus de la navigation maritime. Vers 1860, la ville était aussi le terminus ferroviaire du pays.

Par ailleurs, la construction des chemins de fer dans le Bas-Canada même se fait lentement et par tronçons. En 1862, c'est le Grand-Tronc qui construit la ligne entre Lévis et Rivière-du-Loup. On la prolonge par étapes, mais ce n'est qu'en 1876 que l'engagement pris envers les provinces mari-

Morton adresse son « Report on the St. Lawrence & Atlantic Rail-Road », dans lequel il l'invite à user de toute son influence pour procurer à l'entreprise les ressources dont elle a besoin. Or, Morin est aussi président de la Chambre. Il en tire peu de chose personnellement, comme il le note en toute franchise dans ses notes à sa femme en 1857. La charte date de 1845 note Morton. C'est à M. Raymond Denault que je dois un extrait de ce document.

<sup>27</sup> Alfred De Celles. Ibid. P. 101.

times sera tenu, les travaux de jonction étant terminés<sup>28</sup>. On a dans cet exemple la faiblesse de ces constructions ferroviaires qui se font sans mener bien loin. Aussi se trouve-t-on souvent devant des entrepreneurs qui font faillite et des bouts de lignes coûteux ou presque inutiles tant qu'ils ne sont pas incorporés dans un grand réseau et ne deviennent rentables. On construit des voies ferrées à cette époque, soit pour des fins politiques, soit pour des fins uniquement économiques (ainsi, Atlantic & St. Lawrence Railway). Si, sur presque tout son parcours, ce dernier passe à travers un pays étranger qu'il contribue à développer, il dessert Montréal, ce qui est très important pour le port de la ville, comme on l'a vu<sup>29</sup>. Il y a aussi les voies qui ont pour objet de réunir des villes isolées comme Québec, Montréal et Ottawa, ou de tous petits centres comme Sorel et Drummond, Acton et Wickham. D'autres des régions de colonisation sous l'influence du curé Labelle, comme la ligne Montréal-Saint-Jérôme, ou celle qui donne accès à la région du Lac Saint-

<sup>28</sup> *Annuaire Statistique* (1929). Ottawa. P. 654.

<sup>29</sup> Dans un très intéressant rapport que cite M. Benoit Brouillette dans son article sur le *Port de Montréal hier et aujourd'hui*, M. William J. Patterson, secrétaire du Board of Trade, donne des chiffres précis sur l'activité de Montréal en 1867, de son port et des chemins de fer qui en font la grande voie d'importation et d'exportation du Canada. Ainsi, la ville importe pour 28 millions de dollars et exporte pour 10 millions. A l'importation, ce sont des aliments, des boissons, du tabac, des matières premières (houille, peaux brutes, sel, houblon, laine), des produits semi-finis (lainages, cotonnades, fonte, fer, acier, toiles, soieries, cuir) et des produits fabriqués. A l'exportation, des animaux vivants, des céréales (du blé surtout), des produits du lait, des fourrures (mais peu), de la potasse, de la *perlasse*, des cuirs et des produits fabriqués en petite quantité. Montréal qui devait rapidement devenir un grand centre industriel n'avait en 1861 que 86 entreprises industrielles, avec des produits d'une valeur de \$4,609,000 seulement.

Cela indique comme la ville avait fait un assez intéressant rétablissement malgré la modification de la politique commerciale en Angleterre et aux Etats-Unis.

Or, tout ce trafic se fait surtout par eau. Ainsi, d'avril à décembre 1867 le port a reçu « la visite de 464 navires de haute mer (en provenance d'Angleterre surtout) et 5428 autres embarcations employées à la navigation fluviale ». Au total, 5892 navires.

Le trafic terrestre passe surtout par le Grand-Tronc, via Portland. Il est important puisque la voie draine le commerce extérieur de Chicago, en passant par le Haut-Canada.

Jean <sup>30</sup>. Parfois, aussi, on veut réunir une usine à un simple bourg. Au début, c'est le cas du chemin de fer Lévis-Kennébec dont il sera question un peu plus loin. Il y a dans *La Minerve* du 16 novembre 1875, la liste des lignes existantes à ce moment-là. Elles ont environ mille milles de longueur <sup>31</sup>, mais presque toutes sont des tronçons, des bouts de ligne, sans liens, avec guère de rentabilité. Tout cela a été fait de façon assez désordonnée, sans plan arrêté. Souvent, les voies, construites avec bien peu d'argent, n'ont pu être terminées, même si les constructeurs reçoivent des terres invendables ou de maigres subsides. La compagnie ou les entrepreneurs font alors faillite pour le plus grand dam des capitalistes anglais ou américains qui, bientôt, ne voudront plus prêter.

À cette époque, le Canada a assez mauvaise presse dans les milieux financiers de Londres. Le gouverneur général, marquis de Lorne, le sait. Aussi invite-t-il des journalistes anglais à faire avec lui le voyage de l'Ouest qui le conduit jusqu'aux Montagnes Rocheuses. Cela suffit à faire changer

<sup>30</sup> Ainsi, la voie de la Gosford Railway Co. inaugurée en 1869 pour relier Québec et la région du Lac Saint-Jean, était d'abord sur lisses de bois, mais dès le printemps suivant, il faut recommencer la voie, la neige et le gel l'ayant rendue inutilisable. Voir *Canada and its Provinces*. Volume 15, P. 177.

<sup>31</sup> Voici le tableau des lignes existantes que donne *La Minerve* du 16 novembre 1875 :

Montréal à Québec (Grand-Tronc)	172	milles
Montréal à Rivière-Baudette	43	"
Richmond à Island Pond	59	"
Québec à Rivière-du-Loup	126	"
Rivière-du-Loup à Restigouche	190	"
Montréal à Province Line	40	"
Montréal à Saint-Jean et Rouse's Point	50	"
Saint-Jean à Waterloo	43	"
Saint-Jean à Sutton	40	"
Masawippi	34	"
Joliette	13	"
Québec Central	43	"
Saint-François et Mégantic	27	"
Lévis et Kennebec	45	"
Arthabaska et Trois-Rivières	35	"
Montréal et Chambly	12	"
South Eastern (Sorel à Acton)	52	"

Il y a aussi cette voie du lac Saint-Jean où l'on a fait des expériences avec des lisses de bois, dès 1869, mais sans succès.

l'opinion de la *City*, tant l'avenir semble prometteur dans l'Ouest du pays, tout au moins.

Louis-Adélarde Senécal ne tarde pas à s'intéresser à certaines de ces lignes qui tombent en panne. Très attiré par les communications — terrestres, cette fois — il accepte, par exemple, de reprendre les travaux de Lévis à Kennébec. À la frontière, la voie nouvelle doit atteindre une ligne de jonction que les Américains sont censés amener jusque-là. Vu sous l'angle actuel, le projet est farfelu. Comment voulait-on qu'il fût rentable ? Lévis et Québec formaient à cette époque un centre de quelque 60,000 âmes qui constituait un marché bien restreint <sup>32</sup>. Le trafic vers les États-Unis passait en effet par Montréal. De Lévis à Kennébec et, de la frontière à l'Atlantique, il n'y avait pas grand'chose. L'effort était louable, mais il était voué à l'échec. Son origine vaut la peine d'être contée, tant elle illustre l'absence de sens pratique, l'ignorance ou le cynisme de beaucoup de gens à l'époque <sup>32a</sup>.

117

La ligne devait d'abord relier Lévis et Saint-Anselme, village situé à quelques milles de là, pour desservir les Forges de Saint-Anselme qui appartenaient au député du comté. Plus tard, quand les travaux tombèrent en panne, le projet fut repris par les entrepreneurs, Louis-Napoléon Laroche et Charles Armstrong Scott, qui, par l'entremise de John Longham Reed et du baron Grant <sup>33</sup>, parvinrent à intéresser des bailleurs de fonds anglais et, plus tard des capitalistes américains, ceux-ci acceptant de continuer la ligne à travers le Maine jusqu'à Wiscassett. Bien mal leur en prit, car

<sup>32</sup> Voici en effet les chiffres que nous révèle le recensement de 1861 :

Population de Québec	51,109	âmes
Du comté de Lévis	21,021	"

Etablissements industriels: Québec (32), Comté de Lévis (12). Nombre d'ouvriers: à Québec 350 environ, Comté de Lévis 30 environ.

*Recensement de 1860-61*. PP. 312-317 et 280-283.

<sup>32a</sup> Dans *Sainte-Marie de la Nouvelle Beauce*, l'Abbé Honorius Provost donne de nombreux détails sur les origines de la « Compagnie du chemin à lisses de Lévis à Kennébec ». PP. 395-412. Nous ne voulons retenir ici que ce qui a trait à L.-A. Senécal.

<sup>33</sup> Bien qu'agent subalterne du baron Grant, Reed, en particulier, s'efforça de procurer à la compagnie les ressources nécessaires.

la compagnie du chemin de fer de Lévis à Kennébec ne livra que quarante-cinq milles de voie ferrée.

118

Louis-Adélarde Senécal s'occupa de faire avancer la construction. Il fit d'excellent travail avec les ressources dont il disposait; mais il ne put empêcher la compagnie de faire faillite. Il fut immédiatement la cible des bailleurs de fonds, qui n'aimaient pas se voir privés de leurs placements faits en d'authentiques livres sterling d'Angleterre. Ils chargèrent Me George Irvine du soin de défendre leurs intérêts. Ce dernier — avocat très connu de Québec et député — prit la chose au sérieux. Il fit signifier à Senécal, à la compagnie (la Cie de Lévis et Kennébec) et à ses administrateurs une série de poursuites, dont quarante-trois au civil et dix au criminel. Les motifs variaient d'une demande d'incarcération à des charges de diffamation, d'organisation d'émeute, de malhonnêtetés diverses. Dans une des poursuites, on accusait Senécal et ses amis d'avoir fait des « discours menaçants et des gestes turbulents dans la paroisse de Saint-David de l'Auberivière et, de plus, (d'avoir) illégalement, séditieusement, et tumultueusement assemblé ensemble pour troubler la paix de notre Souveraine Dame la Reine, et étant assemblé illégalement, séditieusement et tumultueusement comme sus-dit ont fait grand bruit, émeute et tumulte, et qu'ils ont continué à faire grand bruit, émeute et tumulte pendant l'espace d'une demi-heure à la grande terreur non seulement des loyaux sujets de notre Souveraine Dame la Reine demeurant à cet endroit, mais aussi de ceux qui passaient et repassaient sur le chemin ordinaire de la Reine et cela, contrairement aux lois de Sa Majesté la Reine, donnant mauvais exemple aux délinquants dans un cas semblable et contre la paix de notre Souveraine Dame la Reine, sa couronne et sa dignité ». C'était pur galimatias, mais le juge P. A. Doucet, à qui le cas fut soumis, trouva qu'il y avait matière à poursuite et il condamna Senécal et ses compa-

gnons à subir leur procès<sup>34</sup>. Pendant longtemps, les mauvaises langues allèrent bon train. C'est pour essayer de les neutraliser que Senécal chargea un quelconque scribe de présenter les faits en sa faveur, un peu plus tard. Ce fut l'origine de cette brochure qu'on nous a conservée, sous le nom de « *Mésaventures d'un avocat* » par Petit-Jean, publiée à Québec en 1882. Sans accorder trop d'importance à ce pamphlet, on peut en tirer quelques détails intéressants, tout en tenant compte qu'il a été écrit à une époque où Senécal — très attaqué — dirigeait la Compagnie du chemin de fer Québec-Montréal-Ottawa et Occidental pour le compte du gouvernement de Québec. Comme on faisait valoir son échec de Lévis-Kennébec et comme Irvine et les adversaires de Chapleau ne se gênaient pas pour y faire allusion fréquemment, Senécal crut qu'il serait bon d'apporter quelques précisions sur le sort des cinquante-trois poursuites dont il avait été l'objet et qui avaient été suivies de soixante-dix jugements rendus en sa faveur. On reconnaît bien à ce chiffre le goût de la chicane que l'on avait à cette époque. Comme certains des textes sont officiels<sup>35</sup>, ils peuvent nous aider à éclairer notre lanterne. Et c'est pourquoi il a semblé intéressant de mentionner ici l'avalanche des procédures et leur sort.

On s'étonne de l'acharnement qu'Irvine mettait à trouver Senécal en faute. Tout cela était dans les mœurs politiques de l'époque. Aussi, avant de juger, faut-il prendre les multiples accusations avec un grain de sel. En politique, comme en amour, on s'injurie et l'on dépasse facilement la mesure.

La Compagnie du chemin de fer de Lévis-Kennébec est une autre entreprise de Senécal qui s'écroule. Si ce n'est pas son projet, il s'y est intéressé au point d'en assurer la réa-

<sup>34</sup> Régina vs L.-A. Senécal et/al. accusé d'émeute.

<sup>35</sup> Voici comment l'auteur en affirme l'authenticité: « Les divers procès dont il est fait mention dans cette brochure sont des extraits de copies authentiques certifiées par le député protonotaire. *Mésaventures d'un avocat*. P. 4. Paru à Québec en 1882.

lisation matérielle, fort bien d'ailleurs, au dire de ceux qui se contentent de juger la réalisation technique. Il en termine l'exécution du côté canadien mais, comme la ligne ne va pas plus loin, elle n'est pas rentable.

Dans l'intervalle, il avait laissé en panne une autre voie dans les Cantons de l'Est: la South Eastern Railway Company, qui reliait Sorel, Drummondville, Arthabaska, Wickham et Acton. Député, Sénécal avait appuyé le projet à la Chambre. Il en était devenu l'adjudicataire, mais c'était un autre tronçon isolé qui menait nulle part<sup>36</sup>. Sur lisses de bois d'abord, la ligne acquit bientôt des rails d'acier. Sénécal la quitta pour s'intéresser au projet Lévis-Kennébec, lorsqu'il se rendit compte que le problème de l'administration était presque insoluble. Il fallait faire déboucher la voie quelque part au lieu d'essayer de lui faire relier simplement quelques petits bourgs et villages entre eux, et, à ce moment-là, la chose s'avérait impossible. En effet, si, en 1875, la ligne avait 52 milles de longueur, elle n'allait que de Sorel à Acton par des voies détournées. Ses propriétaires menèrent une belle bataille pour qu'on les aide à Québec quand le trésorier Richardson mit à son budget un million pour la construction de chemins de fer dans la province. C'était à la fois peu et énorme pour Québec qui, en 1876, avait des dépenses totales de \$\$2,683,000<sup>37</sup>. Le South Eastern Railway ne touche rien cependant, malgré les hauts cris que l'on pousse dans la région. Il y a, sur la rive nord une ligne en construction, formée elle-même de tronçons, mais qu'on veut réunir en un seul réseau allant de Québec à Montréal, avec des embranchements menant à Grandes-Piles et, plus tard, à Saint-Jérôme (ce que réclame le tonitruant et bedonnant curé Labelle). De là, la voie doit rejoindre Ottawa, en passant par

<sup>36</sup> C'était une autre voie où les trains circulent en vase clos et ne peuvent être rentables.

<sup>37</sup> La plus forte part des recettes vient du gouvernement fédéral, assez parcimonieux parce qu'il est gêné lui-même.

Aylmer. C'est à la session de 1875 qu'on présente à la législature le projet de loi qui précise le parcours<sup>38</sup> et l'avenir de la ligne. Cela apporte une solution aux problèmes de sir Hugh Allan, président de la compagnie, qui passe la main à d'autres. Sir Hugh sera toujours plus heureux avec ses lignes maritimes<sup>39</sup> que dans ses projets de voies ferrées. Cette fois, on le débarrasse de l'une d'elles. Appuyé par son ami Chapleau, Louis-Adélarde Senécal le remplace à la direction de la ligne nouvelle, devenue propriété de l'État. Son rôle n'est pas facile. Il faut de l'argent. Or, les ressources de la province sont minces et les bailleurs de fonds, à Londres, se font tirer l'oreille; la garantie des obligations offertes par la province leur semblant assez aléatoire. Chat échaudé craint l'eau froide, veut la sagesse populaire. Or, les prêteurs ont eu à se plaindre de beaucoup de leurs débiteurs dans cette lointaine Amérique. La présence de Louis-Adélarde Senécal à la

<sup>38</sup> Voici un extrait de la proposition principale présentée à l'Assemblée en 1875 :

« Attendu que la Compagnie du chemin de fer de la Rive Nord et la compagnie du chemin de fer de Montréal, Ottawa et Occidental, jusqu'ici connue sous le nom de Compagnie du chemin de Colonisation du Nord, ont respectivement signifié au lieutenant-gouverneur leur impuissance à poursuivre la construction desdites lignes, et attendu qu'elles se sont respectivement déclarées prêtes à faire la cession au gouvernement de la province de Québec de la propriété et des droits desdites corporations, si le gouvernement consentait à entreprendre la construction des chemins de fer, avec les embranchements d'iceux aux Grandes-Piles et à Saint-Jérôme; et attendu qu'il est de l'intérêt public que lesdits chemins soient construits, et de là prolongés comme ci-après exposé; en conséquence il est résolu :

« 1° — Qu'un chemin de fer sera construit partant du port de Québec... via Montréal, au point, dans le comté de Pontiac, qui paraîtra le plus avantageux pour faire aboutir ledit chemin de fer à la portion subventionnée du Canada Central et à tout chemin de fer quelconque, y compris un embranchement des Trois-Rivières aux Grandes-Piles et un autre de Sainte-Thérèse à Saint-Jérôme; et ledit chemin sera désigné et connu sous le nom de « Chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental. »

« 2° — Que ledit chemin de fer sera un ouvrage public appartenant à la province de Québec... »

« 3° — Que la construction dudit chemin de fer et son administration seront sous le contrôle de trois commissaires nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil; lesquels resteront en fonctions durant bon plaisir... »

Cité par Robert Rumilly dans *l'Histoire de la Province de Québec*. Volume 2. Edition Bernard Valiquette. Robert Rumilly est un bien étonnant ramasseur de documents et de petits faits qui en font un excellent chroniqueur, même s'il cite bien rarement ses sources.

<sup>39</sup> Ainsi en 1867, la ligne Allan transporte de Liverpool à Montréal 13.925 passagers dont 11.567 immigrants. Au total, 41.500 personnes sont arrivées à Montréal par eau cette année-là. Benoit Brouillette. Op. cit., p. 199.

barre n'est pas pour les rassurer, avec le dossier Lévis-Kennébec. Voici ce que le *Times* écrivait à cette époque en se faisant l'interprète de la toute puissante *City*: « que la province garantisse ou non l'emprunt, cela ne fait aucune différence. On n'est aucunement disposé en ce moment à prêter de l'argent pour d'autres chemins de fer du Dominion ».

122 À la Chambre, les députés grognent même si Senécal est bien en selle. Il s'est fait de solides ennemis, dont George Irvine qui n'a pas digéré l'insuccès de ses poursuites contre lui pour le compte de ses clients. Il y a aussi Louis-François-Roderick Masson, avec lequel Senécal est en plus ou moins bons termes, car Masson veut que la ligne Québec-Montréal passe par Terrebonne et Saint-Lin, alors qu'on cherche à éviter les détours qui l'allongeront coûteusement. Il y a aussi ceux qui disent pis que pendre du nouveau surintendant. Ainsi Laurier n'a-t-il pas écrit: « Cette caverne de voleurs, c'est l'administration du chemin de fer du Nord et le chef de la bande s'appelle de son vrai nom, Louis-Adélar Senécal. » De son côté Joly de Lotbinière s'est écrié à la Chambre en un morceau d'éloquence électorale: « J'attaque moins un homme qu'un système organisé et personnifié par cet homme ».

Chapleau tient bon, car Senécal est son ami et il a confiance en lui, comme en Arthur Dansereau et Alexandre Lacoste. On les appelle tous trois le *triumvirat*, ou la *Sainte-Trinité* quand on veut être aimable. Ils font partie d'un *gouvernement occulte*, qui siège à l'Hôtel Windsor, dans les bureaux de la *Minerve* ou au Crédit Foncier Franco-Canadien, dans la pièce qu'on a mise à la disposition de Chapleau après la fondation de la Société à laquelle il a collaboré. Inutile de dire que l'Opposition pousse les hauts cris devant ce gouvernement parallèle.

Suivant Robert Rumilly, « Dans l'entourage de Chapleau, Senécal incarne la hardiesse, Dansereau l'habileté et Lacoste, la sagesse. » La formule est heureuse. Elle paraît assez bien décrire le groupe qui entoure le premier ministre et qui, pendant longtemps, lui permet de rester au pouvoir tant qu'il le veut bien.

Mais que sont ces deux hommes qui, avec Senécal, forment l'équipe sur laquelle Chapleau s'appuie pour se maintenir en poste ? Chapleau a l'éloquence qui plaît à l'époque. Il a aussi l'adresse de l'excellent plaideur qu'il a été avant d'entrer en politique. Cela lui permet de réunir les électeurs autour de lui, avec l'appui d'un clergé qui craint les *rouges* comme la peste. Mais derrière, il y a ses trois conseillers intimes. L'un lui donne des avis marqués au coin de la sagesse, l'autre présente les faits au public. Quant au troisième (Senécal), il organise les élections, fait entrer les candidats, en ignorant souvent ce que fait sa main gauche. « Beaucoup de députés ont été élus grâce à l'or de Senécal », écrit Israël Tarte qui a la dent dure <sup>40</sup>.

123

Les deux premiers membres de l'équipe ont un peu plus de trente ans, le troisième est aux environs de la cinquantaine. Malgré cela, il les distance ou les tient en haleine tant il a d'ardeur. Le premier, Alexandre Lacoste, est le chef d'une importante étude d'avocat, dès 1873. Il a 31 ans. Il est l'avocat du Chemin de fer du Nord et de la Banque Jacques-Cartier, qui devint la Banque Provinciale du Canada par la suite. Professeur à l'École de droit puis, de 1879 à 1881, bâtonnier du Barreau de Montréal, il devient sénateur en 1883, quand il est impossible de faire passer Senécal. Plus tard, il est pré-

---

<sup>40</sup> Dans une lettre qu'Israël Tarte a écrite à sir Hector Langevin, le 7 mars 1882. Tarte affirme également dans une lettre à Laurier en 1885, que Senécal a versé \$100,000 à la caisse du parti conservateur. L'argent est venu de lui et de ses associés du chemin de fer du Nord, affirme cette mauvaise langue de Tarte, à la condition que le gouvernement rachète ou fasse racheter le chemin de fer. Source citée par Mademoiselle Désilets: s.p.c. Fonds Laurier. M.G. 26661. Volume 737.

sident du Sénat et, enfin, juge en chef de Québec. Il a la situation brillante du juriste dont les avis sont sages et à qui des amis fidèles et puissants font franchir rapidement les échelons du succès. Alexandre Lacoste a eu une magnifique carrière, qu'une reine bienveillante couronna en le faisant Compagnon de Saint-Michel et Saint-George <sup>41</sup>. Par le fait même, on lui accorde le droit de porter le titre de *sir*: vestige d'une époque ancienne que seule parvient à maintenir une Angleterre fidèle à un passé qui lui est encore bien utile.

Quant à Clément-Arthur Dansereau, sa carrière est fort différente. À peu près du même âge qu'Alexandre Lacoste, il est né en 1844, à Contrecoeur, pas très loin par conséquent de son coéquipier Louis-Adélarde Senécal. Dansereau est journaliste. Aussi est-il le porte-parole du groupe. Il a une formation assez exceptionnelle, à l'époque: il est bachelier du Collège de l'Assomption et diplômé de l'Université McGill. De 1863 à 1876 <sup>42</sup>, il est rédacteur à *La Minerve*, devenue l'organe de Chapleau <sup>43</sup> après la mort de Cartier et après avoir défendu les intérêts de l'équipe Cartier-Macdonald. Bien que peu argenté, il s'est porté acquéreur de *La Minerve*. Il en reste fiduciaire et rédacteur principal jusqu'en 1880. Puis, on le retrouve à *La Presse* qu'a achetée, puis vendue son frère Clément qui s'était associé à Archibald Würtele pour cela. Il y reste jusqu'en 1891, moment où on le nomme maître de postes à Montréal. En 1899, il revient à *La Presse*, mais cette fois comme partisan de Laurier, après un bien curieux cheminement, à l'opposé de celui qu'avait suivi son coéquipier Louis-Adélarde Senécal. Celui-ci s'était éloigné de Laurier, jeune avocat et militant libéral, menacé de tuberculose à Arthabaska, pour s'appuyer sur des valeurs plus

<sup>41</sup> *Centenaire du Barreau*. Notice sur sir Alexandre Lacoste, par Pierre Beulac et Edouard Fabre Surveyer. Librairie Ducharme: 1959.

<sup>42</sup> *The MacMillan Dictionary of Canadian Biography*. 1963 chez MacMillan (Toronto).

<sup>43</sup> *Les journaux du Québec, 1764-1964*. Presse Universitaire de Laval (1965).

sûres. Dansereau se range derrière Laurier, chef de parti né à Saint-Lin et devenu le plus victorien des hommes d'État britanniques et un grand bonhomme.



Ne doit-on pas également parler de sir Adolphe Chapleau, autour duquel se presse l'équipe. Je le pense. Et doit-on pour cela consulter L.-O. David ? C'est avec un peu de méfiance qu'on aborde ses écrits, car il est souvent victime d'un romantisme un peu boursoufflé, assez inhumain. Mais David a un avantage: il a connu l'homme qu'il présente dans ses *Souvenirs et Biographies*. Aussi, lorsqu'il parle de Chapleau, le décrit-il très bien:

125

« Moins grand, moins maigre et aussi pâle que Laurier; d'épais cheveux noirs flottent sur ses épaules; il a le front droit et haut des penseurs, le nez vigoureux des hommes passionnés ou ambitieux, des yeux de couleur (indécise et au regard chatoyant, une bouche éloquente, mais dont les lèvres molles indiquent la mobilité de caractère, une physionomie toute imprégnée d'intelligence, des manières élégantes et agréables; un extérieur qui pique la curiosité, assez calme et froid en apparence; une organisation cependant toute de nerfs et de muscles, où le sang brûle . . .

« Il est facile de se convaincre, en voyant Chapleau, que ce n'est pas un homme ordinaire. C'est un de ces visages pâles dont César conseillait de se méfier, parce qu'ils sont capables de tout, en bien et en mal.

« M. Chapleau a en effet une intelligence hors ligne, les facultés les plus variées et les plus précieuses, un esprit capable de résoudre les problèmes les plus difficiles de l'algèbre aussi bien que d'apprécier la délicatesse d'un sonnet ou d'une mélodie.

« Personne ne possède plus que lui le don de l'éloquence, ce talent précieux qui consiste à agir sur ses semblables au moyen de la parole. »

On sent qu'ici L.-O. David parle de source.

D'après ses contemporains, Chapleau a ce genre d'éloquence que le peuple aime. Souvent, celui-ci porte un can-

didat au pouvoir sans se fier à autre chose qu'à son charme personnel et, plus tard, il le rejette avec la même spontanéité quand il a cessé de plaire. Que de fois l'électeur canadien met en selle, puis désarçonne, ce qui est un avantage sur certains peuples latins qui règlent le problème politique par la révolution. Ici, fréquemment, on porte au Capitole, celui qu'on précipite ensuite de la Roche Tarpéienne. La faveur populaire ne va pas à ceux qui sont stables, autant qu'à ceux qui plaisent. Quand la foule raisonne-t-elle, en effet ? Rarement, car elle agit d'instinct. Elle se contente d'amener au pouvoir ceux qui ont trouvé les arguments pour la convaincre. Chapleau lui plaisait par son éloquence, ses mots, son sens de l'immédiat, sa psychologie des hommes. Il ne disait pas : voilà qui est logique, mais voilà qui va me faire des amis. Aussi son parti reste-t-il au pouvoir malgré les ultramontains qui grondent et les libéraux dont l'étoile monte à l'horizon. Chapleau comprend bien certaines choses. Mais surtout, il présente tout au peuple avec des accents qui enflamment. Quand il sent que le moment est venu de changer de scène, il n'hésite pas. Il va à Ottawa, où son rôle ne sera plus de premier plan, mais où il lui semble que les chances de durée seront plus grandes à côté de l'intelligent et astucieux premier ministre qu'est John A. Macdonald. Il va à Ottawa comme ministre et ses amis le suivent. Parmi ses membres, comme on l'a vu, il y a Louis-Adélarde Senécal auquel on revient par le biais de la politique à laquelle il n'a jamais renoncé, s'il a cessé d'être député en 1872.

Chapleau ira donc à Ottawa avec son équipe. Dans l'intervalle, grâce à lui, Senécal a bien en main le chemin de fer construit sur la rive nord du Saint-Laurent. Il termine la voie, mais les résultats favorables se font attendre. La ligne est déficitaire et, chaque année, elle creuse un trou dans des finances provinciales bien peu pourvues. Comment pourrait-il en être autrement d'ailleurs puisque Québec en 1871 a une

population de 59,699 âmes et Montréal 107,225 ? Entre les deux, le trafic n'est pas tellement abondant. Or, un chemin de fer vit surtout du transport des marchandises. Il y a bien l'arrêt à Trois-Rivières (7,570 âmes en 1871) et l'embranchement des Piles; plus tard il y aura la ligne du Nord, mais, dans toutes ces régions, la population est faible. De Montréal, la voie va à Aylmer (1,650 âmes), en attendant que le pont soit construit entre Hull et Ottawa.

Quoi qu'on dise de Senécal, que de folies il a empêché pour que les trains n'aillent se promener dans la campagne, avec un simple embranchement vers Montréal ! Certains auraient voulu que la voie passe par Terrebonne, puis par Saint-Lin (lieu de naissance de Wilfrid Laurier). L'administration de la ligne n'était pas facile non plus car, s'il y avait la faiblesse du trafic, il y avait aussi ceux qui, parmi les amis du parti, voulaient l'utiliser à leur avantage. Il y avait enfin le clergé et les gens respectueux du repos dominical qui auraient volontiers empêché les trains de circuler le dimanche.

127

Sous la direction assez ferme de Senécal, le chemin de fer s'est terminé et, malgré toutes les critiques, à bon compte. Il ne fera pas ses frais, cependant, tant qu'il ne sera pas incorporé dans une des grandes lignes existantes, telles le Grand-Tronc ou le Pacifique Canadien. Ce dernier se développait à ce moment-là vers l'Ouest. Il devait atteindre Vancouver vers 1885, après avoir traversé la plaine immense et la montagne qu'il avait fallu contourner en passant dans les vallées, ou trouer par des tunnels longs et coûteux. Il y avait aussi l'Intercolonial qui, à Lévis, venait se raccorder au Grand-Tronc depuis 1875, mais il n'était pas en contact direct avec le Q.M.O. & O. de l'autre côté de l'eau. En somme, la voie ne pouvait être rentable que si, à Québec, elle était en communication avec un long réseau, soit par un pont au-dessus du

Saint-Laurent — ce qui était impensable à cette époque, à cause du coût — soit par des traversiers, comme le demandait Senécal<sup>44</sup>.

128

Après quelques années, Chapleau se laisse convaincre de vendre le réseau Montréal-Ottawa. Pour aider la province à régler son problème financier, sir John A. Macdonald intervient, malgré A. T. Galt<sup>45</sup>. Et le Pacifique Canadien, à contrecœur, achète la ligne Ottawa-Montréal, avec l'embranchement de Saint-Jérôme. Senécal garde, pour lui et ses amis du syndicat qu'il a formé, la voie qui mène de Saint-Martin à Québec<sup>46</sup>. Malgré le *tollé*, Senécal a mit la main sur la partie de la ligne dont il a amélioré graduellement le rendement. Il y a à ce sujet un bien curieux document dans les *Macdonald Papers* que l'on garde aux archives d'Ottawa. Sous le titre de *Memorandum strictly confidential*, il donne divers renseignements sur le coût et la longueur (209 milles) du Chemin de fer du Nord, comme on l'appelle à partir de ce moment-là, et sur sa rentabilité: ses dépenses d'administration étant allées en décroissant de 1880 à 1883. Le chemin de fer devient rentable parce qu'il a été mis en contact avec le Pacifique Canadien à l'ouest et l'Intercontinental à l'est. Cela ne semble-t-il pas justifier ceux qui disent que Senécal a gardé la meilleure part pour lui et pour ses amis? D'un autre côté, le Pacifique Canadien a relié Ottawa à Montréal, ce que désirait le gouvernement fédéral.

Senécal aurait-il joué ses partenaires, en l'espèce le gouvernement provincial? Ou, par leurs clameurs, les députés, auraient-ils entraîné eux-mêmes la cession de la ligne: source

<sup>44</sup> L.-A. Senécal le demande à nouveau en 1884, en se référant à un arrêté ministériel de janvier 1882, chaque gouvernement se divisant les frais. C.U.G. 26 A1 (a), Volume 141. Sir John A. Macdonald Papers.

<sup>45</sup> Sir Alexander Tilloch Galt, dont la carrière au Canada va de commissaire de la British American Land Company à celle de ministre dans le cabinet John A. Macdonald.

<sup>46</sup> Il l'offre en vente au Pacifique Canadien par le truchement de sir John A. Macdonald. *Ibid.*

insuffisamment étudiée d'un déficit chronique que Senécal, au centre de l'affaire, pouvait mieux analyser ?

Le syndicat vend donc la dernière partie du chemin de fer du Nord au Grand-Tronc, qui le remettra ensuite au Pacifique Canadien. Dans l'opération, Senécal fait un bénéfice de \$100,000 disent les uns et de \$400,000 disent les autres. C'est, semble-t-il, cette somme qu'il engouffrera dans l'affaire de scieries et de réserves forestières qu'il lance du côté de Hull. Venue trop tôt dans un marché incapable d'absorber un aussi gros morceau, l'entreprise s'effondrera avec la plus grande partie de la fortune de Louis-Adélarde Senécal: esprit fertile, imaginaire, voyant grand, trop grand, capable de lancer une, deux, trois, cinq entreprises à la fois ou successivement, mais incapable de les mener à bonne fin. Manque de formation première, trop grand optimisme, incapacité de se concentrer sur un but ou un objet particulier, impossibilité de prévoir le pire et, dans l'intervalle, de s'y préparer ? Il y a de tout cela chez Senécal qui, tout en ayant une vie d'homme d'affaires fécond et habile, mène celle du politicien mêlé à tout, intervenant dans tout et, d'abord, dans les élections et leur organisation, ce en quoi il excellait, note un de ses contemporains. À l'époque, cela voulait dire, assez souvent des méthodes, plus ou moins avouables, qui sont restées monnaie courante: supposition de personnes, cadeaux aux gens en place, tripataillages et versements divers dans tous les azimuts.

129

Wilfrid Laurier est l'un des premiers auxquels Senécal se heurte dans le comté de Drummond-Yamaska. Celui-ci lui rend la monnaie de sa pièce plus tard dans un article percutant, dont il a déjà été question. Paru dans l'*Électeur*, fondé pour servir les intérêts du parti libéral dans la province de Québec, l'article fut suivi de poursuites intentées contre Ernest Pacaud, le propriétaire-directeur du journal, puis contre Laurier quand celui-ci eût admis la paternité du pam-

phlet, intitulé « La Caverne des quarante voleurs ». Senécal fut débouté de sa poursuite par le jury qui le connaissait trop bien sans doute. Dans toutes ces injures qu'on lui avait lancées à la figure, peut-être y avait-il trop de choses dont on l'accusait ouvertement dans la région ! Peut-être, enfin, parmi les membres du jury un certain nombre apportait-il un élément personnel préjudiciable à un jugement impartial ! La réputation de Senécal, qui avait survécu aux cinquante-trois poursuites intentées par George Irvine, sortit un peu salie du procès qu'il crut bon d'intenter à Ernest Pacaud et, à travers lui, à Wilfrid Laurier <sup>47</sup>. Douze ans plus tard, Pacaud devait, lui-même, être l'objet d'un scandale, en rapport avec le Chemin de fer de la Gaspésie, à qui le gouvernement avait accordé une indemnité de \$175,000. Or, son propriétaire se plaignait amèrement d'avoir eu à payer une somme de \$100,000 à Ernest Pacaud, agissant pour le compte de tiers dont la trace se perdait dans la brousse de la politicaillerie provinciale <sup>48</sup>. Cette gabegie administrative était dans les mœurs du moment, semble-t-il. Or c'était justement ce que Laurier avait reproché à Senécal dans son article paru dans la feuille que dirigeait Ernest Pacaud, une décennie plus tôt. Doit-on se voiler la face devant ces mœurs électorales ? Elles étaient de l'époque au Canada; mais étaient-elles tellement différentes des méthodes suivies par les « bourgs pourris » d'Angleterre. Elles incitent, cependant, à prendre les renseignements venus par la voie de la politique, *cum grano salis* et à leur donner une importance relative. Quelques années plus tôt, le cabinet Macdonald n'était-il pas tombé sur une question de pots de vin, reprochés à Macdonald et à Georges-Étienne Cartier qui, malheureusement pour eux, avaient laissé des traces: ce que ne pardonne pas la morale politique, assez souple par ailleurs. Dans son livre sur *Cartier et son temps*,

<sup>47</sup> Laurier. Joseph Schull (1965).

<sup>48</sup> P. 200-204. *Canada and its provinces*. Vol. 15.

Alfred DeCelles mentionne quelques-uns des documents accusateurs<sup>49</sup>. Le premier est la lettre que Cartier adresse à sir Hugh Allan, lequel s'attend bien à obtenir la construction du chemin de fer de l'ouest pour le syndicat qu'il a formé. La demande de fonds est précise. Voici la note de Cartier: « Cher Sir Hugh,

« Les amis du gouvernement s'attendent à ce que des fonds seront versés dans les élections prochaines, et toute somme que vous ou votre compagnie avancera dans ce but vous sera remboursée. Ci-inclus vous trouverez un mémoire.

« Votre tout dévoué,

« GEORGE-ÉTIENNE CARTIER ».

Et dans une note annexée:

« Il faudrait immédiatement pour

Sir John A. Macdonald, \$25,000.

Hon. H. Langevin, \$15,000.

Sir George-Étienne Cartier, \$20,000.

Sir John A. Macdonald,  
somme additionnelle, \$10,000.

Sir George-Étienne Cartier,  
somme additionnelle \$30,000. »

La seconde pièce est une dépêche envoyée par John A. Macdonald lui-même à l'avocat de sir Hugh Allan à Kingston et qui se lit ainsi: « Envoyez encore \$10.000; c'est le dernier appel.

« J. A. MACDONALD ».

Le tollé fut tel que le gouvernement Macdonald tomba en 1873, un peu après le discours en Chambre de George Stephen, qui ne fit aucune difficulté à obtenir avec

<sup>49</sup> *Cartier et son temps*. Chez Beauchemin (1924). P. 109.

d'autres le contrat pour la construction de la voie ferrée. C'est, en résumé, le scandale du Pacifique Canadien.

132 Ces demandes de fonds étaient gênantes pour les hommes politiques intéressés et pour leur parti. Les libéraux les remplacèrent pendant une session. Avec son inconséquence ordinaire, l'électeur ramena au pouvoir Sir John A. Macdonald et son équipe dès les élections suivantes. Celui-ci reprit son œuvre, avec ses faiblesses et ses magnifiques qualités de gouvernement, dans un milieu où tout était à faire: consolidation de l'appareil administratif, politique de transports, politique de protection douanière et industrielle. C'est ce que l'on appelle la Politique Nationale qui devait avoir des conséquences si importantes pour le pays.

Est-ce du cynisme que de vouloir juger un homme ou un gouvernement par leurs œuvres, même si elles s'accompagnent de certains abus bien difficilement évitables dans n'importe quel régime? N'est-ce pas l'éternel problème du milieu politique? Doit-on préférer l'homme d'État maladroit et stérile au politique assez vénal, mais voyant grand et capable de doter son pays de l'appareil administratif et des structures qu'il lui faut? Colbert, qui avait fait chasser Fouquet par Louis XIV, à cause de ses prévarications trop voyantes et de son étalage de luxe qui humiliait son souverain, n'a-t-il pas fait sa fortune et celles des siens par la suite, tout en dotant son pays d'une forte armature économique? Que dire de Talleyrand, également? Dans un livre sur le prince de Bénévent, le comte de Saint-Aulaire rappelle l'existence du *donatif* au XVII<sup>e</sup> siècle. Mazarin n'hésite pas à le rappeler à Colbert, qu'il a recommandé à Louis XIV. L'auteur en invoque le souvenir non pas pour justifier Talleyrand d'avoir été vénal, mais pour expliquer comment il a pu l'être à une époque où la vénalité était encore pratique courante parmi les plus grands serviteurs de l'État. Aujourd'hui, on condamne

le pot-de-vin avec raison; cependant, il semble qu'en politique, il ne soit une faute que si l'on est découvert<sup>50</sup>. Plus près de nous, Chapleau n'a-t-il pas laissé dans son testament<sup>50a</sup> des traces d'une certaine fortune, alors qu'il était entré bien gueux dans l'arène ! Après avoir fait ses études au collège grâce à une bourse, n'a-t-il pas bien curieusement gravi l'échelle du succès matériel au cours d'une carrière politique pourtant bien mal rémunérée ! Quant à cet autre politique — grand parmi les plus grands — quelqu'un n'a-t-il pas écrit à propos de lui: « (X) lui-même sans s'être jamais commis jusqu'à pénétrer dans la galère, ne nous confiait pas moins ses achats de placement; du « *Street* », comme tout le monde à cette époque. *Toutes ses économies* ne manquaient pas d'assurer ses amis, comme pour excuser le grand homme d'en posséder autant ».

133

Entre le borné et le vénal, ne peut-on imaginer quelque type intermédiaire ? Assurément, et c'est ce qui réconcilie avec la vie politique et l'État. Mais alors ne s'expose-t-on pas à un terrible goût du pouvoir ? Préférable à l'autre, il est vrai.

Dans le cas de Louis-Adélarde Senécal, pour ne pas être tenté d'être trop dur, il faut tenir compte du climat de l'époque et le juger avec beaucoup de circonspection. La politique soulève des haines qui souvent ne présentent pas les faits sous leur vrai jour, ou, tout au moins, ne leur donnent pas toujours leur aspect véritable. Ne doit-on pas retenir tout simplement le jugement de *La Minerve*, au lendemain de la mort de Senécal: « Pour certains, il était un épouvantail. Pour d'autres et, en grand nombre, un guide, un chef, à qui ils obéissaient aveuglément, qu'ils auraient suivi partout.

« Cet homme était l'activité, l'audace, l'énergie même. Il

<sup>50</sup> *Talleyrand*, par le Comte de Saint-Aulaire. Chez Dunod, à Paris.

<sup>50a</sup> Publiés au Rapport de l'archiviste de la province de Québec en 1963, par Jean-Jacques Lefebvre.

ne connaissait pas d'obstacle. Il avait appris à le supprimer coûte que coûte »<sup>50b</sup>.



134 Après avoir cessé d'être *surintendant général*<sup>51</sup> du Chemin de fer Québec-Montréal-Ottawa et Occidental, à la suite de la vente au Pacifique-Canadien, Louis-Adélarde Senécal reste président du Chemin de fer du Nord, qui va de Saint-Martin à Québec. Il est aussi président de Richelieu and Ontario Navigation Company, aussi bien que de Montreal City Passenger Railroad Company<sup>52</sup>. Cela indique que, malgré les critiques, les accusations et les invectives que lui valaient ses nombreuses initiatives, il avait encore plusieurs cordes à son arc. Quelques années plus tard, les deux entreprises donneront lieu à des opérations boursières auxquelles seront mêlés les Forget (oncle et neveu) qui, à cette époque, jouent un rôle considérable dans le milieu financier de Montréal.

Il reste à rappeler la carrière publique de Louis-Adélarde Senécal, avec un peu plus de précision. À l'époque, on se mêle facilement de politique provinciale ou fédérale. Des journalistes, des poètes, des historiens, des hommes d'affaires, des médecins, des hommes de loi se laissent entraîner à briguer les suffrages d'électeurs capricieux, mais peu exigeants, sauf

<sup>50b</sup> Dans le numéro du 12 octobre 1887, par conséquent.

<sup>51</sup> Dans le numéro du 18 janvier 1882 du journal *Le Nord*, il y a une annonce du chemin de fer Q.M.O. & O. On y donne les changements d'horaire des trains de Québec et d'Ottawa, sous la signature de L.-A. Senécal « surintendant-général ». C'était donc son titre.

Les trains partent de la gare d'Hochelega le soir. Il faut compter environ douze heures pour se rendre à Ottawa (8.20 p.m. à 7.55 a.m.) et un peu plus de treize heures pour atteindre Québec, de Montréal (6.40 p.m. à 8 heures a.m.).

<sup>52</sup> *Lovell's Directory* de 1885-86 indique qu'il est encore président de North Shore Railway. Celui de 1886-87 ne lui conserve que le titre de président de Richelieu & Ontario Navigation Company (« *Daily Royal Mail line of Steamers*, note-t-on, *between Montreal, Quebec, the Saguenay River and intermediary Ports* » (Page 530.) Louis-Adélarde Senécal a son bureau à 230 rue St-Paul et son domicile à 71 rue Dubord. A ce moment-là, la rue Dubord est au nord de l'actuel Square Viger. C'est un quartier où l'on voit encore de belles et grandes maisons qu'habitaient les gens en vue de Montréal, avant que ne fussent construits la gare et l'hôtel Viger.

pour les petits services ordinaires; assez fidèles pourvu qu'on s'occupe de leurs affaires personnelles, qu'on vive parmi eux, qu'on ait un prestige suffisant, qu'on soit *du bon bord* ou que la machine électorale soit assez forte pour contrebalancer tout cela. De Pierreville où il mène ses affaires dans la première partie de sa vie, Louis-Adélarde Senécal s'intéresse d'abord au parti libéral en fournissant les fonds nécessaires à Jean-Baptiste-Éric Dorion pour son journal *Le Défricheur*<sup>53</sup> qui paraît à l'Avenir, petit bourg des Cantons de l'Est. Éric Dorion est le frère d'Antoine-Aimé Dorion, un de ceux qui, comme libéral, mènent la bataille contre le projet de Confédération. Tout jeune encore, Éric Dorion, en est à sa troisième feuille, les deux autres ayant sombré rapidement, entraînées par des dépenses trop élevées et par un trop petit nombre d'abonnés dans un milieu qui ne compte pas encore tellement de *bons rouges*. Wilfrid Laurier ne s'est pas encore affirmé, et le clergé — avec, en tête, Mgr Laflèche de Trois-Rivières — favorise les *bleus*. On les oppose facilement aux libéraux, craints pour leurs opinions anticléricales, même si Wilfrid Laurier se réclame du libéralisme anglais.

Sans trop savoir où il va de ce côté, Senécal paie les factures du *Défricheur*. Wilfrid Laurier s'intéresse aussi au journal mais à un autre point de vue<sup>54</sup>. Il tombe malade vers le moment où s'annoncent les élections au lendemain de la Confédération. Senécal voit l'occasion qui lui est offerte, avec le prestige du parti conservateur et de George-Étienne Cartier, dont l'influence est prépondérante pendant toute la période qui précède l'acceptation du nouveau régime politique par les provinces englobées. Senécal change de camp, ce qu'on ne pardonne guère à l'époque. Aux élections de juillet 1867,

<sup>53</sup> Journal libéral, anticléricale et annexioniste. *Le Défricheur* a un présent difficile. Il a bien peu d'abonnés. Parut de 1847 à 1857. Cf. *Les Journaux du Québec* P.U.L. 1965. Page 60.

<sup>54</sup> Joseph Schull. *Ibid.* Page 60.

il se présente dans Arthabaska au fédéral et dans Yamaska au provincial. Avec toutes ses autres occupations, le voilà député à Ottawa et à Québec: chose possible à cause des deux gouvernements qui ouvrent un double champ d'action aux candidats. Pendant tout le temps que dure son double mandat, Senécal parle peu mais prête l'oreille. Il se fait accorder quelques adjudications par Québec, comme la construction de la voie ferrée de Drummondville-Acton. À Ottawa, on n'a pas encore le *Hansard*, mais nulle part on ne trouve trace  
136 d'intervention particulière. Ce n'est pas un orateur, rappelons-le. C'est essentiellement un homme d'action: un *back-bencher*, qui négocie dans la coulisse, qu'on voit chuchoter ou discuter dans les coins ou dans les bureaux et qui dirige les hommes comme les pions d'un jeu d'échecs. Un *back-bencher*, c'est dans le vocabulaire parlementaire un député de deuxième zone, un non-ministrable momentanément, ou non, que l'on ramène au bercail au moment du vote; c'est lui qui fait nombre et qui établit le vote majoritaire sur lequel compte le gouvernement.

Si Senécal s'oriente ainsi vers la politique, ce n'est pas pour ce qu'elle lui rapportera dans l'immédiat. Il sait trop ce qu'elle lui coûtera à une époque où le député, comme le fonctionnaire, reçoit des émoluments bien faibles. Il sait aussi ce que son double mandat peut lui fournir d'occasions, de relations, d'aperçus nouveaux dans des domaines qu'il voyait de loin jusque-là. Au parlement de Québec, il ne reste que jusqu'en 1871, c'est-à-dire jusqu'à l'expiration de son mandat. Il voit ce qui se prépare dans les communications et surtout, dans les chemins de fer: il veut en profiter pleinement. À Ottawa, il tiendra un an de plus jusqu'en 1872. Il ne se représentera pas. Il se contentera de jouer le rôle de coulissier politique que lui permettent ses relations avec son ami J.-Adolphe Chapleau. Il est trésorier du parti — autre occasion intéressante de connaître bien des gens, bien des choses, bien

des projets. Oh ! il ne faut pas être trop scrupuleux parce qu'il faut souvent mettre la main au gousset et faire distribuer la manne aux électeurs affamés ou exigeants. Le jour où il se heurte à Laurier dans le comté d'Arthabaska, en venant la veille du scrutin, « *with two prosperous friends* » note l'historiographe de Wilfrid Laurier, Joseph Schull<sup>55</sup>, il se fait un ennemi juré. Laurier n'était pas lui-même aussi blanc que neige<sup>56</sup>, note aussi Schull, puisqu'il avait pris part à des élections dans l'Assomption et dans d'autres comtés. Il sait, comme l'affirme un jour Israël Tarte, que « les élections ne se font pas avec des prières ».

Wilfrid Laurier avait vu Senécal se faire élire avant lui dans Drummond-Arthabaska et il avait, lui-même, été serré de près par l'action concertée des *sénécaux* et de la machine électorale. Il en était ulcéré. Il se vengea cruellement quand il fit paraître plus tard dans son journal l'article intitulé la *Caverne des quarante voleurs*<sup>57</sup>, dont il a déjà été question précédemment. Peut-être faut-il en donner un extrait, afin de montrer à quel point on pouvait s'injurier à une époque où le mot *voler* voulait dire si peu de chose qu'on disait *senécaliser* pour en rendre l'idée; les amis et créchards du parti devenant des *sénécaux*. Voici donc un nouvel extrait de l'article assez vindicatif du futur chef du parti libéral: « L'administration du Chemin de fer du Nord aujourd'hui, c'est le vol érigé en système. Que personne ne se récrie; le mot que nous employons n'implique ni violence de langage, ni irritation d'humeur. Nous ne faisons qu'appeler les choses par leurs noms. Quand les contrats publics sur les chemins de fer se donnent sans compétition, par faveur, et moyennant considération payée en argent; quand sur tous les ouvrages qui s'y font un pourcentage est prélevé par l'administration;

<sup>55</sup> Joseph Schull, dans *Laurier*.

<sup>56</sup> Joseph Schull. *Ibid.* Page 64: « Laurier was not a political lily; he had seen his share of elections in Montreal and in St-Lin and in L'Assomption. »

<sup>57</sup> Article de « *L'Électeur* » du 20 avril 1881.

quand les marchandises consommées sur le chemin sont payées à des prix exorbitants, et que le surplus des bénéfices ordinaires du commerce est partagé en parts plus ou moins égales par l'acheteur et le marchand; quand tous les amis du gouvernement voyagent gratuitement sur le chemin, si ce n'est pas là le vol érigé en système qu'est-ce donc ? Nous parlons en connaissance de cause. Nous savons, qu'à même l'argent tiré du Chemin de fer du Nord, monsieur Senécal a largement soudoyé certains journaux."

138

L'administrateur du Chemin de fer du Nord, dont on parlait avec tant de violence de langage, c'était Louis-Adélarde Senécal.

Le coup était dur. Un autre eut sauté, sans doute. Lui était à tel point lié au premier ministre qu'il resta en place, même si les poursuites en diffamation, qu'il avait prises contre Ernest Pacaud et son journal d'abord, puis contre Laurier, avaient donné lieu à un jugement assez embarrassant pour lui.<sup>58</sup> Malgré cela, rien ne fut changé, Chapleau revint au pouvoir<sup>59</sup> plus fort que jamais avec une machine électorale bien dirigée par Senécal et ses coéquipiers Dansereau et Lacoste. Dans la politique, ce n'est pas toujours les abus qui viennent immédiatement à bout d'un parti. Parfois, quand l'électeur en a vraiment assez, il réagit violemment, mais souvent il faut plus que des excès — même très visibles — pour qu'un groupe perde le pouvoir. Il faut soit une vague de fond irrésistible, soit une équipe d'opposition assez adroite pour bien utiliser un certain nombre de faits aussi simples que possible, mais présentés de telle manière que l'électeur en soit frappé au point de juger la situation intolérable. C'est ce qui est arrivé plus près de nous, en 1936 d'abord, et, plus tard, en 1960. Dans le premier cas, on utilisa des argu-

<sup>58</sup> Laurier étant gracié par le jury.

<sup>59</sup> Avec 53 sièges, contre 12 à l'opposition. Robert Rumilly. Ibid. page 119, tome III.

ments très simples, triviaux au fond, mais revenant comme un leitmotiv. Dans le second, c'est la nécessité de tout reprendre à neuf qui a prévalu.

Avec les années, Sénécal continue d'agir aux côtés de Chapleau, malgré les critiques extrêmement vives non seulement des libéraux, mais des ultramontains qui détestent l'exécuteur des hautes œuvres du premier ministre. Les attaques sont particulièrement violentes durant la campagne de 1882. Les deux groupes tapent à tour de bras sur Sénécal, mais sans succès, puisque en décembre, Chapleau revient au pouvoir encore plus fort. À *L'Électeur*, on écrit en guise de conclusion à une campagne électorale particulièrement violente: « La clique Sénécal a triomphé ». Si le premier ministre était heureux de son succès, Sénécal ne l'était pas moins parce qu'il pouvait y voir une revanche personnelle.

139

Sénécal continue d'être très près de Chapleau dans les années suivantes. Il l'accompagne au cours d'un voyage en France, qui précède la fondation du Crédit Foncier franco-canadien et l'emprunt de quatre millions de dollars négocié par la province de Québec auprès de certaines grande banques françaises. À son passage à Londres, Sénécal forme une société pour l'exploitation d'un câble sous-marin. À Paris, il s'emploie à constituer une grande société destinée à exploiter les ressources du Canada, en commun par des Canadiens et des Français. Dans l'intervalle, il avait obtenu le droit d'établir un barrage pour la production d'électricité à Caughnawaga.

Tout cela l'avait mis en relation avec les milieux officiels de France. Aussi un jour, le décore-t-on. Il devient commandeur de la Légion d'honneur, comme le seront plus tard certains hommes politiques de grande classe, tels sir Lomer Gouin et le sénateur Raoul Dandurand.

Puis, Chapleau quitte Québec pour entrer dans le cabinet Macdonald, comme on l'a vu. Il n'oublie pas son ami Sénécal.

Il voudrait qu'on le nomme au Sénat. Ce n'est pas lui qui le demande, cependant. C'est l'honorable J. A. Mousseau, qui lui a succédé à Québec. À plusieurs reprises, celui-ci revient à la charge auprès de sir John A. Macdonald. Dans deux de ses lettres, par exemple, il insiste pour que l'on procède à la nomination.<sup>60</sup> Il se désole de voir que sir John ne l'ait pas encore faite et qu'il réponde de manière évasive.

Sir John fait la sourde oreille. Il a reçu de nombreuses lettres de protestations, de Roderick Masson, par exemple, puis de M. H. Gault, qui affirme<sup>61</sup> de Montréal : « If this was the case, it would alienate every right thinking man from our party in this Province . . . » De son côté, Thomas Chapais écrit le 21 mars 1883 : « As a late colleague and a Senator, I feel it my duty to let you know, as my opinion, that if according to rumour, L.-A. Senécal be assigned a seat in our Chamber, the consequence will greatly tend to shake confidence in the administration besides giving serious offense to the senators of the Province of Quebec ».<sup>62</sup>

Par ailleurs, d'autres sont favorables à la nomination, en dehors du premier ministre Mousseau. Ainsi, Arthur Dansereau, puis le curé Labelle, qui, le 25 mars 1883, appuie fortement son vieil ami, à qui il doit la voie ferrée de Saint-Jérôme.<sup>63</sup>

Voici qu'il écrit à sir John : « J'apprends avec regret que le sénat en général, s'oppose à la nomination de M. Senécal comme sénateur. Ce doit être une manœuvre qui vient de l'*Étendard* (journal ultramontain du sénateur F. X. Trudel et de Montigny). S'il est un homme — continue le curé Labelle — qui ait donné au parti conservateur une

<sup>60</sup> 7 février 1883, 15 février 1883 et 2 octobre 1883. Macdonald Papers M.G. 26, A1(a) Vol. 17.

<sup>61</sup> Lettre du 28 juin 1883. *Macdonald Papers*. Ibid. Vol. 17.

<sup>62</sup> *Macdonald Papers*. Ibid. Vol. 17.

<sup>63</sup> Lettre du 25 mars 1883. Ibid. Vol. 17.

grande force dans ces dernières années, c'est bien Senécal ». Devant l'opposition qu'il sent trop forte, Louis-Adélarde Senécal écrit à son tour à sir John. Il n'a pas songé — dit-il — à un pareil honneur et, d'ailleurs, « mes occupations m'empêcheraient d'assister régulièrement aux séances ».<sup>64</sup> On est en 1883, sir John classe l'affaire, mais nomme Alexandre Lacoste, devant qui tout le monde s'incline. Il rouvrira le dossier en décembre 1886 et fera la nomination en janvier 1887. C'est à ce moment-là qu'entre au Sénat le vieux compagnon de combat de son collaborateur Chapleau. Chose bien paradoxale, Senécal aura le siège de L. Roderick Masson (celui de Mille-Isles), alors que ce dernier s'était tellement opposé à sa nomination, avant d'être nommé lieutenant-gouverneur de la province de Québec. Senécal ne l'occupera pas longtemps puisqu'il mourra en octobre de la même année. Il aura tout juste le temps de siéger parmi les sages de la nation et d'éprouver la satisfaction d'arriver là où tant de gens avaient voulu lui barrer la route. L'intronisation se fit très simplement. *The Debates of the Senate of Canada*, du 13 avril 1887, la mentionne ainsi : « *The Speaker presented to the House a return from the Clerk of the Crown in Chancery, setting forth that His Excellency the Governor-General had summoned to the Senate, Louis-Adélarde Senécal, of Montreal, for the electoral division of Mille-Isles, in the Province of Quebec, in the room of the Hon. Louis R. Masson, resigned. The Honorable Mr. Senécal was then introduced, and having taken and subscribed the declaration of qualification required by the British North America Act, 1867, took his seat.* » Pour le Président du Sénat ce n'était qu'un sénateur de plus. Pour le nouvel arrivé, c'était une victoire remportée sur ses adversaires les plus acharnés.

141

Louis-Adélarde Senécal mourut six mois plus tard à la

<sup>64</sup> Lettre du 17 février 1883, datée de Montréal, qui n'est pas de sa main, mais qu'il signe. *Macdonald Papers*. Ibid. Vol. 17.

suite d'une crise de paralysie, le 11 octobre 1887. Il avait cinquante-huit ans. Il partait au moment où les arbres se dépouillent de leurs feuilles en prévision de la neige qui tombera bientôt. Son service fut chanté à l'église Notre-Dame de Montréal par son vieil ami, le curé Labelle, venu tout exprès de Saint-Jérôme<sup>65</sup>. Pour se rendre à Montréal, il avait emprunté la voie ferrée qui avait fait couler tant d'encre et proférer tant d'injures contre l'homme qui l'avait terminée et l'avait administrée à ses débuts.

142

En parlant de son ami, J. Adolphe Chapleau a eu une pensée qui a sa place ici puisqu'elle peut servir d'éloge funèbre : « Celui qui réussit et s'élève par son initiative et son travail, en quelque domaine que ce soit, est attaqué avec rage, et si possible, abattu par les siens ».



Senécal a eu une vie extrêmement active, fébrile même. Il a imaginé beaucoup de choses, lancé beaucoup d'entreprises. Il a marché dangereusement sur la corde raide. Pour que sa fortune s'établît et résistât au temps, comme celle de Joseph Masson, il aurait fallu sans doute une certaine prudence et le sens de la solidité. Quelle différence avec ce dernier ! Tous deux ont le même départ : une instruction bien élémentaire, un même désir d'arriver, de créer, d'imaginer des solutions, de bâtir. L'un a œuvré pour l'avenir et l'autre dans l'immédiat. L'un comptait avec le temps, l'autre voyait des problèmes et des solutions, mais sans leur donner l'assiette financière ou technique voulue. Les deux ont été mêlés à des événements bien différents. Si le nom de Joseph Masson a résisté au temps, celui de Senécal s'est estompé au point de n'être qu'un vague souvenir, après avoir soulevé tant d'espoirs et de haines de son vivant. Tous deux ont tiré le maximum de la vie, l'un

<sup>65</sup> Senécal meurt à la suite d'une attaque de paralysie. On trouve son acte de sépulture au registre de l'Église Notre-Dame de Montréal, page 392, en date du 14 octobre 1887. Il porte la signature de J. A. Chapleau, de J. Wurtèle (l'ancien trésorier de la province sous Chapleau), de L. O. Taillon, d'Arthur Dansereau, de J. B. Rolland, de C. S. Rodier et des deux gendres de Senécal, le juge Charles-Ignace Gill et William E. Blumhart. Communication de Jean-Jacques Lefebvre.

en un certain nombre d'années et l'autre, dans le moment présent. C'est peut-être une conception de durée dans un cas et une notion de l'immédiat dans l'autre qui expliquent leur fortune différente.

Les deux ont été remarquables. Faut-il condamner l'un pour avoir sacrifié la solidité à l'essor ? Je ne le pense pas. Il faut simplement regretter qu'il n'ait pas suffisamment compté avec la malchance qui peut causer des accidents. Louis-Adélarde Senécal meurt ruiné. Dans ses *Mémoires*, son gendre le juge Charles-Ignace Gill note, en effet, que sa succession est insolvable. Il ne laisse à sa femme que deux polices d'assurance, l'une de \$10,000 et l'autre de \$9,000; ce qui était assez substantiel pour l'époque, tant l'assurance vie était peu répandue. Ce n'est pas beaucoup, cependant, quand on pense à toutes les entreprises que Senécal avait fondées et à toutes celles qu'il avait menées à bien, à toutes les initiatives qu'il avait prises mais sans s'assurer de leur rentabilité ou sans avoir su leur apporter la solidité la plus élémentaire, sans laquelle rien ne dure, rien ne reste que le souvenir d'un effort sans lendemain.

Avec ces restrictions, il faut reconnaître que Senécal avait toutes les qualités de l'entrepreneur, c'est-à-dire celui qui voit le besoin, qui imagine les solutions, qui crée, qui n'hésite pas devant le risque. Dans une société nouvelle, il est aussi utile, sinon plus, que celui qui sait gérer, mais pas davantage.



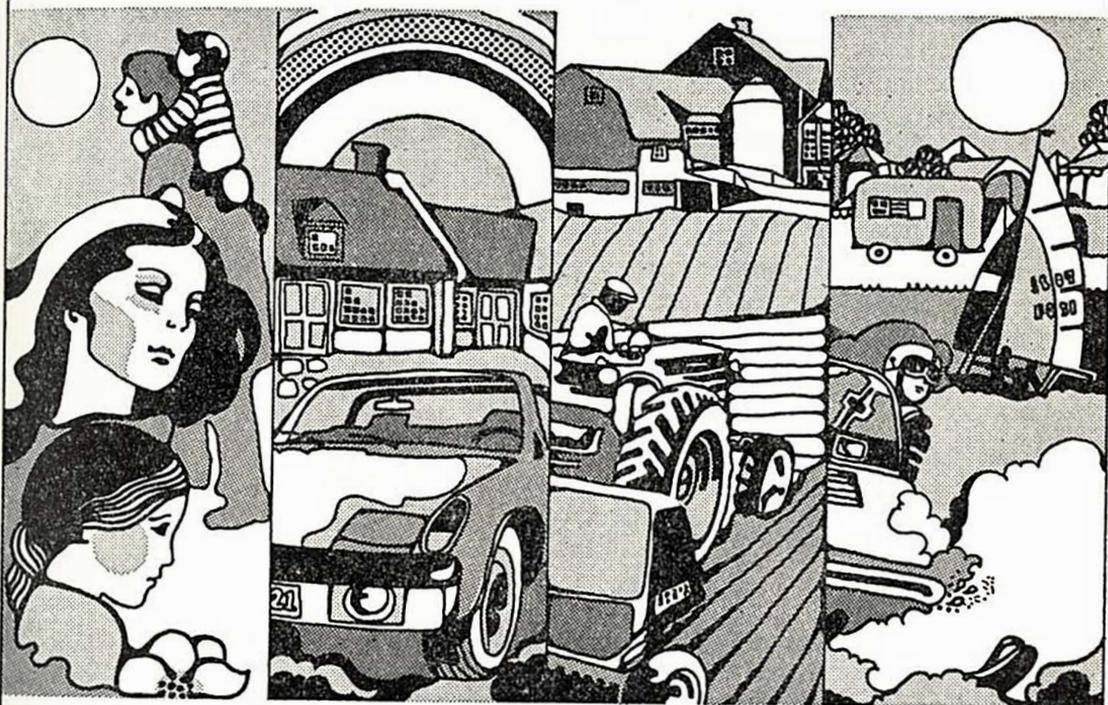
Voilà le triptyque terminé. Ai-je cherché à démontrer quelque chose en l'apportant au lecteur ? Je ne le crois pas. J'ai voulu simplement présenter trois hommes du dix-neuvième siècle : l'un qui s'est attaqué aux idées, tandis que les deux autres se sont colletés avec les faits. Tout ce qu'on peut dire, en conclusion, c'est que si les deux derniers ont mis en pratique ce que l'autre a indiqué avec une remarquable lucidité d'esprit, ils l'ont fait chacun à sa manière, suivant

les moyens de son époque et son tempérament. Pour que se fût réalisé le programme tracé au Canada français par Étienne Parent, c'est-à-dire appuyer des droits sur autre chose que des textes, il aurait fallu qu'ils eussent été nombreux à mettre cette idée à exécution. S'il y en avait eu cent, mille, à imaginer, à œuvrer, à créer des entreprises, on aurait utilisé davantage et, pour le plus grand bien de tous, cette force positive qu'Édouard Montpetit a appelée plus tard la revanche des berceaux. Ils l'auraient employée à une entreprise collective forte, durable, solide. On a préféré s'orienter vers les carrières libérales ou rester dans l'agriculture, mais malheureusement sans aller assez souvent jusqu'à une compétence et à une spécialisation suffisantes. Ce n'est que depuis un demi-siècle qu'on fait un réel effort dans le domaine économique. Et encore le fait-on incomplètement ou en cédant devant la concurrence, les impôts successoraux, le syndicalisme triomphant ou les difficultés de toutes sortes qui jalonnent dangereusement la voie des affaires. Trop souvent aussi on vend son entreprise comme si on était pris de panique, en échange du biblique plat de lentilles ou suivant le vieux réflexe du paysan, qui se réfugie au village quand il se sent devenir vieux.

Tout était en germe dans les admonestations d'Étienne Parent à ses auditeurs de l'Institut Canadien ou d'ailleurs. Le problème a changé d'aspect, mais il garde malheureusement son acuité aussi bien dans le milieu francophone qu'anglophone. En devenant urbain, celui-ci a rendu la solution encore plus pressante devant l'envahissement graduel des capitaux étrangers.<sup>66</sup>

<sup>66</sup> Je tiens à remercier tous ceux qui ont bien voulu m'aider à réunir la documentation nécessaire à ce travail. Si j'ai trouvé beaucoup de choses dans *l'Histoire de la Province de Québec* de Robert Rumilly, je dois beaucoup aussi aux Archives de Québec, d'Ottawa, à celles de l'Université de Montréal, à la collection Gagnon de la Bibliothèque Municipale et à cet excellent conseiller et ami qu'est Jean-Jacques Lefebvre. Je ne voudrais pas oublier Me Jacques Sénécal, qui a rappelé des souvenirs de famille devant moi et qui m'a fait corriger quelques détails qui tenaient peut-être plus de mon intuition que de l'histoire familiale ou des faits véritables; non plus que Raymond Denault, à qui je dois de nombreux documents.

**PLUS PRÉSENTE,  
PLUS EFFICACE,  
DANS LA VIE DE CHACUN**



**L'Union Canadienne**

Compagnie d'Assurance

**VIE - INCENDIE - AUTOMOBILE - VOL - FIDÉLITÉ  
RESPONSABILITÉ - MULTI-RISQUES - CAUTIONNEMENT**

Siège social: Québec



## GRUPE STANSTEAD & SHERBROOKE

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE STANSTEAD & SHERBROOKE  
UNITED SECURITY INSURANCE COMPANY  
STERLING INSURANCE COMPANY OF CANADA

*Siège Social - Sherbrooke, Québec*

FONDÉE EN 1835

### TABLEAU DE CROISSANCE

(en milliers de dollars)

	Primes Brutes Souscrites	Primes Nettes Souscrites	Réserve de Primes Non Acquises	Actif
1970	\$8,847	\$6,139	\$3,247	\$10,464
1969	6,003	3,730	2,186	6,694
1968	5,254	3,271	1,951	6,578
1967	4,673	3,217	1,948	6,025
1966	4,508	3,304	1,857	5,477
1965	3,706	2,169	1,445	4,793
1964	3,169	1,851	1,310	4,206
1963	2,723	1,684	1,130	3,502
1962	2,202	1,149	898	3,148
1961	2,090	1,138	907	3,037
1960	2,094	1,155	915	2,903

Surplus pour la protection des assurés : \$2,312,000

**J. P. GAUTIER, Président et Directeur Général**

#### SUCCURSALES

Halifax - - - - 1730, rue Granville

Montréal - Suite 201, Place du Canada

Québec - - - - 580, Grande Allée Est

Toronto - - - - 20, rue Eglinton Est

Vancouver - - - - 5655, rue Cambie

63 ANS AU SERVICE DU QUÉBEC

\$38 MILLIONS DE PRIMES SOUSCRITES ANNUELLEMENT

\$72 MILLIONS D'ACTIF

+ 570 EMPLOYÉS

---

UNE GRANDE FIERTÉ D'ÊTRE CANADIEN FRANÇAIS  
ET LE GROUPE LE PLUS IMPORTANT DU QUÉBEC



Les Compagnies d'Assurance

GÉNÉRALE DE COMMERCE CANADIENNE MERCANTILE CANADIENNE NATIONALE

Siège social ST-HYACINTHE, Qué.

# MARTINEAU, WALKER, ALLISON, BEAULIEU PHELAN & MacKELL

**Avocats**

**3400 Tour de la Bourse - Place Victoria  
Montréal (115)**

**Le bâtonnier**

JEAN MARTINEAU, c.c., c.r.  
GEORGE A. ALLISON, c.r.  
CHARLES A. PHELAN, c.r.  
ANDRÉ J. CLERMONT  
ROBERT A. HOPE  
J. LAMBERT TOUPIN  
F. MICHEL GAGNON  
C. STEPHEN CHEASLEY  
JAMES A. O'REILLY  
JACK R. MILLER  
MICHEL LASSONDE  
JEAN S. PRIEUR

JEAN L. C. AUBERT  
JAMES G. WRIGHT  
ANDRÉ J. THERRIEN  
STEPHEN HELLER  
JACQUES DUHAMEL  
DAVID W. SALOMON  
ROBERT H. WALKER, c.r.  
ROGER L. BEAULIEU, c.r.  
PETER R. D. MacKELL, c.r.  
JOHN H. GOMERY  
MAURICE E. LAGACÉ  
BERTRAND LACOMBE  
EDMUND E. TOBIN

RICHARD J. F. BOWIE  
ROBERT P. GODIN  
BRUCE CLEVEN  
SERGE D. TREMBLAY  
MICHAEL P. CARROLL  
CLAUDE H. FOISY  
CLAUDE LACHANCE  
MAURICE FORGET  
PIERRETTE RAYLE  
JEAN-MAURICE SAULNIER  
MONIQUE CARON  
ANDRÉ T. MÉCS

*avocats-consells*

L'HONORABLE ALAN A. MACNAUGHTON, c.p., c.r.  
LE BÂTONNIER MARCEL CINQ-MARS, c.r.

**Téléphone : 395-3535**

**Adresse télégraphique "CHABAWA"**

# GÉRARD PARIZEAU, LIMITÉE

**Courtiers d'assurances agréés**

**Étude et administration de portefeuilles d'assurances**

**410, RUE SAINT-NICOLAS - MONTRÉAL - 842-3451**

•

Pierre CHOUINARD

Gérald LABERGE

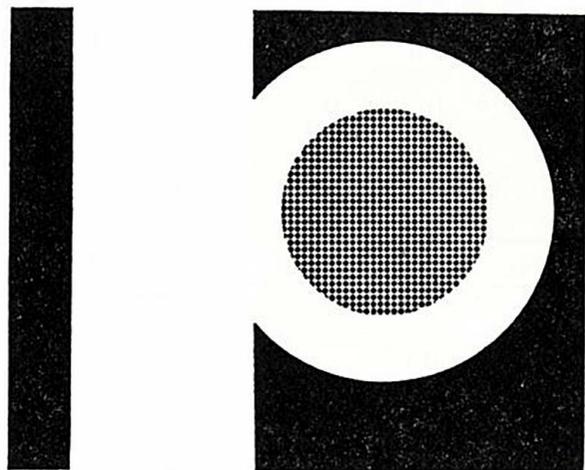
Gérard WHITE

Gérard PARIZEAU

Marcel MASSON

André TOWNER

LE GROUPE



PRÉVOYANTS

**ASSURANCE-VIE - ASSURANCE GÉNÉRALE**

*Siège social :*

**801, RUE SHERBROOKE EST - MONTRÉAL**

**ENTIÈREMENT CANADIENNE  
ET VRAIMENT DIGNE DE CONFIANCE**

**Economical**  
**COMPAGNIE MUTUELLE**  
**D'ASSURANCE**

**DOMICILES**

**AUTOMOBILES**

**COMMERCES**

**FONDÉE EN 1871**

**ACTIF: PLUS DE \$30,000,000**

**SIÈGE SOCIAL — KITCHENER, ONTARIO**

**Succursales**

**VANCOUVER**

**LONDON**

**EDMONTON**

**OTTAWA**

**WINNIPEG**

**MONTRÉAL**

**TORONTO**

**MONCTON**

**HAMILTON**

**HALIFAX**

**GUY LACHANCE, A.I.A.C.**

**W. W. FOOT, F.I.A.C.**

**Directeur de la succursale du Québec**

**Président**

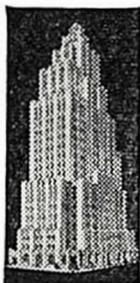
**276, rue St-Jacques ouest**

**Siège social**

**Montréal, P.Q.**

**Kitchener, Ontario**

*Siège social:*  
Édifice de La Prévoyance



507, place d'Armes,  
Montréal

### **EN ASSURANCE GÉNÉRALE,**

La Prévoyance dépasse 90% des compagnies  
quant au chiffre d'affaires réalisé au Canada.

### **EN ASSURANCE-VIE,**

La Prévoyance dépasse 80% des compagnies  
quant au volume d'affaires en vigueur dans le Québec.

*Les progrès rapides et constants de La Prévoyance  
signifient à la fois compétence et expérience.*

***Vous pouvez compter sur***

**LA PRÉVOYANCE**  
COMPAGNIE D'ASSURANCES

**bep**

**LE BLANC ELDRIDGE PARIZEAU, INC.**

*Courtiers de Réassurance*

*Bureaux associés :*

DE FALBE ELDRIDGE REINSURANCE LTD., LONDON, ENGLAND

LE BLANC ET DE NICOLAY, S.A., PARIS, FRANCE

---

**275, RUE SAINT-JACQUES - MONTRÉAL 126 - TÉL. 288-1132**

# PROGRAMMES D'ÉTUDES EN ADMINISTRATION

L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES offre à l'intention des adultes plusieurs programmes d'études dans les domaines de l'administration.

- I - A ceux qui détiennent déjà un diplôme universitaire, l'Ecole offre des programmes d'études conduisant à:
- un diplôme en sciences administratives
  - un certificat en recherche opérationnelle
- II - Aux cadres de l'entreprise qui veulent se perfectionner, l'Ecole offre aussi des sessions d'études sur les différentes fonctions de l'entreprise. Ces cours se présentent sous forme de cours réguliers, de sessions intensives, de séminaires, etc.
- Administration de l'entreprise
  - Administration du marketing
  - Administration de la vente
  - Cours de perfectionnement en administration
- III - A ceux qui, sans détenir un diplôme universitaire, veulent se donner une formation en administration, l'Ecole offre un programme d'études conduisant à un certificat en sciences administratives.
- IV - A ceux qui recherchent une formation professionnelle, l'Ecole offre des programmes d'études en collaboration avec plusieurs grandes associations professionnelles qui évoluent dans l'une des fonctions de l'administration.

*Pour plus de renseignements sur ces cours, communiquer avec*

**LE SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES**  
ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES DE MONTRÉAL  
5255, avenue Decelles, Montréal (250e)  
Tél.: 343-4440

**NE JOUEZ PAS  
AVEC LE FEU**



**ASSUREZ-VOUS**



LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE DES CAISSES POPULAIRES

**vous protège**

INCENDIE/RESPONSABILITÉ CIVILE/VOL/ASSURANCE COMBINÉE POUR MAISON D'HABITATION  
RESPONSABILITÉ PERSONNELLE/RESPONSABILITÉ PATRONALE/GARANTIE FIDÉLITÉ, GLOBALE/AUTOMOBILE